

Université de Montréal

**LES TRAJECTOIRES DE FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCE CONJUGALE : LES FACTEURS QUI
EXPLIQUENT LA DYNAMIQUE DE LA VIOLENCE
PHYSIQUE À TRAVERS LE TEMPS**

Par
Odrée Blondin

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître en Criminologie
Option mémoire

Août 2015

© Odrée Blondin, 2015

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Le présent mémoire intitulé :

Les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale : les facteurs qui expliquent la
dynamique de la violence physique à travers le temps

Présenté par :
Odrée Blondin

Évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Isabelle Ouellet-Morin, président-rapporteur

Frédéric Ouellet, directeur de recherche

Marie-Marthe Cousineau, membre du jury

Résumé

La violence conjugale peut prendre différentes formes et évoluer à travers le temps. On ne peut écarter la possibilité que les différentes trajectoires soient influencées par le contexte de vie dans lequel la victime se présente. Dans cet ordre d'idée, la perspective des parcours de vie se présente comme un cadre théorique approprié pour comprendre les différents changements temporels qui s'opèrent dans les trajectoires de victimisation en contexte conjugal. Toutefois, le soutien empirique sur les facteurs derrière le nombre d'épisodes de la violence et ses variations au fil du temps est mince; notamment en raison de la rareté des données longitudinales ou rétrospectives requises pour ce type de recherche. Cette étude propose de combler ces lacunes dans l'analyse des trajectoires individuelles des femmes qui ont été victimes de violence conjugale. Plus spécifiquement, elle analyse l'évolution de l'occurrence et de l'intensité de la violence physique à travers le temps. L'échantillon est composé de 53 femmes, toutes victimes de violence conjugale au courant des 36 derniers mois référées par plusieurs milieux (par exemple : maisons d'hébergement, Cour municipale, centres d'aide aux victimes d'acte criminel, centres de thérapie, maisons de transition). Cette recherche est basée sur des données rétrospectives des circonstances entourant la vie de ces femmes au cours des 36 derniers mois. Les trajectoires individuelles ont été reconstruites en utilisant la méthode des calendriers d'histoire de la vie. Cette méthode qui a fait ses preuves dans l'étude des carrières criminelles et de la victimisation permet de situer les trajectoires dans leur contexte de vie et de reconstruire la dynamique derrière les victimisations. L'utilisation de la modélisation de type multiniveaux comme stratégie d'analyse est privilégiée dans cette étude. Combiné avec le calendrier d'histoire de vie, ce type de modèle permet d'examiner les changements dans la chronicité et l'intensité de la violence au sein des trajectoires individuelles des victimes. Les résultats permettent une meilleure compréhension des éléments statiques et dynamiques dernières trajectoires des femmes victimes. Cette recherche se veut avant tout exploratoire et ouvre la porte à une multitude de possibilités à de futures recherches.

Mots-clés : Violence conjugale, trajectoire de victimisation, calendrier d'histoire de vie, perspective des analyses des changements

Abstract

Intimate partner violence can take many forms and violence experienced by victims tends to vary over time. One cannot rule out the possibility that the expression of violence in individual trajectories will depend on the context in which the victim is. Life course perspective is thus an appropriate theoretical framework for understanding these temporal changes. However, empirical support on factors behind these changes in intimate partner violence chronicity and intensity over time is thin; especially because of scarcity of longitudinal or retrospective data required for this type of research. This study proposes to fill these gaps in analyzing individual trajectories of women who have been victims of intimate partner violence. Specifically, it analyses the variation of occurrence and intensity of physical violence over the time. The data issued in this study include a sample of 53 victims of intimate partner violence referred by different organisms such as shelters, therapy centres, halfway house, crime victim's assistance center and Health and Social Services Centres. This research is based on retrospective data that recap circumstances surrounding the life of these women over the past 36 months. These short-term individual trajectories were reconstructed using the method of life history calendars; method that has proven itself in the understanding of criminal careers. Multilevel models deployed allow to examine the impact of individual characteristics as well as life circumstances on changes in frequency and intensity of violence. Findings allow a better understanding of static and dynamic elements behind trajectories of women victims of intimate partner violence. This research is intended to be exploratory and opens the door to a multiplicity of possibilities with future researches.

Keywords : Intimate partner violence, trajectories of victimization, life history calendars, life-course perspective

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	i
Abstract	ii
Liste des tableaux	v
Liste des figures	vi
Remerciements	vii
Introduction	1
CHAPITRE 1 - RECENSION DES ÉCRITS	4
1.1 Un portrait de la violence conjugale	4
1.1.1 L'ampleur du phénomène étudié	4
1.1.2 Les différentes sources de données.....	5
1.1.3 Les différentes formes de violence conjugale.....	7
1.2 Un phénomène dynamique	11
1.2.1 Le cycle de la violence.....	11
1.2.2 Les limites et les critiques du cycle de la violence	13
1.3 Les différentes perspectives et approches	14
1.3.1 L'approche féministe et l'approche familiale	14
1.3.2 Les types de violence conjugale : typologie de Micheal P. Johnson.....	16
1.3.3 Les facteurs de risques individuels et relationnels.....	18
1.3.4 Les facteurs de risques contextuels.....	23
1.3.5 Synthèse	26
1.4 Le cadre théorique	28
1.4.1 Le paradigme de la carrière criminelle	28
1.4.2 La perspective des parcours de vie	29
1.3.4 L'étude de la violence conjugale selon la théorie des parcours de vie	31
1.5 PROBLÉMATIQUE	32
CHAPITRE 2 - MÉTHOLOGIE	39
2.1 La provenance des données	39
2.1.1 Recrutement des participants et déroulement des entretiens	41
2.1.2 L'instrument de collecte: questionnaire et calendrier d'histoire de vie.....	42
2.2 L'opérationnalisation des variables	44

2.2.1 Les variables dépendantes.....	44
2.2.2 Les variables indépendantes	48
2.3 Stratégie analytique	59
2.4 Limites méthodologiques.....	62
CHAPITRE 3 - RÉSULTATS	65
3.1 L'occurrence de la violence physique	65
3.2 L'intensité de la violence physique.....	76
CHAPITRE 4 - DISCUSSION.....	85
CONCLUSION	94
Bibliographie	viii
ANNEXE 1.....	xxi

Liste des tableaux

Tableau 1 : Statistiques descriptives des variables dynamiques et statistiques	58
Tableau 2 : Les circonstances de vie et les caractéristiques individuelles et relationnelles sur l'occurrence de la violence physique : modèle linéaire hiérarchique généralisé (MLHG), coefficients logistiques (Y), rapport de cotes (RC) et intervalles de confiance (IC)	75
Tableaux 3 : Statistiques descriptives des circonstances de vie et des caractéristiques individuelles et relationnelles des relations sans violence physique et des relations avec violence physique; analyses bivariées	79
Tableau 4 : Les circonstances de vie et les caractéristiques individuelles et relationnelles sur l'intensité de la violence physique : modèle linéaire hiérarchique (MLH), coefficient de régression non standardisé (B) et erreur type.....	84

Liste des figures

Figure 1 : Le cycle de la violence	11
Figure 2 : Trajectoire déviante selon la perspective des analyses de changements	30
Figure 3 : Exemple d'une trajectoire de victimisation en contexte conjugal selon l'occurrence de la violence physique	66
Figure 4 : Exemple d'une trajectoire de victimisation en contexte conjugal selon l'intensité de la violence physique	77

Remerciements

J'aimerais d'abord remercier les femmes qui ont participé à cette étude. Vos témoignages ont été une grande source de motivation à la réalisation de ce mémoire.

If your Nerve deny you, Go above your Nerve. Un immense merci à mon directeur de maîtrise Frédéric Ouellet pour ta confiance et les nombreuses opportunités que tu m'as offertes. Te suivre dans ce nouveau projet a été passionnant et enrichissant; ton optimisme et ta passion pour la recherche sont contagieux. J'aimerais également te remercier pour ton soutien moral, ton écoute, tes conseils judicieux et le temps précieux que tu m'as accordé depuis ces deux dernières années. Sous ta supervision, j'ai appris à me dépasser et à ne m'imposer aucune limite. Tu as été un guide exceptionnel tout au long de mon parcours et je t'en suis très reconnaissante.

Merci à mes collègues de travail pour votre aide, vos conseils et vos échanges enrichissants. Je pense entre autres à Elsa, Dominique, Maxime, Stéphanie, Jonathan, Camille et j'en passe. Travailler avec vous au quotidien fut une source précieuse d'inspiration, de motivation et de rires qui ont apporté une légèreté au travail derrière la réalisation de cette maîtrise.

Sur le plan personnel, je tiens à remercier mes parents qui m'ont accompagné et soutenu depuis le début de mes études. La persévérance, la tolérance et la confiance en soi sont assurément les plus beaux apprentissages que vous m'avez transmis.

Finalement, j'aimerais remercier le CRSH, l'École de criminologie, le Centre international de criminologie comparée et le regroupement TrajetVi pour leur soutien financier, ceux-ci m'ont permis de m'investir à temps plein dans ce merveilleux projet.

Introduction

Depuis la fin des années 1980, la violence conjugale¹ au Canada n'est plus considérée comme une problématique qui relève du domaine de la vie privée, mais est abordée comme un problème d'ordre public. Depuis, un grand nombre de recherches sur le sujet issues de plusieurs domaines ont été effectuées afin d'évaluer son ampleur. Il est aujourd'hui reconnu que la violence envers les femmes dans un contexte conjugal n'est pas un phénomène rare, et l'intérêt de mieux comprendre cette victimisation est grandissant (Johnson, 2008).

Une dimension centrale de la violence conjugale au cœur des préoccupations est l'occurrence de la violence. Contrairement à d'autres types de victimisation, les victimes de violence conjugale sont davantage à risque que les incidents violents se reproduisent dans le temps (Piquero, Brame, Fagan et Moffitt, 2006). D'ailleurs, le caractère récurrent de la violence est un fait reconnu par la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* conçue en 1986 et révisée en 1995 par les ministères de la Justice et du Solliciteur général (Gouvernement du Québec, 1995) : « La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante » (p. 23). Les sondages de victimisation ont également montré qu'il n'est pas rare que les victimes subissent plusieurs agressions physiques au courant d'une relation amoureuse et que celles-ci peuvent survenir ou se poursuivre après la séparation (Sinha, 2013). L'intérêt de mieux comprendre pourquoi certaines femmes sont plus vulnérables à la victimisation multiple ou à répétition s'avère donc important.

Les épisodes de violence conjugale impliquent une interaction entre deux individus, ils s'inscrivent dans un contexte, dans une histoire de vie et ils sont sujets à plusieurs changements à travers le temps. Plusieurs études à mesures répétées ont permis de rendre compte de l'évolution de la violence conjugale au cours de la vie d'une personne et des risques qui y sont

¹ Dans ce mémoire, le terme « violence conjugale » fait référence à la violence entre partenaire intime, conjoint, ex-partenaire intime et ex-conjoint

associés (Ehrensaft, Moffitt et Caspi, 2004; Kim, Laurent, Calpalidi et Feingold, 2008; Yoshihama, Hammock et Horrocks, 2006). Or, peu d'entre elles permettent d'analyser l'évolution à court terme de la nature des épisodes de violence. Par exemple, la manière dont les circonstances de vie immédiates influencent la chronicité et l'intensité de la violence et positionnent la victime dans une situation de vulnérabilité imminente. Hayes (2015) a entrepris d'analyser pour une première fois les données temporelles du *Chicago women's health risk study* (CWHRS) qui présente un bilan rétrospectif des douze derniers mois des événements marquants et de chaque incident violent qui était arrivé dans la vie de la femme au cours de la dernière année. Néanmoins ce type d'études demeure peu fréquent. Dans le contexte canadien, autant les données officielles issues des autorités policières, judiciaires et pénales que les sondages de victimisation ne permettent pas de tenir compte de la complexité de chaque situation de violence conjugale, c'est pourquoi de nouvelles méthodes plus sophistiquées doivent être mises en place.

La compréhension des trajectoires et des changements qui y surviennent est fondamentale à l'élaboration de programmes de prévention efficaces, la formulation de réponses adaptées à la diversité des problématiques en violence conjugale et la proposition de solutions plus efficaces eu égard aux types de violences auxquelles les victimes font face. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il importe d'améliorer les connaissances afin de déterminer la meilleure façon d'agir, et le projet de mémoire proposé représente très certainement un pas dans cette direction.

L'étude quantitative des trajectoires de violence conjugale est au cœur de ce projet de recherche. L'objectif général de ce mémoire est de mieux comprendre les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale. À partir d'entrevues menées à l'aide d'un questionnaire, incluant la méthode du calendrier d'histoire de vie, auprès de victimes de violence conjugale, ce projet vise à examiner au sein d'une relation conjugale les facteurs individuels, relationnels et contextuels qui influencent l'occurrence et l'intensité de la violence physique à travers le temps. Ce mémoire se concentre la violence physique dont la victime est une femme et l'agresseur un homme. Une analyse ventilée selon le sexe et le type de violence permet de s'attaquer plus efficacement aux facteurs liés à la violence faite aux femmes ainsi qu'aux besoins

particuliers des victimes selon le type de violence et permet de comparer les résultats avec les autres études sur ce type de violence.

Le premier chapitre de ce mémoire présente un état des connaissances sur la violence conjugale, qui expose un portrait général du phénomène (son ampleur, les différentes sources de données utilisées dans les études et les différentes formes de violence), explique le caractère dynamique de la violence conjugale et les différentes approches proposées pour expliquer le phénomène, et présente les différents facteurs individuels, relationnels et contextuels étudiés dans les recherches menées sur le sujet. Ce chapitre se termine par l'identification des failles dans les écrits, les objectifs de recherche et le cadre théorique utilisé. Le deuxième chapitre décrit la méthodologie déployée pour parvenir aux objectifs de recherche, qui explique la provenance de l'échantillon, la méthode d'opérationnalisation des variables, la stratégie analytique, et se termine par l'énoncé des limites liées à cette recherche. Le troisième chapitre expose les résultats de recherche, suivi du chapitre portant sur l'interprétation des résultats. Finalement, ce mémoire se termine par une discussion autour des résultats, leurs impacts théoriques et pratiques, ainsi que les perspectives pour les recherches futures.

CHAPITRE 1 - RECENSION DES ÉCRITS

1.1 Un portrait de la violence conjugale

Pour mettre en contexte, il convient d'abord de présenter l'ampleur de la violence conjugale et les différentes sources de données utilisées dans les études quantitatives portant sur le phénomène. Celui-ci sera par la suite détaillé, les différentes formes et paramètres de la violence ainsi que sa nature dynamique et cyclique seront présentés.

1.1.1 L'ampleur du phénomène étudié

Depuis la volonté affirmée de criminalisation de la violence conjugale dans les années 1980, l'évaluation de l'ampleur du phénomène est devenue une préoccupation publique et politique, et plusieurs sources d'informations tentent d'y contribuer. Au niveau mondial, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) rapporte que près d'un tiers des femmes ont été victimes de violence physique ou sexuelle par un conjoint ou un ex-conjoint à au moins une reprise au cours de sa vie (Organisation mondiale de la santé, 2002). Au Canada, l'Enquête sociale générale sur la victimisation (ESG) de 2009 relève que 6 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus affirment avoir été victimes de violence physique ou sexuelle à au moins une reprise au cours des cinq années précédant le sondage et cette proportion est demeurée stable depuis les derniers sondages menés en 2004 et en 1999 (Shannon, 2012)². Cette même année, près de 300 000 crimes commis en contexte conjugal ont été signalés aux différents corps de police du

² La violence physique et/ou sexuelle inclue également la menace : Question PSP_Q110 : Au cours des cinq dernières années, est ce que votre conjoint/conjointe/partenaire actuel(le) a menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser.

pays représentant environ 12 % de la totalité des crimes déclarés au Canada (Sinha, 2013). Le Québec est l'une des provinces affichant le taux de violence conjugale autodéclarée le plus élevé du Canada. En 2008, le ministère de la Sécurité publique du Québec a enregistré 17 321 infractions de violence conjugale, soit plus du cinquième de l'ensemble des infractions de crimes contre la personne enregistrées cette même année. En 2012, 19 731 infractions de violence conjugale sont enregistrées représentant une hausse de 13,9 % par rapport à l'année 2008 (Sécurité publique du Québec, 2013). Pour être en mesure d'évaluer l'ampleur réelle du phénomène, différentes sources d'informations sont mises à contribution.

1.1.2 Les différentes sources de données

Au Canada, deux sources d'informations sont généralement utilisées pour mesurer l'ampleur de la violence conjugale : les données policières issues du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et les sondages de victimisation spécifiques et généraux produits par l'Enquête sociale générale (ESG). Ces deux sources donnent un portrait complémentaire du phénomène dans la mesure où elles offrent un aperçu différent et comportent leurs propres avantages et limites. Les données policières fournies par la DUC réfèrent aux événements criminels enregistrés par un service de police, dont le bien-fondé fut évalué et validé (Perreault et Brennan, 2010). Bien que la politique d'arrestation d'office instaurée par la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* adoptée par le gouvernement du Québec permette de dresser un portrait plus juste de la violence conjugale, les données policières sont connues pour offrir une vision partielle de la criminalité. En effet, tous les délits ne mènent pas à une dénonciation : moins du quart des victimes de violence conjugale informent par elles-mêmes les autorités de la situation (Boivin et Ouellet, 2013; Sinha, 2013). Ce faible taux de dénonciation relève du contexte particulier de la violence conjugale dans lequel la victime est souvent liée émotionnellement et économiquement avec son agresseur. L'étude de Gartner et Macmillan (1995) a montré qu'une plus grande proximité entre la victime et l'agresseur s'associe négativement à la probabilité que l'événement soit rapporté aux autorités. Les raisons le plus souvent évoquées par les victimes de violence conjugale en 2009 sont : la croyance qu'il s'agissait d'une affaire personnelle qui ne concernait pas la police, le fait d'avoir réglé la

situation d'une autre façon et le fait de penser que l'incident n'était pas assez grave. Par ailleurs, la raison principale derrière le signalement de la violence conjugale est le désir de mettre fin au délit alors que moins du tiers des victimes ont mentionné l'intention de faire arrêter l'auteur présumé. Par le fait même, il est probable que les données policières affichent une surreprésentation des événements graves et mettent un voile sur les violences de moindre gravité (Sinha, 2013).

Les sondages de victimisation tendent de leur côté à dresser un portrait différent de la victimisation en s'intéressant tant aux événements criminels rapportés à un corps de police qu'aux événements non rapportés. Depuis 1999, l'Enquête sociale générale du Canada (ESG) comprend une section spéciale sur la violence conjugale. À partir d'un sondage populationnel réalisé dans le cadre d'entrevues téléphoniques, l'ESG recueille une variété d'informations portant sur les expériences personnelles des victimes. Le questionnaire fournit des renseignements sur la nature et le nombre d'agressions subies³, les caractéristiques sociodémographiques et économiques liées à la victime et d'autres thématiques comme la décision des victimes de rapporter ou non l'événement et les caractéristiques des conjoints (Perreault et Brennan, 2009). Ces données présentent donc une alternative intéressante pour pallier les différentes limites liées aux données policières. Toutefois, Ouellet et Cousineau (2014) soulignent que ces informations demeurent encore incomplètes. Par exemple, elles n'offrent pas de précisions sur les caractéristiques des ex-conjoints, les abus à l'enfance et les comportements violents des victimes. De plus, les auteurs soulignent le caractère impersonnel de ces sondages et suggèrent que ces données sous-estiment également le nombre d'événements et de victimes. Certaines femmes peuvent ne pas être en mesure de répondre à un tel sondage,

³ Questionnaire ESG 2009 : Question PSP_Q310 : Vous avez répondu oui à au moins une des dix questions traitant de la violence physique ou sexuelle. Au cours des cinq dernières années, votre /conjoint/conjointes/partenaire a-t-il/elle été violent/violente plus d'une fois envers vous? Question_PSP_Q320 : Combien de fois est-ce arrivé au courant des cinq dernières années?

par exemple si le conjoint violent est présent à la maison ou si elles résident en maison d'hébergement.

En somme, chacune de ces sources d'informations fournit des connaissances qui leur sont propres, mais possède des limites qui laissent en suspens certaines questions notamment sur l'occurrence et l'intensité de la violence et les conditions qui influencent ces dimensions à travers le temps. Les données issues de sources policières fournissent des renseignements détaillés et validés des incidents, mais représentent uniquement les événements signalés et enregistrés par un corps policier qui sous-estime le nombre réel d'événements. Les sondages de victimisations mettent en lumière les événements gardés sous silence, mais ces informations restent invalidées, incomplètes et tendent aussi à sous-estimer l'ampleur du phénomène. Malgré les spécificités de ces sources de données, force est de constater que les femmes sont surreprésentées parmi l'ensemble des victimes (Garcia-Moreno, Jansen, Watts, Ellsberg et Heise, 2005). Bien que ces données doivent être considérées avec prudence, elles permettent néanmoins de réaliser l'importance du phénomène dans nos sociétés et la diversité des formes sous laquelle elle peut se manifester en recueillant des informations spécifiques sur les expériences des victimes. Une analyse plus détaillée du phénomène s'avère donc nécessaire pour mieux comprendre cette ampleur.

1.1.3 Les différentes formes de violence conjugale

Les violences en contexte conjugal renvoient à un spectre large de conduites :

« [...] tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex-partenaire), cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, notamment les actes d'agression physique, les relations sexuelles forcées, la violence psychologique et tout autre acte de domination » (Organisme mondial de la santé, 2002).

Autrement dit, la violence conjugale n'est pas un phénomène unidimensionnel et peut se manifester sous plusieurs formes. La *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*

propose cinq formes de violence commise en contexte conjugal : la violence physique, sexuelle, psychologique, verbale et économique (Gouvernement du Québec, 1995). La violence physique inclut toutes actions qui causent des blessures physiques pouvant aller de la gifle à l'homicide. La violence sexuelle inclut toutes actions, avec ou sans contact, qui portent atteinte à l'intégrité sexuelle de la personne comme la manipulation pour des faveurs sexuelles, les attouchements sexuels et l'agression sexuelle. La violence psychologique est plus difficile à définir et évaluer étant donné son caractère plus subjectif. Elle consiste en la dévalorisation d'autrui aux moyens de propos méprisants, de contrainte et d'isolement et vise à réduire la confiance et l'estime personnelle de la victime. C'est souvent le caractère répétitif des propos qui va façonner la violence psychologique. De cette forme de violence découle la violence verbale qui consiste à créer un climat de terreur au moyen d'insultes et des menaces. Finalement, la violence économique vise à faire subir des conséquences financières à la victime par une privatisation des ressources monétaires et matérielles. Les multiples formes de violence peuvent s'exprimer indépendamment les unes des autres ou simultanément. Par exemple, un couple peut se livrer à de la violence psychologique et verbale, sans jamais participer à de la violence physique alors que la présence de violence physique dans un couple est souvent accompagnée d'autres formes de violence (Winstok, 2008).

Concrètement, ces différentes formes de violence peuvent être observées et mesurées à partir de plusieurs paramètres (Jaquier et Guay, 2013). Ils sont des éléments de mesure et d'information avec lesquels on explique les caractéristiques essentielles d'un phénomène. Trois paramètres sont principalement utilisés dans l'étude de la violence conjugale : la prévalence, la gravité et la fréquence de la violence. La prévalence est le paramètre le plus souvent rapporté dans les études sur la violence conjugale. Il se définit par le nombre de victimes sur une période et un territoire donné et celle-ci peut varier ou rester stable à travers le temps. Au Canada, le taux de victimisation de violence conjugale est demeuré stable autour de six pour cent entre 1999 et 2009 (Brennan, 2010). La gravité est une mesure utilisée pour qualifier la sévérité des comportements. Plusieurs mesures existent pour classer la gravité des comportements. Par exemple, le Code criminel du Canada classe les voies de fait en trois niveaux : les voies de fait simples (niveau un), l'agression armée ou infliction de lésions corporelles (niveau deux) et les

voies de fait graves (niveau trois)⁴. Les données du programme de déclaration uniforme de la criminalité relèvent qu'en 2011, les voies de fait de premier niveau étaient l'infraction la plus fréquemment dénoncée en contexte conjugal (55 %), suivies des menaces (13 %), des voies de fait de deuxième niveau (12 %) et du harcèlement criminel (11 %). Les sondages populationnels nous apprennent que 34 % des victimes en 2009 ont affirmé avoir subi au moins un acte de violence grave par un conjoint ou un ex-conjoint. Ces actes font référence à l'agression sexuelle ou avoir été battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau (Sinha, 2013). Mentionnons que le niveau de gravité de la violence est variable d'une relation à une autre et à travers une même relation, mais on connaît actuellement peu de choses sur les facteurs qui influencent ces variations (Winstok, 2013). Finalement, la fréquence fait au nombre d'agressions subies par une victime. À l'inverse de la gravité, cette mesure ne prend pas en considération les conséquences potentielles des agressions, mais jette un regard sur le nombre d'agressions subies durant une période (voir note de bas de page 2 pour un exemple de question). La fréquence est un paramètre important pour expliquer la violence conjugale si l'on considère que les risques de revictimisation pour ces victimes sont significativement plus élevés comparativement à d'autres formes de victimisation criminelle (Piquero, Brame, Fagan et Moffit, 2006). Au Canada, près de la moitié des personnes ayant déclaré avoir été victimes d'une forme de violence conjugale en 2009 affirment que la violence s'est produite à plusieurs reprises au cours des cinq dernières années et 28 % de ces victimes affirment avoir subi plus de dix agressions physiques (Sinha, 2013). À l'instar de la gravité, la fréquence de la violence peut varier d'une relation à une autre ou à travers une même relation. En effet, la violence n'est pas nécessairement constante et stable dans le temps : la violence peut se manifester à une seule reprise ou persister à travers le temps, il peut y avoir des périodes de cessation et de reprise et son intensité peut diminuer ou augmenter, mais nos connaissances sur les facteurs qui

⁴ Les voies de fait de premier niveau sont moins susceptibles de causer des blessures, les voies de fait de deuxième niveau sont commises avec une arme ou conduisent des lésions corporelles et les voies de fait de troisième niveau vont blesser, mutiler ou défigurer la victime ou mettre sa vie en danger (Code criminel du Canada).

influencent à court terme ses variations sont limitées (Hayes, 2105, Piquero, Brame, Fagan et Moffit, 2006; Yoshihama et Bybee, 2011).

Pour mesurer ses différents paramètres, l'instrument de dépistage le plus souvent utilisé est l'Échelle des tactiques du conflit (CTS - en anglais *Conflict Tactics Scales*) conçue au début des années 1970 par le chercheur américain Murray A. Straus (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996). La validité et l'efficacité de cet instrument sont d'ailleurs reconnues par l'Enquête sociale générale du Canada (ESG) pour identifier les victimes de violence conjugale, les formes de violences dont elles sont victimes et le nombre et la gravité de leur victimisation. À partir d'une série d'énoncés portant sur différents types de comportements agressifs (p. ex. pousser, gifler, battre, etc.) on demande à la personne d'identifier le nombre de fois qu'un événement s'est produit. Le degré de gravité correspond au rang de chaque énoncé de l'échelle divisé en deux catégories : la violence mineure et la violence grave. Cet instrument est constitué de cinq sous-échelles; l'échelle de la négociation, de la violence psychologique, de la violence physique, de la violence sexuelle et des blessures, et chacune contient des items portant sur la violence mineure ou sévère⁵.

En somme, nous avons vu que les différentes formes de violence peuvent évoluer dans le temps en prévalence, en gravité et en fréquence, mais nos connaissances sur les facteurs qui influencent leurs changements à court terme sont limitées. Par ailleurs, la présentation de ces différents paramètres permet de rendre compte de la variabilité temporelle et du caractère dynamique des violences commises en contexte conjugal.

⁵ Une description plus détaillée de cet instrument de mesure se retrouve dans la section méthodologie

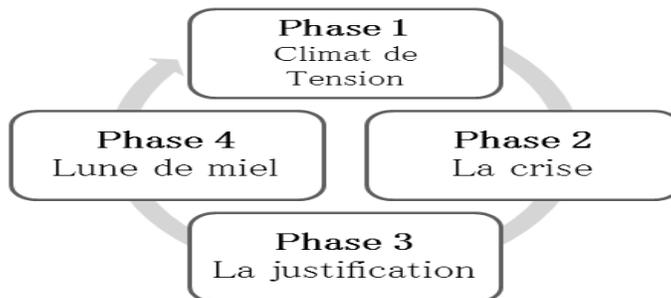
1.2 Un phénomène dynamique

Pour bien comprendre la dynamique de la violence conjugale, celle-ci doit être analysée au regard de son contexte. Les épisodes de violences conjugales impliquent une interaction entre deux individus, ils s'inscrivent dans un contexte et une histoire de vie et ils sont sujets à plusieurs changements à travers le temps. Dans le passé, la dynamique de la violence conjugale a souvent été examinée au moyen des méthodes qualitatives (Eisikovits et Winstok, 2001; Feld et Straus, 1989; Winstok, 2008). Une contribution importante fut apportée par la psychologue Leonore Walker (1984) avec la présentation du concept de cycle de la violence dont le modèle a été repris par la chercheuse québécoise Ginette Larouche (1987) et adopté par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement (1990).

1.2.1 Le cycle de la violence

Basé sur une hypothèse de réduction de la tension, le cycle de la violence permet d'appréhender la dimension temporelle du phénomène et d'expliquer les victimisations à travers une séquence d'événements. Il est constitué de quatre principales phases: la tension, la crise, la justification et la lune de miel. Ces dernières sont illustrées par la figure 1⁶.

Figure 1 : Le cycle de la violence



⁶ Source : Regroupement des maisons d'hébergement du Québec, 1990

La première phase, le climat de tension, survient à la suite d'oppositions entre les partenaires. Les tensions s'accroissent, l'agresseur se désensibilise de la victime et des violences verbales sont commises. Larouche (1987) précise que cette phase peut être alimentée par des événements de vie comme une grossesse, une perte d'emploi, un décès ou un événement particulier durant la journée (p. 53). Lorsque cette phase n'est pas maîtrisée, s'en suit alors la phase de la crise dans laquelle il y a une escalade de la violence, c'est-à-dire que les agressions verbales évoluent en d'autres agressions verbales plus sévères (p. ex des menaces) ou des agressions physiques envers le plus souvent la conjointe. L'escalade de la violence est un concept qui décrit un modèle de comportement violent qui s'aggrave et s'intensifie à travers le temps. L'escalade peut être envisagée de deux manières : elle peut être progressive, c'est-à-dire qu'au fil du temps la violence peut dégénérer et mener à des comportements plus graves; ou être immédiate à une situation précise, par exemple une dispute qui mène à des insultes et se termine par une agression physique (Winstok, 2008; 2013). Larouche (1987) identifie trois étapes à l'escalade de la violence, à savoir la manifestation de violences psychologiques subtiles comme des propos méprisants, l'humiliation et le dénigrement, suivis d'agressions verbales qui deviennent de plus en plus fréquentes et intenses et qui se terminent par l'apparition de violence physique. Johnson (1995) précise toutefois que cette tendance à l'escalade est propre aux victimes de terrorisme conjugal vécu par les femmes en maison d'hébergement. Son analyse des données de l'enquête nationale du *National Family Violence Survey* (NFVS) menée auprès de la population générale ne soulève pas une tendance à l'escalade : seulement 5,8 % des conjoints ayant commis au moins un acte de violence mineur la première année de la période à l'étude avaient commis un acte de violence physique grave l'année précédente. La troisième phase, la justification, est caractérisée par une prise de conscience de l'agresseur sur les conséquences de ses actions, suite à laquelle il va tenter de justifier et rationaliser ses comportements violents. Finalement, la dernière phase, la lune de miel, est le retour au calme au cours duquel le conjoint va adopter des comportements affectueux envers sa partenaire. Il est précisé que la violence conjugale serait exercée à l'intérieur d'un cycle où l'agresseur installe progressivement sa domination sur la victime. La particularité du cycle de la violence est son caractère chronique et ascendant, c'est-à-dire que celui-ci se répète dans le temps et que la gravité des comportements violents a tendance à augmenter (Feld et Straus, 1989; Larouche, 1987; Winstok, 2013). Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit d'un modèle théorique précis et

restreint qui a déjà été nuancé ou démenti sur le plan empirique comme nous le verrons maintenant.

1.2.2 Les limites et les critiques du cycle de la violence

Plusieurs critiques ont été formulées à l'égard du cycle de la violence. D'abord, le cycle présente un modèle théorique ascendant alors que le niveau de violence physique commis dans un contexte conjugal peut également être stable ou diminuer (Piquero Brame, Fagan, et Moffitt, 2006; Winstok, 2008). Grâce à l'étude des données du Spouse Assault Replication Program (SARP), Piquero et ses collègues (2006) ont trouvé que la gravité des agressions physiques d'un conjoint contre une même victime était susceptible d'augmenter, de diminuer ou de rester stable au cours des 24 mois qu'ils observent. En conséquence, les trajectoires que suivent les agresseurs seraient hétérogènes et sont susceptibles de changer durant une courte période. Ensuite, Larouche (1987) spécifie que pour mettre fin au cycle de la violence, la victime doit absolument mettre fin à la relation alors qu'il est aujourd'hui connu que la violence peut continuer, voire apparaître après la rupture. L'enquête sociale générale menée en 2009 a permis de montrer que la violence entre ex-partenaires n'est pas un phénomène rare. Près du tiers des Canadiens (17%) qui ont indiqué avoir eu un contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes ont déclaré avoir été agressés physiquement ou sexuellement par leur partenaire au moins une fois durant cette période (Sinha, 2013). Le cycle de la violence ne se présente peut-être pas pour ce type de violence conjugale. Finalement, comme nous avons vu précédemment, la violence peut être situationnelle et sporadique ou encore chronique, il peut y avoir des épisodes de cessation ou des périodes où la violence est plus fréquente. En somme, le cycle de la violence est limité et ne peut pas refléter l'ensemble des expériences des femmes victimes de violence conjugale.

Nous venons de voir que la violence conjugale n'est pas un phénomène rare. Elle peut se manifester sous plusieurs formes et possède un caractère récurrent dont les différentes sources de données parviennent difficilement à expliquer. À l'instar de celle des agresseurs, les trajectoires des victimes de violence conjugale sont très diversifiées. Selon les études rapportées

plus haut, elles ne peuvent correspondre à un seul modèle et le cycle de la violence ne permet pas de distinguer ces différents schémas. Différentes perspectives et approches de la violence conjugale ont émergé pour aider à la compréhension de la dynamique et des différentes trajectoires de victimisation.

1.3 Les différentes perspectives et approches

Il existe une diversité de paradigme en science sociale avec lequel il est possible d'étudier la violence entre partenaires intimes. Dans un premier temps, cette section présente deux courants théoriques majeurs en matière de violence conjugale : l'approche féministe et l'approche familiale. Par la suite, nous exposerons la typologie développée par Michael. P. Johnson (2008) et les différents types de violence conjugale qui la compose. Finalement, les différents facteurs de risques individuels, relationnels et contextuels soulevés par différentes études empiriques seront présentés.

1.3.1 L'approche féministe et l'approche familiale

Deux approches ont contribué à expliquer les différents schémas de la violence conjugale : l'approche féministe et l'approche familiale. Celles-ci se distinguent selon la définition de la violence conjugale, du rôle accordé au genre et de la motivation sous-jacente de la violence influençant l'interprétation des dynamiques et la manifestation des différents paramètres de la violence. D'un côté, la théorie féministe présente la violence conjugale comme la conséquence d'un contexte sociopolitique liée aux conditions d'inégalité de la femme (Johnson et Leone, 2005). Les études théoriques adoptant une telle approche rapportent que la plupart des problèmes rencontrés par les femmes sont causés par des forces sociales, culturelles et politiques, et que pour enrayer ces problèmes, des interventions politiques s'avèrent indispensables (McPhail, Busch, Kulkarni, et Rice, 2007). Les féministes ont été les premières à dénoncer la violence exercée envers les femmes et ont grandement contribué à la criminalisation de la violence conjugale. Suivant cette approche, DeKeseredy et MacLeod

(1997) ont proposé une définition de la violence faite aux femmes dans le cadre d'une relation intime : la violence conjugale serait l'abus de pouvoir par un mari, un partenaire intime, un ex-mari ou un ex-partenaire contre une femme qui entraîne une perte de la dignité, de contrôle et de sécurité ainsi que d'un sentiment d'impuissance vécu par la femme qui est la victime directe d'abus (p. 5). Dans cette optique, la violence conjugale ne consisterait pas uniquement en des agressions physiques portées à la victime, mais relèverait également d'un contexte de domination qui rejoint le modèle du cycle de la violence présenté précédemment de telle sorte que la violence subie par les femmes serait sévère, fréquente et persistante.

De l'autre côté, l'approche familiale présente plutôt la violence conjugale comme un problème de gestion de conflits enracinés dans les contraintes de la vie quotidienne de la famille, qui peuvent dégénérer en violence (Johnson et Leone, 2005). Scott Feld et Murray M. Straus (1989) sont d'éminents chercheurs dans le domaine ayant suivi cette approche. Ils définissent la violence conjugale comme une tactique non légitime utilisée par l'un des partenaires, féminin ou masculin, pour régler des conflits interpersonnels généraux ou familiaux : la violence serait un acte accompli avec l'intention de causer une douleur physique ou des blessures à une autre personne sans qu'il y ait nécessairement une intention sous-jacente de domination (p. 143). Dans cette optique, la violence vécue par les femmes peut également être sporadique et de moindre gravité.

La polarité entre les deux perspectives peut s'expliquer par les différents échantillons utilisés dans les études selon l'approche. Les études adoptant une perspective féministe ont tendance à utiliser des échantillons provenant de refuges, hôpitaux et maisons d'hébergement qui sous-estiment inévitablement certains schémas de violence conjugale. Les études qui adoptent une approche de violence familiale utilisent généralement de grands échantillons, aléatoires, nationaux ou communautaires présentent la même limite (Melton et Belknap, 2003). Afin de contrer les impacts méthodologiques occasionnés par les différentes définitions, une typologie axée sur la dynamique de la violence conjugale a été développée par Michael P. Johnson (2008) à travers laquelle il montre l'existence de plusieurs types de violence conjugale.

1.3.2 Les types de violence conjugale : typologie de Micheal P. Johnson

Dans une perspective proféministe, Johnson a élaboré une typologie permettant de décortiquer les schèmes de violence au sein des couples. Fondée sur la motivation sous-jacente de la violence, cette typologie permet d'expliquer les variations des différents paramètres de la violence présentés précédemment. L'auteur propose qu'il existe trois principaux types de violence conjugale, à savoir le terrorisme conjugal, la violence de résistance et la violence situationnelle. Les deux premiers types de violence émergent d'une motivation de contrôle et pouvoir alors que le troisième émerge lorsque des situations de conflits spécifiques dégénèrent en violence. En premier lieu, dans une situation de terrorisme conjugal, l'agresseur utilise des tactiques de contrôle violentes et non violentes comme la menace, l'intimidation, l'isolation et la surveillance afin d'installer un climat de terreur dans lequel la victime perd toute volonté et capacité de résister. Il s'agit du type de violence défini par les groupes féministes dans lequel l'agresseur est majoritairement un homme, la victime est une femme et la violence unidirectionnelle. Dans cette situation, la violence serait plus fréquente et sévère étant donné l'intention de domination et la passivité de la victime. Ensuite, la violence de résistance est sensiblement similaire au terrorisme conjugal à la différence que la victime va utiliser la violence dans le but de se protéger, celle-ci est exceptionnelle et perpétrée dans un contexte d'autodéfense. L'analyse des données cliniques et populationnelles menées par Johnson tend à démontrer que la majorité des femmes qui vivent en maison d'hébergement ou dans les refuges ont subi l'un de ces deux types de violence (Johnson, 2008). Finalement, la violence situationnelle n'implique pas de dynamique de contrôle de l'un ou l'autre des conjoints, elle serait plutôt engendrée par un conflit immédiat et souvent accompagné d'un effet d'escalade. Ce type de violence conjugale est plus courant dans la population et se rapproche davantage de la perspective de la violence familiale. Il s'agit d'une violence bidirectionnelle, symétrique, qui concerne autant les femmes que les hommes. La majorité du temps, les actes de violence ne sont pas répétés, mais il peut arriver que la violence situationnelle devienne chronique et s'aggrave (Johnson, 2008).

Dans une perspective pragmatique, cette typologie a été développée pour répondre aux controverses entre les différents intervenants au sujet de la violence conjugale. Selon Johnson, il est difficile de constater une entente commune sur la définition de la violence conjugale puisque la dynamique de la violence varie selon les différents organismes. La pertinence d'une telle typologie est reconnue dans le milieu de la recherche et de la pratique. Dans le Guide d'implantation pour une pratique concertée en violence conjugale et maltraitance (CRI-VIFF, 2014), il est mentionné que cette typologie fournit des repères essentiels pour cerner toute la complexité du phénomène et qu'il est essentiel de différencier les dynamiques de violence pour apporter des interventions adaptées. Or, la recherche et les interventions sont davantage portées sur le terrorisme conjugal alors que la violence situationnelle est plus courante et présente également un problème de société important. À titre d'exemple, le gouvernement du Québec présente la violence conjugale comme suit « les agressions commises dans un contexte conjugal surviennent à l'intérieur de ce qu'on appelle le cycle de la violence conjugale. Ce cycle, qui est mis en place et orchestré par l'agresseur, permet à celui-ci de maintenir sa domination sur sa conjointe » (www.violenceconjugale.gouv.qc.ca). Par conséquent, on connaît peu les facteurs spécifiques associés aux différents schémas (Flynn, Lessard, Montminy, Rinfret-Raynor et Gervais, 2015; Johnson, 2008).

En somme, au regard de cette typologie, il est légitime de croire que le type de violence est susceptible d'influencer les différents paramètres comme la fréquence et la gravité des agressions. La violence conjugale s'inscrit dans un contexte et implique une interaction entre deux individus dont leurs impacts respectifs dans l'avènement de la violence conjugale ne peuvent être négligés dans la compréhension de l'évolution des événements. Certaines études ont d'ailleurs été menées afin de cibler les différents facteurs individuels, relationnels et contextuels qui influencent la manifestation de la violence conjugale. Cette section se termine par une présentation des différents facteurs de risque soulevés dans la littérature. Nous aborderons dans un premier temps les facteurs individuels liés aux victimes et aux agresseurs et aux caractéristiques de la relation. L'intérêt de ce mémoire est d'abord orienté vers la victime, mais s'intéresse également aux caractéristiques des agresseurs et de la relation. La violence conjugale relève d'une dynamique entre deux individus et l'ensemble de ces caractéristiques ne

peut pas être complètement écarté. Dans un dernier temps, nous présentons les facteurs de risque liés au contexte.

1.3.3 Les facteurs de risques individuels et relationnels

Les caractéristiques individuelles liées à la victime

Cette catégorie de facteurs concerne directement les caractéristiques liées aux victimes et permet avant tout de dresser un portrait des personnes les plus à risque d'être victimes de violence conjugale. Bien que ce phénomène touche une multitude d'individus, les études tendent à montrer que certains groupes seraient plus à risque que d'autres. Celles-ci nous apprennent que les femmes (Catalano, 2006; Garcia-Moreno, Jansen, Watts, Ellsberg et Heise, 2005), les jeunes (Kramer, Lorenzon, et Mueller, 2004; Ouellet et Cousineau, 2014), les minorités ethniques (Lauritsen, et Rennison, 2006), ainsi que les personnes qui ont subi des abus physiques ou sexuels durant l'enfance (Bennett et Goodman, 2005; Harrell et Smith, 1996) seraient davantage à risque de vivre une ou plusieurs expériences de violence conjugale. Les personnes qui présentent des problèmes de santé mentale ou physique et/ou des problèmes de consommation d'alcool seraient également plus à risque. Toutefois, l'effet causal demeure toujours ambigu pour des raisons d'artificialité et de temporalité (Devries et coll, 2013; Meister, 2007; Ouellet et Cousineau, 2014). La relation entre deux facteurs peut être liée par un facteur commun, sans qu'il y ait de processus causal, il s'agit alors d'une relation artificielle (p. ex. les jeunes femmes peuvent vivre plus de difficultés économiques qui créent une situation de vulnérabilité face à la violence conjugale) et la séquence temporelle doit être établie afin de déterminer si la cause précède l'effet (p. ex. la consommation d'alcool précéderait les comportements violents).

Comme il fut mentionné précédemment, les victimes de violence conjugale sont davantage à risque que les agressions physiques se reproduisent contrairement à d'autres formes de victimisation violente. La victimisation à répétition est une question importante qui a reçu une attention croissante dans le domaine de la victimologie au cours des dernières décennies.

Celle-ci peut être expliquée par des facteurs de vulnérabilité structurelle de certains groupes de personnes (p. ex. le revenu et le statut matrimonial) ou parce qu'un délinquant a décidé de prendre en proie la même victime; situation souvent associée à des délits où un lien préalable va lier la victime et l'agresseur, comme dans le cas de la violence conjugale (Van Dijk, 2001). Depuis les dernières années, certaines études se sont donc intéressées aux facteurs de risque individuels associés à la revictimisation en contexte conjugal.

D'abord, l'âge de la victime est un facteur qui a reçu une attention importante. Une analyse des données policières montre que les jeunes femmes seraient plus à risques d'être victimes de plusieurs épisodes de violence dans un contexte conjugal (Ouellet, Blondin, Leclerc et Boivin, inédit). Les jeunes femmes et les femmes moins scolarisées seraient moins susceptibles de quitter leur conjoint violent, augmentant ainsi le risque de nouvelles victimisations (Alexander, Tracy, Radek et Koverola, 2009). De plus, les femmes plus âgées peuvent avoir développé certaines stratégies pour éviter les situations conflictuelles contrairement aux jeunes personnes moins expérimentées dans la gestion de conflits. C'est d'ailleurs la violence situationnelle, caractérisée par une gestion déficiente des conflits immédiats, qui serait la plus fréquente chez les couples de jeunes âges (Straus, 2008).

L'origine ethnique de la victime a également suscité l'intérêt de plusieurs études. La violence conjugale ne concerne pas uniquement les minorités ethniques, mais l'appartenance à certaines communautés culturelles peut augmenter le risque d'en être victime. Par exemple, certaines cultures peuvent démontrer une plus grande tolérance face à la violence conjugale (Mears, Carlson, Holden. et Harris, 2001). Le statut de femme immigrante peut également engendrer une position de vulnérabilité et créer un obstacle à la démarche d'aide, par exemple lorsqu'une victime est parrainée par le conjoint ou est face à des barrières linguistiques (Raj et Silverman, 2002). Cette question est importante lorsqu'on considère que près du tiers des dossiers de violence conjugale à la cour de Montréal concernent les communautés ethnoculturelles alors qu'elle représente 18% de la population montréalaise (Oxman-Martinez et Krane, 2005, cité dans Rinfret-Raynor, Lesieux, Brodeur et Dugal, 2013).

Ensuite, une analyse des données policières a mis en lumière que les femmes qui présentent des antécédents de victimisation autres que la violence conjugale seraient deux fois plus à risque d'être victime de plusieurs épisodes de violence conjugale (Ouellet, Blondin, Leclerc et Boivin, inédit). Notamment, le fait d'avoir été victime d'abus sexuel à l'enfance est associé au risque d'être victime de violence conjugale (Wathen, 2012). Une première victimisation est souvent annonciatrice d'une seconde, c'est-à-dire que le fait d'être victimes d'un acte criminel augmente le risque de l'être à nouveau au courant de la vie, car elle est signe d'une certaine vulnérabilité et d'une exposition au crime (Wemmers, 2003).

Finalement, l'utilisation des services d'aide pour les femmes victimes de violence peut également être associée à la fréquence de la violence. Une analyse des données populationnelles du *National Family Violence Survey* a établi que seulement deux pour cent des femmes qui ont déclaré être victimes de violence conjugale affirment avoir utilisé des services offerts par les maisons d'hébergement et que le nombre d'agressions rapporté par ce groupe était trois fois plus élevé que le reste de l'échantillon (Straus et Gelles, 1988). Les femmes en maison d'hébergement seraient davantage victimes de terrorisme conjugal caractérisé par de la violence physique plus fréquente et sévère, ce qui expliquerait cet écart avec les femmes qui n'utilisent pas ce type de services d'aide (Johnson, 2008).

Caractéristiques individuelles du conjoint

Les études orientées vers l'agresseur tendent à conclure qu'il existe certains points communs entre les auteurs de violence conjugale. Les hommes, les jeunes et les personnes qui présentent une consommation d'alcool abusive sont davantage à risque d'être auteurs de violence conjugale (Foran et O'Leary, 2008; Piquero, Brame, Fagan, et Moffitt, 2006; Statistique Canada, 2011). La présence d'antécédents criminels est également associée à ce type d'agresseurs. Une étude menée par Piquero et ses collègues (2006) à partir des données du programme *Spouse Assault Replication Program* (SARP) révèle que peu d'auteurs de violence conjugale se spécialisaient exclusivement dans les comportements criminels violents. La plupart des délinquants étaient plutôt des généralistes et avaient commis d'autres crimes à caractère non violent dans bien des cas.

Certaines recherches se sont également intéressées aux facteurs reliés aux risques de récidive des agresseurs. Celles-ci nous apprennent que la présence de traits de personnalité antisociale serait associée à des comportements violents plus fréquents et sévères (Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994). La persistance de la violence commise en contexte conjugal serait également liée au jeune âge et à une enfance marquée par la violence familiale (Aldarondo et Sugarman, 1996). Kingsnorth (2006) présente une étude sur la récidive des auteurs de violence conjugale à travers laquelle il analyse simultanément des caractéristiques sociodémographiques et judiciaires. Dans cette étude, la récidive était définie comme un nouveau délit envers la conjointe ou une violation des conditions de probation. Les résultats révèlent que la présence d'antécédents criminels quadruple le risque de récidive alors que les variables extra-légales traditionnelles telles la cohabitation, l'ethnie, l'emploi et l'âge n'auraient aucun pouvoir de prédiction. Le délai de récidive serait également plus court lorsque le conjoint possède des antécédents de violence conjugale (Tolman et Weisz, 1995). En somme, ces études permettent de rendre compte de l'importance des contacts avec le système judiciaire pour prédire la répétition de la violence.

Caractéristiques relationnelles

L'influence des facteurs propres à la relation de couple marquée par la violence a aussi été examinée. Les caractéristiques qui ressortent de ces études sont le statut matrimonial (les couples mariés ou en union libre), la durée de la relation, la présence d'un ou plusieurs enfants communs et les antécédents de violence dans la relation (Goodman et Bennet, 2004). En ce qui concerne le statut matrimonial, les résultats empiriques divergent. À partir des données populationnelles de l'ESG produit par Statistique Canada en 2009, Ouellet et Cousineau (2014) ont établi que les femmes mariées seraient plus à risque d'être victime de violence conjugale. Les femmes mariées seraient davantage exposées aux risques de violence puisqu'elles passeraient généralement plus de temps avec leur conjoint comparativement aux couples non mariés. Toutefois, le statut matrimonial ne reflète pas toujours la cohabitation des conjoints : deux personnes peuvent décider de vivre ensemble sans être mariées. À l'inverse, une analyse des données déclarées à la police en 2011 indique que les femmes risquaient davantage d'être violentées physiquement par leur partenaire amoureux que par leur conjoint : la violence entre

partenaires amoureux était de 60% plus élevée (Sinha, 2013). À cet effet, Winstok (2008) mentionne que la période du mariage serait moins risquée, la violence serait plus rare et moins sévère, puisque la relation est plus établie et stable contrairement aux nouveaux couples qui sont moins expérimentés et plus fragiles. Cette proposition s'accorde également avec la relation établie entre le jeune âge et la violence conjugale mentionnée précédemment.

La durée de la relation serait donc meilleur facteur pour prédire la revictimisation que le statut matrimonial (Goodman et Bennet, 2004). Les femmes impliquées dans une relation plus longue vivraient plus fréquemment de la violence physique (Hayes, 2015). En ce qui concerne la dénonciation, les résultats d'une étude menée par Harris et Holden (1999) indiquent une baisse du taux de dénonciation à la suite d'une première dénonciation à un corps de police pour les couples de longue durée. Les enfants qui sont témoins de violence entre les parents ne sont pas des situations rares et ceux-ci peuvent être un facteur de risque lorsqu'il constitue une source de conflits (Wathen, 2012). Par ailleurs, la présence d'enfants biologiques entre les partenaires diminuerait le risque de revictimisation (Carlson, D. Harris et W. Holden, 1999).

Finalement, des études se sont intéressées à la cooccurrence des différentes formes de violence en contexte conjugal. Celles-ci tendent à indiquer que la présence de certaines formes de violences moins sévères dans un couple peut influencer la manifestation subséquente d'autres formes de violence plus graves et l'intensité de la violence au quotidien (Goodman et Bennet, 2004). Par exemple, certaines femmes victimes de violence psychologique et verbale par leur partenaire ne seront pas confrontées à de la violence physique alors que les victimes de violence physique subissent souvent au préalable de la violence psychologique et verbale (Shannon, 2012, Winstok, 2008). De plus, les victimes de violence physique auraient tendance à vivre de la violence psychologique plus fréquemment et sévèrement que les victimes qui n'ont subi aucune violence physique par leur partenaire (Winstok, 2008).

1.3.4 Les facteurs de risques contextuels

Cette catégorie concerne l'ensemble des facteurs liés aux circonstances de vie de la victime susceptibles d'influencer la manifestation de comportements violents dans un contexte conjugal. À l'inverse des facteurs décrits ci-dessus, les caractéristiques circonstancielles permettent de prendre en considération le caractère évolutif des conditions de vie, bien que la majorité des études abordent le contexte d'une manière fixe et statique. À titre d'exemple, l'emploi peut être abordé comme une caractéristique statique (la victime avait généralement un emploi au moment de la collecte) ou dynamique (mesures répétées des périodes avec et sans emploi). Au même titre que les circonstances de vie immédiates, la violence conjugale n'est pas nécessairement constante et stable dans le temps et une analyse du contexte permet de mieux comprendre les précipitants de la violence et les facteurs qui contribuent à la manifestation de celle-ci (Goodman et Bennet, 2004; Yoshihama et Bybee, 2011).

D'abord, certaines études s'intéressent à l'effet des facteurs contextuels sur la variation du taux d'incidence de la violence conjugale à travers le temps. À partir d'un échantillon de 24 460 rapports officiels d'incidents de violence psychologique, physique et sexuelle commis en contexte conjugal sur une période de 11 ans, McCarthy, Rabenhorst, Milner, Travis et Collins (2014) analysent les variations du taux d'incidents en fonction de la journée de la semaine, du mois de l'année ou d'événements particuliers au courant de l'année. Les résultats révèlent une augmentation significative du taux d'incident lors du jour de l'an, lors du jour de l'indépendance, lors du *Super Bowl* et durant les fins de semaine. Une étude menée par Vazquez, Stohr et Purkiss (2005) a abouti à des résultats similaires, les rapports de police étaient plus fréquents les fins de semaine, les soirs et certains jours fériés. La théorie des activités routinières est avancée par les chercheurs pour expliquer ces variations. Ces périodes de l'année ou de la semaine correspondent à des moments où la routine des individus tend à changer, par exemple la consommation d'alcool augmente, et la victime est plus exposée au risque de violence puisque les conjoints passent généralement plus de temps ensemble (McCarthy, Rabenhorst, Milner, Travis, et Collins, 2014).

Bon nombre d'études se sont intéressées aux habitudes de consommation d'alcool et de stupéfiants des partenaires durant la relation. Celles-ci soulèvent une association positive entre la présence d'épisodes de consommation excessive d'alcool chez les deux partenaires et le risque que la violence apparaisse au sein du couple (Ouellet et Cousineau, 2014). Les données de l'ESG recueilli en 2009 ont permis de constater les femmes qui consomment des drogues et des médicaments étaient plus à risque d'être victime de violence conjugale. Plus du quart des victimes ont mentionné avoir consommé des médicaments pour lutter contre une dépression, les calmer ou les aider à dormir au cours des derniers mois qui précèdent l'entrevue, mais les informations recueillies ne nous permettent pas de savoir si la prise de médicament a débuté avant ou après la violence conjugale (Shina, 2013). À partir d'un échantillon de 141 dossiers officiels de violence conjugale, Friend, Langhinrichsen-Rohling et Eichold (2011) ont tenté d'analyser la temporalité entre la consommation d'alcool et les événements de violence conjugale. Seuls les rapports indiquant la présence ou non de consommation d'alcool ou de drogues la journée de l'incident ont été examinés. Ils ont découvert que 67 % des dossiers confirment la présence de consommation d'alcool ou de drogue la journée du crime, et que les hommes étaient surreprésentés parmi les agresseurs intoxiqués (80 %). De plus, la consommation d'alcool serait prédominante dans les événements de violence physique grave en comparaison aux événements de violence physique de moindre gravité ou de violence verbale et les épisodes de violence conjugale seraient plus rapprochés lorsque les protagonistes présentent des problèmes de consommation (Fals-Stewart, 2003; Mears, Carlson, Holden et Harris, 2000; Quigley et Léonard, 1999). En somme, les études s'entendent sur l'association entre la consommation de substances et la violence conjugale, mais la notion de temporalité demeure encore ambiguë, et peu d'études abordent la consommation de la victime au moment de l'incident (Devries et coll., 2013).

Ensuite, certaines études se sont intéressées au contexte socioéconomique. D'abord, lorsque les deux partenaires occupent un emploi rémunéré, il serait moins probable que la femme soit victime de violence conjugale en comparaison aux couples dans lesquels les partenaires n'occupent pas d'emploi (Ouellet et Cousineau, 2014). Les femmes sans emploi ou dépendantes financièrement de leur conjoint seraient moins susceptibles de mettre un terme à la relation, augmentant ainsi le risque de nouvelles victimisations (Kim et Gray, 2008). Hayes

réalise une analyse détaillée d'événements de vie et de violence durant les douze derniers mois de la vie des victimes. Les résultats indiquent une diminution de la fréquence de la violence durant les mois où la victime et le partenaire occupent un emploi. La cohabitation a souvent été abordée en fonction du statut matrimonial (p.ex. les couples, les concubins et les couples mariés) laissant en suspens les impacts ponctuels de ses transitions sur la violence conjugale. La cohabitation est une circonstance de vie changeante, par exemple certains couples peuvent prendre un certain temps avant de s'installer et certaines personnes mariées, mais séparées peuvent ne plus cohabiter, mais on connaît peu l'impact de ces changements sur la violence et ses variations, à savoir si la violence était présente avant ou après la cohabitation ou si elle a augmenté ou diminué par la suite (Goodman et Bennet, 2004). La grossesse est une autre circonstance de vie qui apporte des changements importants dans un couple. Les études montrent que la violence conjugale à cette période n'est pas un phénomène rare et qu'il est important de s'y attarder (Séguin, Pimont, Rinfret-Raynor et Cantin, 2000). Selon une étude canadienne menée auprès de femmes enceintes, 11 % des femmes interrogées ont affirmé avoir été victimes de violence physique par un partenaire ou ex-partenaire avant la grossesse et sept pour cent ont affirmé avoir subi de la violence durant la grossesse. Pour ces dernières, moins de trois pour cent ont parlé de leur situation à un aide-soignant (Stewart et Cecutti, 1993).

Enfin, plusieurs études ont soulevé l'importance du contexte légal pour comprendre la répétition de la violence. Une recherche menée par Sherman et Beck (1984) conclut que l'arrestation du partenaire était suivie par une diminution de la violence. La *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* du Québec (Gouvernement du Québec, 1986, 1995) va dans le même sens : les policiers ont maintenant l'obligation de procéder à l'arrestation du conjoint violent s'ils ont des motifs raisonnables de croire que l'infraction criminelle a été commise. Toutefois, d'autres recherches ont montré que l'arrestation du conjoint pouvait augmenter le risque de récidive lorsque les mesures de protection envers les victimes n'étaient pas suffisantes (Dugan, Rosenfeld et Nagin, 2003). Une étude de Boivin et Ouellet (2013) conclut que depuis l'établissement de la politique au Québec, les données policières révèlent une nouvelle facette de la violence conjugale physique. Les dossiers où les victimes souhaitent porter plainte donnaient un portrait *classique*, c'est-à-dire une violence unilatérale, d'un homme envers une femme, signalée par la victime et après 24

heures de réflexion. En revanche, les dossiers où les victimes ne souhaitaient pas porter plainte étaient significativement différents, soit plus de cas flous où la victime n'était pas clairement identifiable, des cas où les deux conjoints étaient intoxiqués et dans lesquels les événements furent signalés par un témoin. Ceci montre que l'enregistrement de la plainte et le contexte de l'événement présent lors de l'intervention policière sont influencés par le type et la forme de violence. Il est donc important de mettre en place des mécanismes pour identifier dans quel contexte se situe une victime qui vit ce type de violence et de distinguer les différentes formes de violence dans l'analyse des trajectoires de victimisation, car chacune présente une réalité différente.

1.3.5 Synthèse

En somme, certains facteurs individuels liés aux victimes et aux conjoints peuvent influencer l'avènement de comportements violents. Les études orientées sur les caractéristiques des victimes nous apprennent que l'âge, l'origine ethnique et la présence d'antécédents de victimisation peuvent influencer le risque de revictimisation, mais les connaissances demeurent encore limitées à ce sujet. Une méta-analyse réalisée par Bennett et Goodman (2005) sur la revictimisation de la violence conjugale révèle que les facteurs individuels liés à la victime ont été étudiés en minorité comparativement aux agresseurs et que bon nombre d'études se contredisent sur les facteurs de risque. Cette situation représente une lacune importante étant donné que ces connaissances sont importantes dans la prévention et la neutralisation de la violence. En ce qui concerne les agresseurs, l'historique juridique est un facteur prédominant dans les études empiriques, tout comme le jeune âge et la consommation d'alcool. Les études ont également montré que certaines caractéristiques liées à la relation peuvent influencer la manifestation de la violence comme la durée de la relation, la présence d'enfants, le statut matrimonial et les caractéristiques de la violence. Finalement, la violence conjugale est un phénomène complexe et dynamique dans lequel on ne peut négliger l'impact des caractéristiques circonstancielles pour comprendre la progression des événements dans le temps. Les études nous permettent de penser que l'évolution de certaines circonstances de vie telles l'aménagement avec un conjoint, la perte d'un emploi, la séparation ou l'arrestation du conjoint

peuvent influencer le cours des événements et les différents paramètres de la violence physique en contexte conjugal. Or, les recherches jusqu'à ce jour ne permettent pas de vérifier de telles conclusions. Les travaux empiriques ont permis d'identifier plusieurs circonstances de vie pouvant être associées à l'occurrence de la violence conjugale, mais les études utilisent principalement une approche transversale et statique limitant nos connaissances sur la dynamique relationnelle dans la mesure où elles ne permettent pas d'établir une séquence temporelle des événements (Jaquier et Guay, 2013). Or, bien qu'en pratique, une telle démonstration demeure impossible, une approche plus rigoureuse et sophistiquée peut nous rapprocher de cet objectif. La rareté des données permettant une telle analyse s'explique par la complexité du déploiement de ce type de devis et le coût des études longitudinales, c'est pourquoi il est important de développer de nouvelles méthodes.

Le cycle de la violence est un concept qui permet d'appréhender la dimension temporelle de la violence et de mieux comprendre la manière dont l'union du couple se maintient et l'engrenage dans lequel la victime peut se retrouver, mais celui-ci présente plusieurs limites. Certaines études soulignent que l'expression de la violence peut présenter différents schémas, mais peu d'études quantitatives s'y consacrent. La victime de ces agressions est centrale dans l'étude des changements et des transitions, ses caractéristiques et son contexte de vie peuvent influencer ces changements. La perspective des parcours de vie est devenue une tradition en criminologie qui s'insère dans le paradigme de la criminelle destiné à étudier la dynamique de la criminalité à partir de mêmes paramètres utilisés pour étudier la violence conjugale (p. ex. occurrence, gravité, intensité). Cette approche aurait beaucoup à offrir dans la recherche de la dynamique de ce phénomène (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003).

1.4 Le cadre théorique

1.4.1 Le paradigme de la carrière criminelle

Le paradigme de la carrière criminelle se prête bien à notre objet d'étude, puisque les travaux qui le composent accordent une importance explicative tant aux circonstances de vie (facteurs dynamiques) qu'aux caractéristiques des individus (facteurs fixes ou statiques) pour expliquer les comportements humains. Dans cette section, nous présenterons le cadre théorique utilisé dans ce mémoire, les différentes perspectives qui la composent et la manière dont il s'adapte à notre objet d'étude, celui des femmes victimes de violence conjugale.

Les études sur la carrière criminelle ont apporté un nouveau regard sur le crime. Celui-ci n'est plus considéré comme un acte isolé, mais le résultat d'une progression à travers des stades et un contexte de vie global. Au sens criminologique, la carrière représente la mobilité de l'individu entre des comportements délinquants et non délinquants, ou entre plusieurs comportements délinquants (Leblanc, 1986). La carrière criminelle telle qu'on la conçoit aujourd'hui n'est pas une théorie du crime, mais plutôt une façon de structurer et d'organiser les connaissances sur les différents paramètres de la carrière criminelle afin de les observer et de les mesurer. Cette approche met l'accent sur l'examen de la structure de l'activité criminelle et cherche à comprendre pourquoi et comment une personne adopte des conduites délinquantes, poursuit ces conduites à travers le temps et cesse finalement de les perpétrer. Les études sur la carrière criminelle ont soulevé l'existence de plusieurs trajectoires criminelles et d'intensités variables (p.ex. une activité criminelle d'occasion, de transition, persistante et de quelques formes de carrière criminelle d'intensités variables). Les paramètres clés soulevés dans les études sur des trajectoires de criminels actifs sont la fréquence, la gravité, la durée, la co-délinquance et la diversification (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003).

Dans un ouvrage de synthèse, Piquero et ses collègues (2003) identifient deux perspectives théoriques qui forment le paradigme : la perspective développementale et la perspective des parcours de vie. Les trois principaux thèmes qui composent ces deux

perspectives sont le développement de conduites délinquantes et antisociales, les facteurs de risque et de protection à différents âges et les événements de vies qui influencent le parcours délinquant. Ce mémoire adopte la perspective des parcours de vie, celle-ci mettant l'accent sur les transitions et les points tournants pour expliquer les changements dans les trajectoires individuelles (Farrington, 2008).

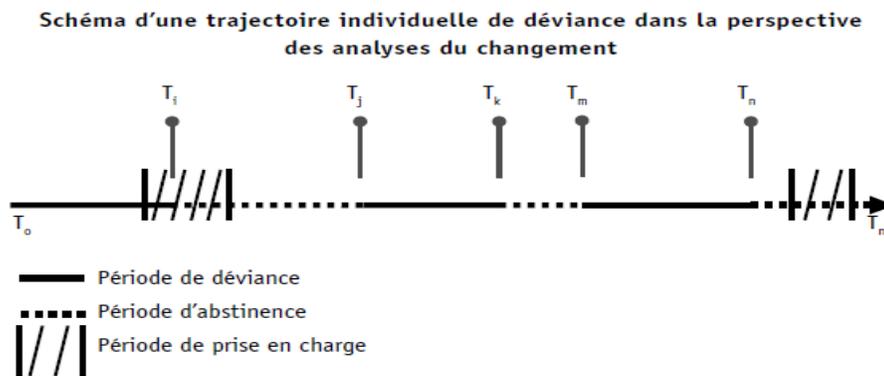
1.4.2 La perspective des parcours de vie

La perspective des parcours de vie offre une vision globale de la carrière criminelle, car elle considère une multitude d'influences criminogènes qui façonnent le parcours des délinquants (Leblanc, 1986, Piquero, Farrington et Blumstein, 2003). Celle-ci prend en considération le processus décisionnel de l'individu et les événements de vie marquants qui se produisent à l'âge adulte. Dans le livre *Crime in the Making: Pathways and Turning Points through Life* (1993) Sampson et Laub définissent cette approche comme suit: « *Pathways through the age differentiated life span, where age differentiation is manifested in expectations and options that impinge on decision processes and the course of events that give shape to life stages, transitions and turning points* (p. 8) ». Ainsi, le parcours criminel n'est pas décrit comme un droit chemin, mais teinté de rebondissements, et les comportements délinquants sont expliqués par l'impact de certains événements marquants de la vie sociale.

Deux concepts centraux découlent de cette perspective : les trajectoires et les transitions (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003). Une trajectoire constitue un parcours de développement qui se déroule tout au long de la vie. À long terme, ce parcours est marqué par des événements importants et marquants qui peuvent venir modifier ce parcours. Ces changements sont appelés des transitions ou des « *turning points* » en anglais (Sampson et Laub, 1993). Les études portées sur les parcours de vie se sont intéressées aux facteurs contextuels (p. ex. la présence d'agents de contrôle sociaux, le revenu légitime et la consommation d'alcool et de drogues) susceptibles d'influencer le parcours criminel et ses paramètres (Horney, Osgood et Haen Marshall, 1995; Laub et Sampson, 1993; Ouellet et Trambly, 2014). Les résultats d'une étude quantitative menée par Honey, Osgood et Hean Marshel indiquent que les changements

dans la délinquance dépendent de l'évolution des conditions de vie locale à court terme : les épisodes d'abstinence et d'activité criminelle suivaient systématiquement l'évolution des conditions de vie locale mesurées par celle-ci. Par exemple, à la suite d'une période de probation et de libération conditionnelle, les délinquants avaient deux fois plus de probabilité de commettre un crime et un changement dans les circonstances de vie (p. ex. le mariage et le travail) doublait le risque qu'un changement survienne dans la délinquance. La figure 2 présente une trajectoire déviante selon la perspective des parcours de vie⁷. Celle-ci montre l'instabilité de l'occurrence des activités criminelles par plusieurs épisodes d'abstinence marquant des transitions (T) pouvant être influencées par différentes circonstances comme la surveillance pénale et le revenu légitime, pour reprendre les résultats de l'article mentionné précédent.

Figure 2 : Trajectoire déviante selon la perspective des analyses de changements



Bien que la perspective des parcours de vie soit devenue une tradition dans l'étude des comportements criminels, certaines recherches se sont également attardées à appliquer cette approche à d'autres formes de déviance comme les joueurs pathologiques (Ouellet, 2012). Dans

⁷ Source : Ouellet, F. (2012). La dynamique des séquences de rechute chez des joueurs excessifs et des joueurs délinquants. *Criminologie*, 45(2), 51-85.

ce mémoire, nous entreprenons d'appliquer ce cadre théorique à une forme de victimisation, la violence conjugale.

1.3.4 L'étude de la violence conjugale selon la théorie des parcours de vie

La valeur d'une approche théorique dépend de la nature des phénomènes étudiés. En ce qui concerne l'utilisation de la perspective des parcours de vie, si les comportements étudiés sont indépendants les uns des autres, alors celle-ci n'apporte rien à la compréhension du geste puisque rien ne dévoile la probabilité d'une répétition. À l'inverse, si les événements étudiés suivent une succession, il est alors pertinent de tenter de déterminer la suite des autres événements (Field et Straus, 1989).

En général, les épisodes de victimisation sont souvent des cas isolés qui se prêtent difficilement à l'étude de carrière. Or, la dynamique particulière que présente la violence conjugale se prête très bien au cadre théorique des parcours de vie. Comme il fut montré précédemment, la violence conjugale n'est pas un phénomène isolé et unidimensionnel, mais s'inscrit plutôt à l'intérieur d'un cycle dont les paramètres sont comparables à ceux de la carrière criminelle (p. ex. la durée, la gravité, la fréquence et la diversification). À l'instar des épisodes d'activité criminelle, une victime peut connaître des périodes avec violence et sans violence influencées par certains événements de vie (p.ex. une nouvelle cohabitation, un emploi, une grossesse), mais les études actuelles ne nous permettent pas d'examiner ces hypothèses. Ainsi, on peut tenter d'appliquer un modèle de trajectoires similaire aux trajectoires délinquantes aux trajectoires de victimisation pour les femmes victimes de violence conjugale. En fonction des objectifs de ce mémoire, ce type de victimisation a beaucoup à gagner d'être envisagé à partir d'une approche des parcours de vie. Elle permet de rendre compte des changements de la violence vécue par les victimes, mais aucune étude n'a entrepris de l'appliquer à cette forme de victimisation.

1.5 PROBLÉMATIQUE

Dans le passé, les études menées sur la violence conjugale vécue par les femmes se sont principalement intéressées à la prévalence et aux acteurs de celle-ci. D'une part, ces études nous ont appris que la violence conjugale n'est pas un phénomène rare. Selon Statistiques Canada (Sinha, 2013), 78 000 femmes ont signalé à différents corps policiers du pays avoir été victimes de violence physique ou sexuelle par un conjoint ou un ex-conjoint au courant de l'année 2011. Les données policières indiquent que huit victimes sur dix seraient des femmes, ce qui se traduit par un taux de 542 victimes pour 100 000 femmes âgé de 15 ans et plus au Canada. Ces chiffres se doivent toutefois d'être interprétés avec prudence puisque l'on sait qu'ils sous-estiment l'ampleur du phénomène dans la mesure où l'on reconnaît que le taux de dénonciation aux autorités pour ces incidents est faible : moins du quart des victimes de violence conjugale en 2009 ont signalé leur situation à un corps de police (Gartner et Macmillan, 1995). Afin de nuancer les statistiques associées aux activités policières, le sondage national de victimisation révèle que 6 % des Canadiens en 2009 ont admis avoir été victimes d'agressions physiques ou sexuelles par un conjoint actuel ou un ex-conjoint au cours des cinq dernières années (Sinha, 2013).

D'autre part, ces études nous ont permis de tracer un portrait des personnes plus à risque d'être victimisées en contexte conjugal. Par exemple, les femmes, les jeunes, les minorités ethniques, les victimes de violence psychologique et les personnes qui présentent des problèmes de santé mentale ou physique seraient davantage à risque (Catalano, 2006; Garcia-Moreno, Jansen, Watts, Ellsberg et Heise, 2005; Kramer, Lorenzon, et Mueller, 2004; Lauritsen, et Rennison, 2006; Ouellet et Cousineau, 2014). Toutefois, les études empiriques portant sur la violence conjugale sont loin de faire consensus, c'est-à-dire que les facteurs qui influencent la violence dans une relation varient d'une étude à l'autre et il est difficile de tirer des conclusions indubitables (Jonhson, 2008; Moffitt et Caspi, 1999; Rand et Rennison, 2005). Ce même constat est soulevé pour les études orientées vers le conjoint et les caractéristiques de la relation. Ces controverses peuvent être expliquées par les différentes limites que présentent les études décrites ci-dessous.

Premièrement, la violence conjugale est un phénomène dynamique qui s'inscrit à l'intérieur d'une trajectoire de vie dont chaque incident fait partie d'une séquence d'événements. Or, plusieurs recherches ont porté uniquement sur la présence ou l'absence de la violence, sans s'attarder à ses différents paramètres (p. ex. la diversité, la gravité, l'occurrence et l'intensité) et l'évolution de celles-ci (p. ex. elle peut s'aggraver, s'atténuer et s'intensifier) dans la vie d'une personne. En traçant un portrait statique du phénomène, ces études tiennent pour acquis que la violence reste stable au fil du temps. Pourtant, loin d'être une réalité stable, celle-ci peut prendre différentes formes et varier selon le contexte de vie de la victime dont l'examen d'événements précis néglige nécessairement le parcours de vie des victimes et la dynamique de leur relation. Par ailleurs, plusieurs études basées sur des données longitudinales tiennent compte du fait que la violence s'inscrit à l'intérieure d'une trajectoire de vie, mais peu d'entre elles examinent la séquence des événements immédiats, et l'impact imminent de certaines circonstances sur l'évolution à court terme de la nature des épisodes de violence. La violence peut être récurrente dans la vie d'un même couple et son expression peut changer rapidement à travers le temps. Par exemple, il peut y avoir des moments où la violence peut devenir plus ou moins fréquente, voire totalement absente, en l'espace de quelques semaines (Johnson, 2014; McCarthy, Rabenhorst, Milner, Travis, et Collins, 2014; Winstok, 2008). Une telle approche sous-estime nécessairement l'effet des circonstances de vie immédiates et ne permet pas d'expliquer le maintien et la variation de la violence sur une courte période.

En second lieu, nous savons peu de choses sur les facteurs qui contribuent à l'occurrence de la violence physique et ses variations à travers le temps. Les études se sont surtout penchées sur la revictimisation et la récidive sans tenir compte du caractère plus persistant de la violence (Bennett et Goodman, 2005). En effet, la violence physique peut survenir à plus de deux reprises dans une relation : au Canada près du tiers des victimes (28 %) affirment avoir subi plus de dix agressions physiques par le même conjoint ou ex-conjoint (Sinha, 2013). Le caractère récurrent de la violence est également un critère reconnu par la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (Gouvernement du Québec, 1986, 1995). L'étude de la revictimisation de manière générale ne permet pas de déterminer les facteurs qui influencent l'avènement des agressions tout au long d'une relation conjugale dans laquelle la victime est exposée à un risque de violence. Ainsi, bien que la revictimisation est une question importante en considérant que

les risques que la violence se répète sont significativement plus élevés pour ces victimes, celle-ci ne permet pas de rendre compte de la totalité de la dynamique du phénomène. Une méta-analyse menée par Bennett et Goodman (2005) rappelle que les facteurs statiques liés à la victime et les facteurs dynamiques contextuels pouvant influencer la répétition de la violence ont été étudiés en minorité. Pourtant, il est légitime de croire que la victime, ses caractéristiques, ses choix et son contexte de vie immédiat sont centraux dans le déroulement des événements et l'avènement de la violence physique. L'approfondissement de nos connaissances sur l'occurrence de la violence et ses variations s'avère donc essentiel pour mieux comprendre la dynamique du phénomène et orienter les interventions en ce sens.

Finalement, les études distinguent rarement le type et la forme de violence à laquelle la victime est exposée dans leur analyse. La typologie de Johnson (2008) différencie trois principaux types de violence conjugale qui varient selon le degré de coercition et la symétrie de la violence. Dans une situation de terrorisme conjugal, la violence serait exercée dans un objectif de contrôle d'un homme envers une femme alors que la violence situationnelle serait plutôt engendrée par un effet d'escalade, avivé par les deux partenaires. Il est possible de croire que les paramètres de la violence conjugale comme l'occurrence et l'intensité des agressions peuvent varier selon le type de violence conjugale. Par exemple, dans une situation de terrorisme conjugal, la violence peut être plus constante et stable à travers le temps alors que dans une situation de violence situationnelle celle-ci peut être plus transitoire, moins intense et varier en fonction d'événements de vie particuliers. De plus, il est également légitime de croire que les trajectoires de violence évoluent différemment selon la forme (p. ex. psychologique, physique, économique) et entraînent des conséquences différentes sur la victime et l'agresseur : la violence psychologique et d'exploitations financières autodéclarées dans les études populationnelles ne représente généralement pas un crime en vertu du Code criminel canadien. Ainsi, la violence psychologique pourrait être plus constante et stable alors que les violences physiques plus sporadiques et influencées par des événements de vie ponctuels. Il est donc important de distinguer les précipitants spécifiques aux types de violence et le présent mémoire se concentre sur la violence physique d'un homme commis à l'égard d'une femme dans un contexte conjugal.

Dans le contexte canadien, autant les données officielles issues des autorités policières, judiciaires et pénales que les sondages de victimisation ne permettent pas de tenir compte de la complexité de chaque situation de violence conjugale. D'un point de vue statistique, il est important que les analyses proposées dépassent la simple prévalence de comportements violents et replace la violence dans son contexte. La difficulté d'une telle approche est souvent associée aux coûts engendrés par les études de type longitudinal. Il s'avère donc important de développer de nouvelles méthodes qui permettent de jeter un regard temporel sur les trajectoires.

En somme, nous savons actuellement que la violence physique vécue par les femmes dans un contexte conjugal n'est pas un phénomène isolé, mais risque d'être répétée dans le temps. Toutefois, on connaît encore peu la dynamique derrière l'occurrence de ces actes violents, la manifestation des comportements et son intensité. Les trajectoires des victimes sont variées, et les facteurs qui influencent l'évolution à court terme de celles-ci sont encore peu connus du milieu scientifique. L'objectif général de ce mémoire est de mieux comprendre les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale. Spécifiquement, cette recherche vise à :

- 1) Examiner les caractéristiques individuelles de la victime et du conjoint, relationnelles (facteurs fixes ou statiques) et contextuelles (facteurs dynamiques) qui influencent, à court terme, l'occurrence de la violence physique à l'intérieure des trajectoires de violence conjugale et comparer leur apport respectif.

- 2) Examiner les caractéristiques individuelles de la victime et du conjoint, relationnelles (facteurs fixes ou statiques) et contextuelles (facteurs dynamiques) qui influencent à court terme l'intensité de la violence physique à l'intérieure des trajectoires de violence conjugale et comparer leur apport respectif.

L'hypothèse initiale est que tant les caractéristiques individuelles et relationnelles que les caractéristiques contextuelles contribuent à expliquer l'occurrence de la violence physique et les variations à court terme. Toutefois, à l'instar des épisodes d'activité criminelle, les caractéristiques dynamiques, c'est-à-dire les circonstances de vie des victimes (p. ex. l'emploi, la grossesse et la consommation d'alcool) apportent une part d'explication plus importante pour

comprendre la variation de l'intensité des agressions physiques que les caractéristiques individuelles et relationnelles. Cette hypothèse s'appuie sur le caractère variable et changeant de la violence physique selon le contexte.

Afin de surmonter les différentes lacunes des études empiriques identifiées précédemment, plusieurs stratégies ont été mises en place dans ce projet. Une première stratégie employée est l'utilisation de la perspective des parcours de vie de la carrière criminelle comme cadre conceptuel. Cette perspective permet d'avoir une vision globale du phénomène, car elle s'intéresse aux caractéristiques des individus (facteurs criminogènes statiques) et au contexte de vie immédiat (facteurs dynamiques) qui influence l'évolution des comportements. À l'opposé d'une approche latente, le crime est conçu comme un phénomène qui s'inscrit dans une séquence d'événements et un contexte de vie (Leblanc, 1986). D'ailleurs, les recherches ont montré que les parcours criminels sont loin d'être linéaires, mais comprennent plusieurs transitions et changements (Sampson et Laub, 1993). Certaines circonstances de vie comme une hausse de la consommation d'alcool, l'emploi, la cohabitation avec un partenaire intime et la surveillance pénale peuvent influencer les comportements délinquants à court terme (Horney, Osgood et Haen Marshall, 1995; McGloin, Christopher, Piquero et Pratt, 2007; Ouellet et Tremblay, 2014). Le paradigme de la carrière criminelle n'est pas une théorie étiologique du crime, mais plutôt une façon de structurer et d'organiser les connaissances sur certaines caractéristiques du crime et des individus qui s'investissent dans des trajectoires criminelles. Cette méthode est transposable à l'étude des trajectoires des victimes de violence conjugale puisqu'au même titre que les comportements délinquants, il fut montré que les trajectoires des victimes de violence conjugale sont changeantes et peuvent prendre différentes formes (Johnson, 2008; Yoshihama, 2009). De plus, le paradigme de la carrière criminelle propose des dimensions centrales dans l'analyse des trajectoires de violence conjugale comme la durée, la gravité, la fréquence et la diversification (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003). Toutefois, aucune étude récente à notre connaissance n'a entrepris de l'appliquer à l'étude d'une forme de victimisation. Le paradigme de la carrière criminelle permettra ainsi d'apporter un nouveau regard sur le phénomène de la violence conjugale qui a grandement à gagner à être étudiée sous forme de trajectoire.

Afin d'analyser les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale et la dynamique du phénomène, la seconde stratégie employée est l'utilisation de la méthode du calendrier d'histoire de vie comme outil de collecte de données. Cette méthode qui a fait ses preuves dans l'étude des carrières criminelles et de la victimisation permet de situer les trajectoires dans leur contexte de vie et de reconstruire la dynamique derrière les victimisations (Roberts et Horney, 2010; Yoshihama et Bybee, 2011; Yoshihama, Clum, Crampton et Gillespie, 2002; Yoshihama, Gillespie, Hommock, Belli et Tolman, 2005;). Elle est reconnue pour sa capacité à fournir des données rétrospectives de qualité (Robert et Horney, 2010). Une description plus détaillée de la méthode se trouve dans le chapitre suivant portant sur la méthodologie de recherche.

La dernière stratégie adoptée concerne l'échantillon utilisé. Afin d'avoir une vision globale du phénomène et des différents types de violence conjugale, les victimes seront recommandées par plusieurs sources telles les maisons d'hébergement, les services juridiques, les maisons de transitions et les maisons de thérapie. La diversification des sources d'échantillonnage permettra d'obtenir une grande variété de trajectoires et pallier les différents biais d'échantillonnage associés aux données actuelles sur les victimes (Ouellet et Cousineau, 2014).

Cette recherche s'intéresse d'abord aux femmes victimes de ces agressions, car celles-ci sont centrales dans cette recherche sur l'évolution des trajectoires de victimisation physique en contexte conjugal. Leurs caractéristiques et leurs conditions de vie sont importantes et peuvent influencer significativement la nature et l'occurrence des agressions. D'autre part, on s'intéresse aux caractéristiques du conjoint et de la relation. À l'instar des caractéristiques des victimes, on peut croire que celles-ci vont avoir un effet sur l'occurrence et l'intensité de la violence physique. La contribution sociale de ce projet est le développement de nouvelles connaissances empiriques sur la violence conjugale puisqu'il offre un nouveau regard (la trajectoire) et qu'il s'intéresse à de nouvelles dimensions (l'évolution de l'occurrence et de l'intensité de la violence physique). Il permettra entre autres de compléter les études sur le cycle de la victimisation et de vérifier si l'évolution des circonstances de vie immédiates des victimes, rarement mis à contribution dans les études, a une incidence sur la dynamique des violences conjugales. La

compréhension des trajectoires et des changements qui y surviennent est fondamentale à l'élaboration de programmes de prévention efficaces. Les connaissances acquises dans ce projet pourraient aider à formuler des réponses adaptées à la diversité des problématiques en violence conjugale et offrir des solutions aux victimes de violence conjugale plus efficaces en fonction de la forme de violences auxquelles elles font face et au contexte qui entoure leur victimisation. Pour les participantes, le questionnaire permet d'avoir un regard d'ensemble sur la trajectoire de vie, et aussi de constater les effets de différentes décisions ou événements à travers le temps. Les recherches passées (notamment auprès des joueurs pathologiques; Ouellet, 2012) se sont révélées bénéfiques pour les participants qui ont reconnu que leur participation les avait amenés à réfléchir et à prendre conscience de plusieurs réalités, et qu'ils étaient fiers de savoir que leur témoignage ou leurs expériences pourraient servir à aider des gens dans une situation semblable.

CHAPITRE 2 - MÉTHOLOGIE

Ce mémoire vise à examiner les facteurs qui influencent l'occurrence et les variations de l'intensité de la violence physique commise dans un contexte conjugal, et à comprendre l'impact des différentes caractéristiques individuelles et des circonstances de vie des victimes sur ses paramètres. Afin de répondre à ces objectifs de recherche, un cadre méthodologique et analytique a été mis en place. Ce chapitre présente dans un premier temps la provenance des données, le processus de recrutement des participantes et l'instrument de collecte. La section suivante porte sur la stratégie d'analyse choisie, soit la méthode d'analyse de type multiniveaux. Finalement, quelques limites méthodologiques seront soulevées.

2.1 La provenance des données

Les données utilisées dans cette étude ont été colligées dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Conseil de recherches en sciences humaines et affilié au regroupement TRAJETVI⁸. Le questionnaire fut élaboré par deux professeurs de l'École de criminologie et il est conforme aux règles et exigences *du Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal*. Les entretiens ont été réalisés entre juin 2014 et juillet 2015 auprès de 53⁹ femmes victimes de violence conjugale¹⁰. Les femmes interviewées lors de cette étude ont été victimes d'au moins une forme de violence conjugale (violence économique,

⁸ TrajetVi (Trajectoires de vie, de violence, de recherche d'aide et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité) est une équipe de recherche dont l'objectif général est « de réaliser, dans un partenariat étroit avec les milieux de pratique, des recherches conduisant à développer un modèle d'actions concertées visant à mieux assurer la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants, tout en contribuant à diminuer les conséquences de la violence dans leur vie » (Rapport annuel 2012-2013, CRI-VIFF).

⁹ Deux questionnaires ont été retirés puisque ces participantes n'étaient pas en mesure de situer les épisodes de violence conjugale.

¹⁰ L'auteur de ce mémoire a réalisé 55% des entrevues

psychologique, physique et sexuelle) au cours des trois dernières années et sont âgées de 18 ans et plus. Bien que la majorité des participantes (85 %) ait été impliquée dans une seule relation conjugale au courant de cette période, certaines ont vécu deux relations cumulant l'échantillon à 61 relations conjugales observé (n=61). La violence physique est présente dans la majorité des relations (n=45) et lorsque la violence physique a débuté, les participantes étaient âgées en moyenne de 30 ans (E-T=8,4). Le premier événement est survenu en moyenne 24 mois (É-T=34,5) après le début de la relation et dans plus de la moitié des cas (55,5 %), la violence physique aurait augmenté avec le temps selon la perspective des victimes. Une seule relation est un couple homosexuel féminin, les autres couples sont hétérosexuels dans lesquels la victime est une femme et l'agresseur un homme. Les entretiens ont duré en moyenne 2 heures 30 minutes.

La source d'échantillonnage a souvent été associée aux taux de prévalence de la violence conjugale. Les résultats de ces études constituent toujours un débat dans la littérature et les études empiriques, car la stratégie d'échantillonnage peut sous-estimer ou surestimer certains types de violence conjugale (Archer, 2000; Johnson, 2008). Les études adoptant une perspective féministe ont tendance à utiliser des échantillons des maisons d'hébergement et à présenter un type de violence conjugale récurrent et sévère alors que les études qui adoptent une approche de violence familiale utilisent généralement de plus grands échantillons, aléatoires, nationaux ou communautaires et la victimisation mettraient en lumière un autre type de violence plus sporadique et de moindre gravité (Melton et Belknap, 2003). Dans ce mémoire, les participantes ont été référées par plusieurs organismes : les maisons d'hébergement du Québec (n=30), les services d'aide aux victimes (n=9), les services correctionnels (n=3), les organismes communautaires (n=2) et les maisons de thérapie (n=2), et un échantillon issu de la population rejoint à l'aide d'affiches et de publicités (n=7). Cette stratégie vise à diversifier autant que possible les trajectoires de violence conjugale.

2.1.1 Recrutement des participants et déroulement des entretiens

Étant donné l'accès difficile à cette population, plusieurs moyens ont été mis en place afin de stimuler le recrutement. Pour rejoindre les maisons d'hébergement des différentes régions du Québec, le projet fut d'abord présenté et approuvé par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC) suite à quoi les différentes maisons affiliées ont joué un rôle d'agent de liaison entre nous et les victimes. Celles-ci transmettaient les coordonnées des femmes qui souhaitaient participer à la coordonnatrice de recherche chargée de contacter les victimes et organiser les rencontres. La même technique de recrutement fut employée auprès de certaines maisons de transition et maisons de thérapie. Ensuite, pour rejoindre les femmes en procédures judiciaires, l'équipe a fait appel au service juridique Côté Cour du Centre de santé de services sociaux de Jeanne-Mance. Ce service spécialisé en violence conjugale et familiale en milieu criminel offre à la Cour des services professionnels d'évaluation de risque et aux victimes de l'aide psychosocial et du support juridique¹¹. Par l'entremise des intervenants, nous avons rencontré les femmes au Palais de justice de Montréal afin de les informer de l'étude et organiser les rencontres. Nous avons également présenté le projet à plusieurs services de police municipale et centres d'aide aux victimes d'acte criminel.

Étant donné la nature délicate des sujets abordés et afin d'assurer la qualité des données rétrospectives, les entretiens ont été réalisés à partir d'un questionnaire administré en face à face par deux intervieweuses formées sur les différentes thématiques de violences conjugales. Le lieu et le moment de la rencontre ont été établis afin d'accommoder la victime, un bureau fermé situé à l'Université de Montréal était offert. La durée moyenne des entrevues était de deux heures et demie et chaque femme a reçu une compensation de 40 dollars pour sa participation. Afin d'assurer la confidentialité des participantes, un numéro a été attribué à chacune. Toutes les

¹¹ Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site : www.aqpv.ca

participantes ont également signé un formulaire de consentement dans lequel étaient présentées les coordonnées des chercheurs, la nature et les objectifs de la recherche, les conditions de confidentialité, les avantages et les inconvénients de la participation et les droits de retraite. À la fin de l'entrevue, un retour sur les émotions vécues et une période de questions et commentaires étaient prévus ainsi que la remise d'un signet avec les coordonnées de différentes ressources d'aide.

2.1.2 L'instrument de collecte: questionnaire et calendrier d'histoire de vie

Pour répondre aux différents objectifs du mémoire, les participantes ont été interviewées à partir d'un questionnaire composé de deux volets. Le premier volet portait sur différentes caractéristiques individuelles de la victime. Les informations demandées concernaient les caractéristiques sociodémographiques et familiales de la participante, les limitations physiques et psychologiques, les événements de vie survenus dans le passé (antécédents de victimisation, antécédents criminels, etc.) et leurs attitudes et valeurs à l'égard d'une variété de sujets. Le deuxième volet portait sur les événements de violence conjugale qui ont eu lieu au courant des trois dernières années et les événements de vie plus généraux qui les accompagnent. Afin de reproduire avec le plus de précision les trajectoires des victimes de violence conjugale, ces données ont été collectées à partir de la méthode des calendriers d'histoire de vie. Cette méthode sert à recueillir de l'information tous les mois de la période à l'étude et à enregistrer les événements centraux qui se produisent dans la vie de l'individu. Fondé sur la structuration de la mémoire et l'entreposage hiérarchique d'informations, le calendrier d'histoire de vie est divisé en plusieurs thèmes et à partir d'un processus d'association, les répondants sont capables de se souvenir de certains événements précis en les reliant à d'autres événements plus faciles à se rappeler. Cette méthode permet non seulement d'améliorer la qualité des données rétrospectives par la synchronisation des événements, mais elle rend aussi compte de la séquence des événements et des changements susceptibles de survenir. L'étude de Fischer, Amador et Geiselman (1989) indique que les victimes et les témoins d'actes criminels donnent davantage de précisions sur leur expérience lorsqu'ils sont soumis à une méthode qui vise à reconstruire le contexte et les circonstances qui entourent le crime. La structure de collecte de données à l'aide

de cette méthode est adaptée à la structure de la mémoire autobiographique des participants (Belli, 1998). Cette méthode s'avère bénéfique dans l'étude de l'occurrence de la violence conjugale et ses variations où le rappel des événements est particulièrement difficile étant donné que les victimes sont souvent en contact avec leur agresseur, la violence est souvent récurrente, sans des périodes nettes de cessation ou de reprises, et qu'elle peut durer une longue partie de la vie de la victime (Yoshihama, 2009). Finalement, une autre force du questionnaire est qu'il place la victime au cœur de la recherche en offrant la possibilité aux participantes d'expliquer et de nuancer les réponses en fonction de leur réalité en comparaison à d'autres méthodes de type quantitatif (p. ex les questionnaires dirigés auto administrée) qui ne permettent pas de considérer ces nuances.

Il existe plusieurs modèles de calendrier d'histoire de vie selon les objectifs et le domaine d'étude. Yoshihama et Bybee (2011) ont utilisé cette méthode pour faciliter le rappel de l'expérience de vie des victimes de violence conjugale. Leur calendrier était construit dans l'intention d'obtenir des récits de vie des victimes sur une base annuelle. Toutefois, cette approche comporte certaines limites si l'on considère que les épisodes de violence sont susceptibles d'évoluer rapidement, c'est-à-dire que la violence peut être présente, s'estomper et réapparaître en l'espace d'un court laps de temps. Dans cette étude, le calendrier d'histoire de la vie a stratégiquement été conçu pour étudier l'occurrence et l'intensité de la violence et discerner les changements à court terme afin de rendre compte avec le plus de précision les trajectoires de victimes (voir annexe A pour un exemple du calendrier). Le modèle final se présente comme suit. L'axe horizontal représente les 36 mois de la période fenêtre. Cette période correspond aux mois précédant l'entrevue afin de faciliter la mémorisation des événements survenue. L'axe est constitué des différents thèmes : 1) la ville de résidence; 2) les événements de vie (grossesse, anniversaire, décès, hospitalisation, etc.); 3) la victimisation générale (autre qu'en contexte conjugal); 4) les contacts avec le système de justice; 5) l'emploi et le revenu; 6) la criminalité; 7) la relation conjugale (cohabitation, fréquence des contacts et qualité de la relation); 9) les événements et caractéristiques du conjoint et 10) les événements de violence conjugale (type de violence, réciprocité, nombre d'agressions, gravité), 11) la réaction de la victime, 12) ses expériences avec la justice et 13) la consommation de drogues et alcool. Ceux-ci ont été sélectionnés pour leur pertinence théorique soulevée dans les études empiriques et leur

intérêt de recherche. L'ordre a été effectué en fonction de faciliter le rappel d'événements précis. Les premiers thèmes permettent de mettre la victime en contexte avant d'aborder les événements de violence conjugale. Les entrevues débutent avec les événements plus faciles à se rappeler, pour ensuite aborder ceux dont le rappel est plus difficile. La conception de cette technique est adaptée à la structure de la mémoire autobiographique facilitant le rappel à travers des processus qui misent sur le stockage séquentiel et hiérarchique de la mémoire (Belli, 1998; Yoshihama et Bybee, 2011). D'autres stratégies ont été mises en place pour favoriser le rappel des événements et minimiser les erreurs de rappel que peuvent comporter les données rétrospectives. Par exemple, l'examen d'une courte période de trois ans, l'emploi de supports visuels, l'organisation thématique des questions et la progression graduelle dans la difficulté des questions abordées.

2.2 L'opérationnalisation des variables

2.2.1 Les variables dépendantes

Même si la violence conjugale peut se manifester sous plusieurs formes, cette étude choisit de se concentrer sur la violence physique pour certaines raisons théoriques et méthodologiques. Tout d'abord, théoriquement, on peut croire que l'occurrence et l'intensité de la violence physique se distinguent des autres formes de violence. Par exemple, elle se manifesterait de manière plus sporadique et circonstancielle en comparaison à la violence psychologique et verbale compte tenu de ses conséquences possibles comme l'hospitalisation et l'arrestation du conjoint en cas de dénonciation. D'ailleurs, celle-ci nécessite plus rapidement l'intervention des policiers ou des ressources d'aide que les autres formes de violence, car elle est une menace directe à l'intégrité physique de la victime. Par chance, plusieurs femmes vivant de la violence psychologique en contexte conjugal ne seront jamais touchées par la violence physique (Winstok, 2008). Il apparaît donc important de connaître les précipitants reliés à ce type la violence, mais cela n'implique pas que les autres types de victimisation sont moins importants ou dommageables. Ensuite, conceptuellement, la violence physique est plus facilement quantifiable à travers le temps, car elle renvoie à des actions concrètes contrairement

à la violence psychologique qui peut être plus subtile et relative selon les femmes (Straus, 1995). Ainsi, la définition de la violence conjugale employée dans la présente étude fait référence à tout comportement d'agression physique commis par un conjoint, un partenaire, un ex-conjoint ou un ex-partenaire dans l'intention de blesser ou de causer une douleur (Straus, 1995). Cette définition est centrée sur les conséquences potentielles des actions, mais ne tient pas compte de la dimension de la sévérité; elle accorde à chaque comportement violent le même poids de mesure. Bien qu'il soit intéressant d'inclure cette dimension, cela dépasse le cadre de ce mémoire ce qui sera pris en considération lors de l'interprétation des résultats.

L'instrument utilisé pour mesurer la violence physique s'inspire de la version révisée des Échelles des tactiques de conflits (CTS2; en anglais *Conflict Tactics Scales*) conçues par Straus en 1996 et traduit par Lussier (1998). Cet outil est probablement le plus utilisé dans la recherche sur les comportements violents intrafamiliaux. Le CTS2 est utilisé pour vérifier la dynamique de la violence conjugale à partir du nombre de certains comportements émis ou produits. Il a été testé sur des échantillons de populations générales et cliniques et fournit des informations sur la forme de violence et la fréquence des comportements. Il s'agit d'un questionnaire autoadministré de 78 items dont la première moitié mesure les comportements émis par le répondant alors que la seconde moitié mesure les comportements subis par le répondant. L'instrument est constitué de cinq sous-échelles; la négociation (12 items), la violence psychologique (16 items), la violence physique (24 items), la violence sexuelle (14 items) et les blessures (12 items) et chacune contient des items portant sur la violence mineure ou sévère. La cohérence interne est estimée entre 0,79 à 0,95 selon la sous-échelle et elles présentent une grande fiabilité interculturelle (Staus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996). Les participants devaient se référer à une échelle de type Likert à sept catégories mesurant la fréquence d'un comportement au cours d'une année (0 = ceci n'est jamais arrivé, 1 = une fois, 2 = deux fois, 3 = trois à cinq fois, 4 = six à dix fois, 5 = onze à vingt fois, 6 = 20 fois et plus; 7 = déjà produit, mais pas au cours de la dernière année) et la cotation des fréquences du CTS2 se fait par l'addition des points milieux de chaque catégorie (Lussier, 1998; Straus, 2001).

Cette recherche reprend la sous-échelle de la violence physique constituée des 12 items suivants : 1) mon partenaire m'a lancé quelque chose qui pouvait me blesser; 2) mon partenaire

m'a tordu le bras ou m'a tiré les cheveux; 3) mon partenaire m'a poussé ou bousculé; 4) mon partenaire m'a agrippé brusquement; 5) mon partenaire m'a giflé; 6) mon partenaire m'a menacé avec un couteau ou une arme; 7) mon partenaire m'a donné un coup-de-poing ou m'a frappé avec un objet qui aurait pu me blesser; 8) mon partenaire a tenté de m'étrangler; 9) mon partenaire m'a projeté brutalement contre le mur; 10) mon partenaire m'a battu; 11) mon partenaire m'a brûlé ou ébouillanté volontairement; et 12) mon partenaire m'a donné un coup de pied (Straus, 2001). Pour répondre à nos objectifs de recherche, quelques modifications ont été apportées à l'instrument de mesure original. Premièrement, ce dernier a été initialement conçu pour mesurer le nombre de comportements violents subis ou commis au cours d'une année, mais cette période de référence peut être modifiée selon les besoins de l'étude (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996). Nous avons utilisé une période d'observation étalée sur trois années, dans laquelle chaque mois représente une unité d'analyse (12 mois x 3 années = 36 unités de mesure). Cette mesure répétée rend possible l'analyse de l'évolution de l'occurrence de la violence physique et de son intensité. Deuxièmement, seuls les comportements subis ont été demandés aux participantes et ces dernières n'avaient pas d'échelle de références de type Likert pour estimer la fréquence des comportements subis. Elles devaient mentionner le nombre de fois où le comportement s'est produit (p. ex. 4 fois par mois, une fois durant la période fenêtre) et situer le(s) mois durant lesquels ils se sont manifestés.

L'objectif des entretiens réalisés était l'examen rétrospectif des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale au cours des 36 derniers mois. Il ressort des entrevues 1908 mois d'observations au total (53 victimes x 36 mois). Pour être à risque, la victime doit 1) être impliqué dans une relation conjugale (n=1490 mois) ou 2) maintenir un contact avec un ex-conjoint (n=150 mois). Les mois sans contact avec un partenaire ou un ex-partenaire sont donc exclus de l'analyse (n=338 mois). Nous présenterons maintenant les deux variables dépendantes de ce mémoire et les statistiques univariées réalisées pour chacune.

Occurrence de la violence physique : Cette recherche s'intéresse dans un premier temps à l'occurrence de la violence physique. À la différence de la prévalence, elle porte attention à la chronicité des comportements violents à travers une relation plutôt que sa présence ou son absence de manière globale. L'occurrence est une mesure temporelle qui permet

d'observer l'avènement d'épisodes de violence à travers le temps pour comprendre par quoi elles sont influencées. En moyenne, 25 mois ($E-T=10,95$) ont été observés pour chaque relation. Pour analyser ce paramètre, nous avons créé une variable dichotomique (0=non; oui=1) indiquant la présence ou l'absence de violence physique pour chacun des mois d'observation. Dans notre échantillon, 73 % des relations ont connu au moins un épisode de violence physique au courant des 36 mois étudiés et pour ces dernières, 62 % ont connu plus d'un incident de violence durant cette période. L'identification de chaque expérience de victimisations durant la période à l'étude permet d'examiner la séquence des événements, à savoir s'il y a occurrence de nouvel épisode de victimisation de violence conjugale. Dans l'ensemble de notre échantillon, la violence physique se manifeste dans 30 % des mois d'observation conservés dans les analyses. Une mesure agrégée de l'occurrence de la violence nous apprend que la moyenne de l'occurrence de la violence physique sur l'ensemble de la période d'observation est de 7,8 épisodes par relation ($E-T=10,26$)¹².

Intensité de la violence physique : Ce mémoire s'intéresse ensuite à l'intensité de la violence physique ainsi qu'aux variations à travers le temps. L'intensité de la violence renvoie à la somme du nombre d'agressions. Par conséquent, la deuxième variable dépendante sera une variable de type quantitative continue. Les analyses descriptives nous renseignent sur sa variabilité intra-individuelle et interindividuelle. Elles ont été réalisées à partir d'un sous-échantillon composé uniquement des relations avec de la violence physique ($n=45$). Les victimes ont subi en moyenne 236,49 agressions ($E-T=667,88$) durant l'ensemble de la période d'observation et sur une base mensuelle, la moyenne est de huit agressions ($E-T=34,7$). La distribution de cette variable suggère une importante variation du nombre de comportements violents subis chaque mois et une concentration des plus faibles valeurs (coefficient

¹² La distribution des données indique une concentration des petites valeurs, c'est-à-dire qu'en majorité le nombre d'épisodes de violence conjugale dans une relation se retrouve sous la moyenne (coefficient d'asymétrie= 4,47).

d'asymétrie=12,80). Les logarithmes naturels des sommes des agressions physiques ont été extraits pour réaliser les analyses, car elle apporte une meilleure distribution des valeurs.

2.2.2 Les variables indépendantes

Comme l'intérêt principal est d'examiner l'effet des facteurs contextuels, individuels et relationnels sur l'occurrence et les variations de la violence physique, et que les données se prêtent à l'analyse de type multiniveaux, les variables indépendantes seront divisées en deux niveaux : les variables contextuelles à un premier niveau et les variables individuelles et relationnelles à un second niveau. Les données utilisées sont de nature emboîtée, c'est-à-dire que les circonstances de vie qui composent les trajectoires individuelles sont nichés à l'intérieur des relations et des individus (voir le tableau 1 pour les statistiques descriptives).

Premier niveau: les variables contextuelles

Les facteurs contextuels réfèrent à un ensemble de circonstances qui influencent sur actions individuelles. Cette catégorie regroupe des facteurs qui varient dans le temps sur une base mensuelle. À l'aide du calendrier d'histoire de vie, nous avons demandé aux victimes d'indiquer les mois durant lesquels se présentaient certaines circonstances : l'emploi, la cohabitation, la consommation d'alcool, de drogues et de médicament, la relation conjugale et les épisodes de violence psychologique élevée. Ces variables sont codées de manière dichotomique, reflétant la présence ou l'absence des contextes étudiés (0=non, 1=oui). Puisque le nombre de mois d'observation n'est pas le même pour toutes les victimes, nous avons utilisé une mesure agrégée de chaque variable dynamique pour les analyses descriptives afin de mesurer la somme des mois d'occurrence selon chaque relation. Cette stratégie apporte une estimation plus juste de la proportion de ces événements.

Les circonstances de vie

Emploi. Plusieurs études ont abordé l'emploi comme facteur de risque sans jamais aborder la dimension temporelle de cette variable (Ouellet et Cousineau, 2014). Or, une

personne peut connaître au cours de sa vie des épisodes sans emploi qui pourraient influencer l'occurrence de la violence dans une relation (Hayes, 2015). Les femmes qui travaillent pourraient avoir plus d'indépendance financière et/ou un réseau social plus élargi qui les protègent contre la violence conjugale durant cette période. Dans notre échantillon, 71 % des participantes ont occupé un emploi durant la période d'observation et les périodes d'emplois sont de 13 mois pour les personnes qui ont été en emploi.

Cohabitation. Bien que la violence conjugale ne se produise pas uniquement au sein de couples mariés ou vivant ensemble, la cohabitation peut changer la dynamique de la violence à travers le temps (Johnson, 2008; Winstok, 2013). Plusieurs études portant sur la prévalence de la violence se sont intéressées au statut matrimonial ou à la cohabitation sans toutefois considérer son caractère variable et sa dimension temporelle (Goodman et Bennet, 2004). Dans notre échantillon, 78 % des participantes ont cohabité à une période avec leur conjoint et les épisodes de cohabitation sont de 15 mois en moyenne pour celles qui ont cohabité avec un conjoint.

Consommation d'alcool, consommation de drogues et consommation de médicaments¹³. En 2009, plus du quart des victimes de violence conjugale ont consommé des médicaments sous ordonnance au Canada pour lutter contre une dépression, se calmer ou s'aider à dormir. La prévalence de la violence conjugale était plus élevée chez les personnes qui consomment des drogues et consomment de l'alcool de façon abusive (Sinha, 2013). Toutefois, la notion de temporalité, à savoir si la consommation est une conséquence de la violence conjugale ou si les victimes consommaient avant les épisodes de violence, demeure toujours ambiguë (Devries et coll., 2013). Dans cette recherche, les épisodes de consommation d'alcool, de stupéfiants (p. ex marijuana, coke, speed, etc.) et de médicaments vendus sur ordonnance (p. ex. antidépresseurs, calmants, somnifères, etc.) de la victime ont été identifiés. En ce qui se

¹³ Les données pour mesurer l'intensité de la consommation d'alcool des victimes n'étaient pas disponibles au moment des analyses.

concerne la prévalence de la consommation, 43 % de notre échantillon a consommé des médicaments, 55 % de l'alcool et 40 % des drogues au courant des trois années observées. Pour les personnes qui ont consommé durant la période d'observation, les épisodes de consommation sont de cinq mois pour l'alcool, cinq mois pour la drogue et 11 mois pour les médicaments¹⁴.

En relation conjugale. Il est aujourd'hui reconnu que la violence subie par un ex-conjoint constitue également de la violence conjugale. Ce phénomène touchait 20 % des femmes en 2009 (Sinha, 2013). Dans ce mémoire, la majorité des participantes ont connu une période de rupture ou de divorce tout en continuant à avoir des contacts avec l'ex-conjoint (65 %) pour diverses raisons (p. ex. le harcèlement du conjoint, la garde des enfants, les procédures de divorce) et les épisodes de contact avec un ex-conjoint sont de huit mois pour ces relations. Bien qu'il soit intéressant d'analyser distinctement l'effet d'une séparation temporaire et d'une séparation définitive, ces variables ne représentent pas à elle seule un taux d'occurrence suffisamment important, elles ont donc été regroupées. Pour mesurer l'effet de la séparation, nous avons créé une variable dichotomique reflétant les mois en relation et en contact avec un ex-conjoint (0=ex-conjoint, 1=relation) et ces mois en relation représentent 90 % des mois observés.

Violence psychologique élevée. Les différentes formes de violence conjugale peuvent coexister ou se manifester indépendantes les unes des autres. La dynamique entre celles-ci demeure toutefois ambiguë, car elles sont peu distinguées. Les études sur la cooccurrence des formes de violence indiquent toutefois que les victimes de violence physique vivent souvent de la violence psychologique alors que plusieurs victimes de violence psychologique ne vivront aucune violence physique (Winstok, 2008). Dans notre échantillon, l'ensemble des victimes rapportant de la violence physique affirme vivre de la violence psychologique. Nous avons demandé aux victimes d'identifier les mois durant lesquels la violence psychologique était plus

¹⁴ Un test de moyenne Khi-carré indique une absence de relation entre consommation de drogues et de médicaments ($p=0,603$) et entre la consommation de drogues et d'alcool ($p=0,546$)

élevée que la moyenne du temps selon leur propre perception. Il était demandé aux participantes de rapporter pour chaque mois de la période fenêtre l'intensité de la violence psychologique; à savoir les mois sans violence, à intensité moyenne, à plus faible intensité et à plus haute intensité. Les résultats révèlent que 67 % ont connu un ou plusieurs épisodes durant la période d'observation et pour ces derniers les épisodes sont de quatre mois en moyenne.

Deuxième niveau: les variables liées à la victime, au conjoint et à la relation

Caractéristiques de la victime

Pour bien expliquer la dynamique des trajectoires, il importe également de tenir compte des différences individuelles des victimes.

Âge de la victime. L'âge de la victime est un facteur associé à la violence conjugale qui a retenu l'attention de plusieurs études. Au Canada, les jeunes sont plus à risque de vivre de la violence conjugale que les personnes plus âgées (Larouche, 2005). Les données policières ainsi que les sondages de victimisation autodéclarée sur la violence faite aux femmes révèlent que la proportion de victimes de violence pour une femme décroît avec l'âge (Sinha, 2013). Dans ce mémoire, les participantes étaient âgées en moyenne de 31 ans au début de la période fenêtre avec un écart-type de 10,25 qui suggère une répartition plutôt uniforme des valeurs.

Scolarité. L'impact de la scolarité sur l'occurrence de la violence est un enjeu important dans une perspective de prévention. Bien que la violence conjugale ne soit pas tournée que vers les personnes moins scolarisées, certaines études laissent paraître la sous-scolarisation comme une caractéristique des femmes violentées (Hodgins et Larouche, 1980 cités dans Lemieux, 1994). Nous avons demandé aux participantes le diplôme d'études le plus élevé obtenu jusqu'à présent. Puisque les données s'y prêtent bien, cette variable est divisée en quatre catégories (1= secondaire non complété; 2= secondaire complété; 3= diplôme d'études collégial ou professionnel; 4= diplôme d'études universitaire). On constate que l'échantillon est peu scolarisé, près du tiers des participantes (29,4 %) n'ont pas complété leur secondaire, 9,8 % possèdent un diplôme d'études secondaires, 41,2 % un diplôme d'études professionnel/collégial et 19,6 % un diplôme universitaire. À titre comparatif, 13,5 % de la population du Québec âgé

entre 25 à 62 ans en 2014 n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires, 19,5 % ont décroché un diplôme secondaire et 67 % ont obtenu un diplôme d'études collégiales ou plus (Gauthier, 2014).

Origine ethnique. L'impact de l'appartenance à certaines communautés culturelles sur le risque d'être victime de violence a fait l'objet de nombreuses études. Ce facteur constitue un enjeu de recherche important dans la mesure où près du tiers des dossiers de violence conjugale concernent les communautés ethnoculturelles à la cour de Montréal alors qu'elles ne représentent que 18 % de la population (Oxman-Martinez et Krane, 2005, cité dans Rinfret-Raynor, Lesieux, Brodeur et Dugal, 2013). Il y a plusieurs façons de classer les personnes immigrantes. Dans cette recherche, la définition la plus inclusive a été retenue, c'est-à-dire toutes les personnes qui ne sont pas nées au Canada. L'origine ethnique renvoie quant à elle aux origines ancestrales du répondant et ne doit pas être confondue avec la citoyenneté (Statistique Canada, 2008). Dans notre échantillon, la majorité des participantes sont d'origine nord-américaine (71 %) et ont grandi au Québec pour la majeure partie de leur vie. Les autres sont originaires de l'Afrique (11 %), de l'Amérique centrale ou du sud (7 %), de l'Europe (9 %) et de l'Asie (2 %). Puisque la distribution de la fréquence ne nous permettait pas de conserver toutes ces catégories, nous avons dichotomisé la variable pour les besoins de l'étude (0= Canadienne; 1= Autres nationalités).

Antécédents de victimisation. De manière générale, le fait d'être victimes d'un acte criminel augmente le risque de l'être à nouveau, car elle est signe d'une vulnérabilité. Par exemple, plusieurs études ont démontré que les mauvais traitements durant l'enfance augmentaient le risque d'être victime de violence conjugale à l'âge adulte (Lang, Stein, Kennedy et Foy, 2004; Whitfield, Anda, Dube et Felitti, 2003). Ici, nous cherchons à vérifier l'effet de la victimisation plus générale, autre que la violence conjugale, sur les trajectoires des victimes de violence conjugale. Nous avons demandé aux participantes si elles avaient été victimes d'un acte criminel autre que la violence conjugale avant la période fenêtre (p. ex. vol, vol qualifié, vandalisme, agression physique, agression sexuelle, attouchement sexuel). La majorité des participantes de notre échantillon (75 %) ont reconnu avoir eu au moins une expérience de victimisation antérieure. Les formes de victimisation les plus fréquentes sont l'agression

sexuelle (35 %), les attouchements sexuels (35 %) l'agression physique (33 %), le vol (22 %), le vandalisme (22 %), le cambriolage (16 %) et la menace et l'extorsion (16 %). Pour les besoins de l'étude, nous avons dichotomisé cette variable pour distinguer les participantes ayant des antécédents de victimisation des participantes sans antécédents (0= aucun antécédent de victimisation; 1= antécédents de victimisation).

Source de l'échantillon. Notre échantillon est composé à 55,5 % de femmes issues de maisons d'hébergements du Québec. Les autres sources d'échantillons sont variées (maison de transition, maison de thérapie, population générale, centres d'aide aux victimes et organismes communautaires) ; la distribution de la fréquence des données ne nous permettaient pas de toutes les nuancer dans nos analyses. Nous avons donc créé une variable dichotomique qui distingue les participantes recrutées en maison d'hébergement des participantes recrutées dans d'autres services ou dans la population générale (0=maison d'hébergement; 1=autres sources d'échantillon)¹⁵.

Caractéristiques du conjoint

Les études orientées vers les conjoints les caractérisent par certains points communs démographiques et indicateurs spécifiques. Les informations concernant le conjoint des participantes ont été obtenues à partir des déclarations des victimes durant l'entrevue.

Âge du conjoint. À l'instar de l'âge de la victime, l'âge du conjoint peut être un facteur important à considérer. Dans notre échantillon, on constate que l'âge moyen des conjoints est

¹⁵ D'autres variables associées à la recherche développementale et soulevée comme des facteurs de risques dans les études récentes (p. ex. avoir été victime de violence parentale et/ou témoin de violence conjugale entre les parents durant l'enfance) ont été testées dans cette étude, mais celles-ci ont été retirées du modèle, car elles ne présentaient aucun effet et n'apportaient rien de plus au modèle initial (Ouellet-Morin, Fisher, York-Smith, Fincham-Campbell, Moffitt, Arseneault, 2015).

38 ans (ET= 10,86) ce qui est plus élevé que la moyenne d'âge des victimes (31 ans; ET= 10,25). À titre comparatif, les données de l'enquête sociale générale de 1999 indiquent que les conjoints violents au Québec étaient âgés en moyenne de 50 ans avec un écart-type de 15,6 (Ouellet et Cousineau, 2014).

Emploi légitime. Lorsque les conjoints occupent un emploi rémunéré, il serait moins probable que la femme soit victime de violence conjugale en comparaison aux couples dans lesquels les conjoints n'occupent pas d'emploi (Ouellet et Cousineau, 2014). L'emploi du conjoint est une variable nominale divisée en quatre catégories (1=jamais, 2=parfois, 3=souvent, 4=toujours). Le taux d'inactivité est comparable à celui des victimes, un peu plus du tiers (35%) des conjoints n'ont occupé aucun emploi légitime durant la période d'observation. Pour les conjoints qui ont occupé un emploi durant la période fenêtre, 33% ont toujours été en emploi, 11% souvent et 21% que quelquefois.

Antécédents criminels. L'une des principales infractions liées à la violence conjugale ayant donné lieu à une peine d'emprisonnement est le manquement aux conditions d'une ordonnance de probation (Beaupré, 2015). Une étude menée par Piquero et ses collègues (2006) à partir des données du programme Spouse Assault Replication Program (SARP) révèle que peu d'auteurs de violence conjugale se spécialisaient exclusivement dans le comportement criminel violent. Il est donc important de s'intéresser à l'effet des expériences criminelles chez les auteurs de violence conjugale. Dans notre échantillon, plus de la moitié des conjoints (54,5%) ont des antécédents criminels.

Consommation d'alcool et consommation de drogues. La consommation d'alcool et de drogues a souvent été reliée aux comportements violents, notamment aux hommes agressifs envers leur conjointe (Devries et coll, 2013; Piquero, Theobald et Farrington, 2013). La consommation d'alcool et de drogue peut altérer le jugement des personnes et ainsi les inciter à la violence (Brochu, 2006). Nous avons demandé aux victimes de quantifier en moyenne la

consommation d'alcool et de drogues du partenaire durant la période fenêtre de 36 mois¹⁶. La consommation des conjoints est divisée en cinq catégories à l'origine; 1= jamais consommé; 2=quelques fois par mois; 3=quelques par semaine; 4=chaque jour; et 5=plusieurs fois par jours. Le nombre insuffisant d'effectifs par catégorie nous force à limiter à deux catégories la consommation d'alcool (1= consommation d'alcool quotidienne et plus durant la période fenêtre et 0=une plus faible consommation d'alcool). Puisque la distribution de la fréquence de la variable ne nous permettait pas de conserver l'ensemble des catégories, la consommation de drogue a aussi été transformée en variable dichotomique (0=aucune consommation; 1=consommation). Le tiers des conjoints (31%) ont une consommation quotidienne d'alcool et plus de la moitié (56%) ont déjà consommé de la drogue¹⁷.

Caractéristiques de la relation

Une meilleure compréhension de l'occurrence de la violence conjugale et de ses variations nécessite également la prise en compte des caractéristiques de la relation. Cette catégorie de variables concerne la durée de la relation, la présence d'enfant et le niveau de violence psychologique.

Durée. La violence conjugale est un phénomène qui peut survenir à n'importe quel moment au courant de la relation. Contrairement au statut matrimonial, la durée de la relation permet de voir si les relations plus longues influencent l'occurrence de la violence physique à travers le temps et agit comme effet de maturation. La durée de la relation fait référence à l'intervalle de temps entre son début et sa fin. La durée moyenne des relations de notre échantillon est de 67,7 mois (près de cinq ans et demi) avec un écart-type de 72,80. La distribution des données laisse présager une grande variation inter-individuelle et une

¹⁶ La consommation d'alcool et la consommation de drogues du partenaire sont des variables statiques puisqu'elles n'ont pas été identifiées dans le calendrier. Seule la consommation de la victime est incluse dans le calendrier d'histoire de vie.

¹⁷ Un test Khi-carré indique que la consommation de drogue et la consommation d'alcool du conjoint ne sont pas corrélées ($\Phi=0,579$).

concentration importante de relations plus courtes (indice d'asymétrie = 9,66). Ainsi, le logarithme naturel des unités de cette variable a été extrait.

Enfant(s). Un enfant témoin de violence conjugale n'est pas une situation rare (Wathen, 2012). En 2009, près de six femmes sur dix avec des enfants ont admis que ceux-ci avaient été témoins de violence psychologique ou physique et cinq pour cent des femmes victimes de violence conjugale ont déclaré que des enfants avaient subi de mauvais traitements durant l'épisode de violence (Sinha, 2013). Dans cette étude, nous avons transformé le nombre d'enfants en variable dichotomique indiquant la présence (ou l'ensemble) d'un ou plusieurs enfants biologiques avec le partenaire, 36 % des femmes ont indiqué avoir eu un ou plusieurs enfants avec le conjoint.

Échelle de la violence psychologique¹⁸. En 2009, 18 % des femmes victimes de violence physique ont affirmé avoir subi de la violence psychologique et/ou financière dans la même relation. La violence psychologique commise en contexte conjugal est difficile à définir, car elle recourt à des paroles ou des actes qui pris isolément ne constitueraient pas nécessairement de la violence, mais l'aspect répétitif du geste en fait un élément de violence (Jacquier et Guay, 2013). L'échelle de la violence psychologique est composée de l'addition de cinq items mesurés à partir de cinq indicateurs de type Likert (0=jamais, 1=rarement, 2=parfois, 4=souvent et 5=toujours). Pour répondre aux postulats d'utilisation, nous avons regroupé les indicateurs en trois catégories (0=jamais ou rarement, 1=parfois, 2=souvent ou toujours). La consistance interne de l'échelle est très bonne ($\alpha = 0,83$). En moyenne, les relations obtiennent un score de 1,27 avec un écart-type de 0,63. La distribution asymétrique positive et platikurtique

¹⁸ La variable statique permet d'examiner si les différences entre les femmes à ce niveau expliquent l'occurrence et l'intensité et la variable dynamique cherche à savoir si les variations de la violence psychologique expliquent les changements dans les trajectoires individuelles au niveau de l'occurrence et de l'intensité.

des données suggère une concentration des valeurs élevée (coefficient d'asymétrie = -2,35) et une forte distribution des valeurs (coefficient d'aplatissement = -0,76)¹⁹.

En dépit des nombreuses études réalisées sur la violence conjugale, ces différents facteurs nécessitent d'être étudiés de plus près afin de mieux comprendre leur impact sur les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale et les différents changements qui s'y opèrent. La section qui suit met en lumière la méthode statistique choisie pour réaliser nos objectifs.

¹⁹ Certaines variables telles les limitations physiques et psychologiques ainsi que les périodes de grossesse identifiées dans la littérature comme des facteurs de vulnérabilité auraient mérité que l'on s'y arrête, mais elles ne présentaient pas un taux d'occurrence suffisamment élevé pour que l'on puisse les analyser avec l'ensemble des relations conjugales. Un des postulats de l'analyse des changements est que le taux d'occurrence d'un événement doit être supérieur à 10 % pour ne pas être considéré comme un événement rare. Par exemple, bien que 32,7 % des femmes étaient enceintes durant une période, ces mois ne représentaient que 7 % des mois analysés. Il serait par ailleurs intéressant d'analyser les trajectoires des victimes en grossesse et ce qui les distingue des autres relations, mais cela dépasse le cadre de notre mémoire.

Tableau 1 : Statistiques descriptives des variables dynamiques et statistiques

Variabiles	Moyenne (écart-type)
NIVEAU 1 : VARIABLES DYNAMIQUES (N=1567)	
Occurrence de la violence physique (%) (0=non; 1=oui)	30,4 (46,0)
Emploi (%) (0=non; 1=oui)	51,7 (50,0)
Cohabitation (%) (0=non; 1=oui)	60,1 (49,0)
Consommation de drogues (%) (0=non; 1=oui)	19,0 (39,0)
Consommation d'alcool (%) (0=non; 1=oui)	42,5 (49,2)
Consommation de médicaments (%) (0=non; 1=oui)	18,5 (38,9)
En relation (%) (0=non; 1=oui)	90,4 (29,9)
Violence psychologique intense (%) (0=non; 1=oui)	16,3 (37,0)
Temps (mois)	N.S.P
NIVEAU 2 : VARIABLES STATIQUES (N=61)	
Caractéristiques de la victime	
Source d'échantillonnage (%) (0=autre; 1=Maison d'hébergement)	0,44 (0,50)
Âge de la victime (en année)	31,83 (10,11)
Origine ethnique (%) (0=canadienne; 1= autres)	0,31 (0,47)
Scolarité† (%)	2,59 (1,13)
Antécédents de victimisation (0= oui; 1= non)	0,75 (0,43)
Caractéristiques du conjoint	
Âge du conjoint (en année)	37,80 (10,86)
Emploi légitime (%) (1= jamais, 2= parfaits, 3= souvent, 4=toujours)	2,43 (1,27)
Antécédents criminels (%) (0=oui; 1=non)	0,54 (0,50)
Consommation d'alcool (0= non; 1= consommation quotidienne)	0,31 (0,47)
Consommation de drogues (%) (0=non; 1=oui)	0,56 (0,50)
Caractéristiques de la relation	
Durée (en mois)	67,20 (72,80)
Enfant (%) (0=non; 1=oui)	0,61 (1,12)
Échelle violence psychologique (somme des 5 items)	1,28 (0,63)

†1= sans diplôme; 2= diplôme d'études secondaires; 3= diplôme collégial/professionnel; 4= diplôme universitaire

2.3 Stratégie analytique

L'objectif général de ce mémoire est d'examiner les facteurs individuels, relationnels et contextuels qui influencent l'occurrence et les variations à court terme de la violence physique sur une période de trois ans. Il s'agira ensuite de comparer la contribution explicative respective pour chaque groupe de facteurs statiques et dynamiques.

Suivant nos objectifs de recherche, deux éléments doivent être considérés dans le choix de la stratégie analytique. Premièrement, les données utilisées sont de nature multivariée, c'est-à-dire qu'une série d'observations est prise sur chaque individu. Les données à mesure répétées correspondent à l'unité de mesure du calendrier (les mois) et dans lequel chaque variable est colligée à 36 reprises pour chaque victime; observations qui correspondent au nombre de mois de la période d'observation. Par exemple, si l'on intéresse à la cohabitation entre les partenaires, cette circonstance est observée (oui ou non) à chaque mois de la période fenêtre. Deuxièmement, les variables indépendantes sont divisées en deux niveaux d'analyse: les caractéristiques contextuelles qui varient à chaque mois et les caractéristiques individuelles et relationnelles qui sont considérées comme étant stables dans ce devis de recherche. Par conséquent, l'utilisation de la modélisation de type multiniveaux (également nommée modèle mixte paramétrique ou modèle hiérarchique) paraît être la plus adaptée pour analyser nos données. Combinée avec le calendrier d'histoire de vie, cette méthode statistique offre la possibilité d'examiner les changements au sein des trajectoires individuelles de développement et d'évaluer l'effet conjoint des variables statiques et dynamiques ainsi que la proportion de la variance attribuée à chaque niveau (Dupéré, Lacourse, Vitaro, Tremblay, 2007; Yoshima et Bybee, 2011). Autrement dit, l'analyse de type multiniveaux offre la possibilité d'examiner simultanément les circonstances qui ont une incidence sur l'occurrence et la variation de la violence en comparant l'individu à lui-même (changements intra-individuels) et les caractéristiques individuelles et relationnelles en comparant les relations et les personnes qui la composent entre elles (changements interindividuels). Il est donc possible de tracer un portrait à la fois statique et dynamique en identifiant certaines caractéristiques individuelles et relationnelles explicatives (p. ex. l'âge de la victime, les antécédents de victimisation, etc.) tout en synchronisant les

circonstances de vie (p. ex. les séjours en thérapie, les périodes de cohabitation, etc.) avec les comportements étudiés, soit la violence physique (Dupéré, Lacourse, Vitaro, Tremblay, 2007).

Nous avons indiqué plus haut l'importance de considérer tant les caractéristiques individuelles et relationnelles que les caractéristiques contextuelles dans l'explication de la violence conjugale. Conformément au cadre théorique de cette recherche, le principe directeur derrière le modèle de type multiniveaux est l'influence des comportements humains par plusieurs types de facteurs qui peuvent être regroupés en différents niveaux (Luke, 2004). De manière générale, les modèles imbriquent les petites unités d'analyse dans de plus grandes unités. Toutefois, cette structure d'analyse demeure subjective et relève d'un construit dont le chercheur doit justifier la pertinence des unités choisies (Bressoux, Coustère. et Leroy-Audouin, 1997). Dans le cadre de ce mémoire, les caractéristiques des victimes, des conjoints et des relations (p. ex : l'âge, les antécédents criminels et la durée de la relation) sont emboîtées dans les circonstances de vie qui sont mesurées tout au long de la période fenêtre de 36 mois (p. ex : les séquences de relation conjugale, d'emplois et de cohabitations). Le premier niveau d'analyse regroupe les variables dépendantes et contextuelles provenant des calendriers d'histoire de vie qui peuvent varier sur une base mensuelle tandis que le deuxième niveau se compose des variables liées aux caractéristiques des victimes, des conjoints et des relations qui demeurent stables au fil du temps et qui ont été obtenues à l'aide du questionnaire²⁰.

Plusieurs logiciels peuvent être utilisés pour réaliser les modèles de type multiniveaux. Les analyses effectuées dans ce mémoire ont été réalisées à partir du logiciel HLM (Hierarchical Linear Modeling). Le choix des modèles d'analyses a été effectué à partir de la nature de la

²⁰ Selon la nature de nos données, il aurait été pertinent d'utiliser un modèle à trois niveaux, le troisième niveau d'analyse étant les caractéristiques des relations. Si l'on suit la logique de cette stratégie analytique, les caractéristiques de la relation seraient emboîtées dans les caractéristiques des victimes et des conjoints qui seraient à leur tour encadrés dans les circonstances de vie mesurée tout au long de la période fenêtre. Or cette mesure n'est pas possible dans notre échantillon, car trop peu de femmes ont connu plusieurs relations conjugales.

variable dépendante. Dans la première analyse, nous nous intéressons aux épisodes de violence physique (l'occurrence) qui est mesurée de manière binaire (0=non, 1=oui). Nous utilisons donc un modèle linéaire hiérarchique généralisé (MLHG) puisque ce type de variable ne suit pas une distribution normale. Cette analyse est une variante d'un modèle de régression multiple pour données emboîtées ou hiérarchisées qui prédit les probabilités qu'un événement se produise ou non. Toutefois, ce modèle ne nous renseigne pas sur la variance expliquée de chacun des niveaux contrairement au modèle standard. Comme nous examinons uniquement les mois où est enregistrée la présence de violence physique, le nombre de mois d'observation n'est pas le même pour tous les individus. Dans notre cas, ceci n'est pas un inconvénient puisque les modèles linéaires hiérarchiques sont reconnus pour leur flexibilité (Luke, 2004). Ce type de mesure ne nécessite pas que la violence soit mesurée simultanément, à un rythme constant ou à un même nombre d'occasions (Snijders, 2002).

Pour analyser l'occurrence de la violence physique, nous avons conservé l'ensemble des relations conjugales (n=61) totalisant 1570 mois d'observation²¹ alors que pour analyser le taux de variations de la violence physique, seules les relations avec violence physique ont été utilisées (n=45) totalisant 1242 mois d'observation. Nous avons choisi de conserver les mois sans épisode de violence conjugale puisque cette valeur représente une variation du nombre d'agressions physiques durant une période où la victime est exposée à un risque de violence. Le modèle linéaire hiérarchique est utilisé pour mesurer les déterminants du taux de variation de la violence physique puisqu'il s'agit d'une variable continue. Ce modèle assure l'indépendance des termes d'erreur et nous renseigne sur la variance expliquée à chaque niveau d'analyse à partir du coefficient de corrélation intra-classe (Bressoux, Coustère. et Leroy-Audouin, 1997). En ce qui concerne la standardisation, nous avons choisi de centrer certaines variables à l'aide d'une méthode de standardisation du « grand mean centering » lorsque la valeur zéro n'était pas possible comme pour les variables âge, scolarité, emploi du conjoint et durée de la relation

²¹ L'analyse de l'occurrence de la violence physique a également été testée avec un sous-échantillon comprenant uniquement les relations conjugales avec violence physique, mais les résultats sont identiques et ce modèle n'apporte aucune valeur ajoutée aux analyses.

(Luke, 2004). Le modèle « Population-average model with robust standard errors » a été privilégié pour l'ensemble des résultats, car il convient davantage aux modèles simples (Luke, 2004). Rappelons qu'une participante peut avoir été engagée dans plusieurs relations au courant de la période fenêtre. Les caractéristiques des victimes ont été dupliquées pour chaque relation dans laquelle elles ont été engagées pour laisser place aux caractéristiques individuelles du conjoint, de la relation et des circonstances de vie spécifiques à une relation. Cette manœuvre sera considérée dans l'interprétation des résultats.

2.4 Limites méthodologiques

Certaines limites méthodologiques doivent être considérées. Cette étude n'a pas la prétention d'avoir un échantillon représentatif des femmes victimes de violence conjugale au Québec. Bien qu'un effort de diversification ait été déployé durant de la collecte de données, un nombre important de femmes a été recruté par des maisons d'hébergements, ce qui ne correspond probablement pas à la réalité : on peut croire qu'une proportion plus importante de victimes de violence conjugale ne se retrouve pas en maison d'hébergement. Une variable est incluse pour contrôler ces différents effets potentiels.

Ensuite, on ne peut négliger l'influence de l'instrument de mesure sur les résultats obtenus. L'échelle des tactiques de conflit (CTS; en anglais *Conflict Tactics Scales*) est un outil développé dans les années 1970 pour étudier la violence au sein des familles. Bien que la version révisée de l'échelle des tactiques de conflit (CTS2) fût développée pour répondre aux critiques formulées à l'égard du premier instrument, certaines d'entre elles persistent. Une des principales critiques est l'absence de prise en compte du contexte et des raisons derrière l'utilisation de la violence (DeKeseredy et Schwart, 1998). En d'autres mots, le CTS2 considère tous les comportements comme violents sans distinguer les réactions de riposte aux agressions initiées. Nous savons que certaines femmes victimes de terrorisme conjugal utiliseraient la violence dans le but de se défendre, alors que les hommes utiliseraient généralement la violence pour contrôler leurs partenaires (DeKeseredy et MacLeod, 1997; Jonhson, 2008). L'un des avantages du calendrier d'histoire de vie, c'est qu'il replace la victime dans son contexte et offre la possibilité

à la victime d'expliquer et de nuancer sa réponse. De plus, dans la présente étude, seuls les comportements subis sont demandés aux participantes. Les comportements violents possiblement initiés par les victimes sont demandés dans une section du questionnaire portant sur les stratégies employées pour faire face à la violence, mais ces événements sont trop peu nombreux pour être analysés dans cette étude. Finalement, cet instrument ne tient pas compte de la gravité de la violence pour mesurer la chronicité et l'intensité des comportements. Par exemple, les agressions telles que « mon partenaire m'a brûlé », « mon partenaire m'a donné un coup de pied » et « mon partenaire m'a battu » sont regroupées et considérées de même niveau. Nous sommes conscients de l'importance de cette dimension, mais cela dépasse les objectifs de ce mémoire. L'objectif de ce mémoire est de comprendre ce qui influence l'occurrence et l'intensité à travers le temps. Le risque avec la gravité est d'augmenter notre seuil de tolérance de la violence, c'est-à-dire que les violences graves prises isolément peuvent sembler plus graves, mais les agressions mineures subies au quotidien peuvent devenir plus dommageables (Stark, 2014). Bien que la littérature féministe soit remplie de débats sur la validité des instruments de mesure, le CTS et le CTS2 demeurent les instruments les plus utilisés dans les études quantitatives, notamment dans les enquêtes sociales générales réalisées par Statistique Canada (Sinha, 2013).

Une troisième limite fait référence au choix de la période à l'étude et à l'unité d'analyse. Les victimes de violence conjugale sont propices à revivre ces épisodes de violence sur plusieurs années et dans plusieurs relations. Ainsi, une période fenêtre de trois ans ne permet parfois pas de représenter l'ensemble de la trajectoire de victimisation de la personne. La participante peut avoir été victime de violence conjugale avant la période d'étude et être à risque de revivre une telle situation par la suite. Il s'agit bien entendu d'une limite à considérer dans l'interprétation des résultats. Notre choix d'unité d'analyse (les mois) repose sur l'objectif d'étudier les variations sur le court terme de la violence physique. Or, celle-ci peut ne pas rendre compte avec précision de l'évolution des événements de vie et de violence qui sont susceptibles d'évoluer plus rapidement.

Finalement, il est important de mentionner les erreurs possibles engendrées par les biais de rappel des événements, une limite inévitable des données autorapportées. Bien que la

méthode des calendriers de vie ait fait ses preuves dans plusieurs domaines, notamment dans l'étude de la violence conjugale, il existe toujours une possibilité que les victimes interviewées fournissent des informations erronées (Roberts and Horney, 2010; Yoshihama et Bybee, 2011; Yoshihama, Clum, Crampton et Gillespie, 2002; Yoshihama, Gillespie, Hammock, Belli et Tolman, 2005). Le caractère répétitif de la violence rend le rappel précis de toutes les expériences de victimisation difficile de plus que les données autorapportées présentent un risque de sous-déclaration (p. ex par honte ou par crainte) ou de sur-déclaration d'événements (p. ex. pour obtenir de l'aide). Pour contrer cette limite, il serait intéressant d'obtenir une entrevue avec les deux conjointes et de comparer les résultats. Une étude menée à ce sujet conclut toutefois que les événements de violence psychologique et physique déclarés par la victime sont semblables à ceux déclarés par l'agresseur (Moffit, Gaspi, Krueger, Magdol et Margolin, 1997). Cette recherche est centrée sur les victimes et l'objectif est d'expliquer les trajectoires de victimisation à partir du regard de celles-ci. Les victimes rencontrées dans cette étude n'étaient pas en recherche d'aide et leur confidentialité était assurée.

CHAPITRE 3 - RÉSULTATS

Ce chapitre est divisé en deux sections. La première section expose les résultats statistiques générés par l'occurrence de violence physique et l'interprétation des résultats. La deuxième section présente une structure similaire en se concentrant cette fois sur l'intensité de la violence physique. En comparaison à d'autres méthodes quantitatives, la stratégie analytique utilisée dans ce mémoire, le calendrier d'histoire de vie, offre la possibilité aux participantes d'expliquer et de nuancer les réponses en fonction de leur réalité. Il s'agit de l'une des forces de ce questionnaire et l'interprétation des résultats sera enrichie et précisée à l'aide d'informations extraites des récits des participantes.

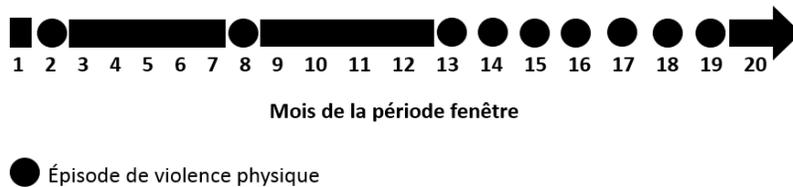
3.1 L'occurrence de la violence physique

Les analyses descriptives relatives à l'occurrence de la violence physique montrent que les trajectoires de violence conjugale fluctuent à travers le temps et que les épisodes de violence physique sont instables dans les relations qui composent notre échantillon. Globalement, la violence physique s'est manifestée dans 30 % des mois observés et une mesure agrégée de l'occurrence de la violence indique qu'une femme a été en moyenne victime de huit épisodes de violence sur l'ensemble de la trajectoire laissant place à des mois sans violence physique.

Pour illustrer les changements qui s'opèrent au sein de ces trajectoires, la figure 3 présente un exemple d'une trajectoire de victimisation de notre échantillon mettant en évidence les séquences de violence et de non-violence. Les points désignent les mois durant lesquels la participante a été victime de violence physique par son conjoint ou ex-conjoint. Il est légitime de penser que l'occurrence de la violence peut être influencée tant par certaines caractéristiques de la victime, du conjoint et de la relation que par certaines circonstances de vie entourant la victime et c'est pourquoi une approche dynamique et temporelle est pertinente pour étudier le phénomène. Les analyses réalisées dans ce mémoire permettent d'approfondir les connaissances en ce sens et plus précisément les connaissances sur les facteurs qui influencent l'évolution à court terme la violence. En raison du nombre restreint d'unités d'analyses situées au deuxième

niveau, les facteurs présentant un seuil de signification inférieure ou égal à 0,1 ($\dagger p \leq 0,1$) seront interprétés.

Figure 3 : Exemple d'une trajectoire de victimisation en contexte conjugal selon l'occurrence de la violence physique



Pour connaître l'effet de chaque groupe de facteurs (individuels, relationnels et contextuels) sur l'occurrence de la violence physique, quatre modèles de type multiniveaux ont été créés marquant chacun l'entrée d'un groupe de facteur. Puisque l'occurrence de la violence est mesurée de manière binaire (avoir subi ou non de la violence physique à chaque mois de la période fenêtre), le modèle linéaire hiérarchique généralisé (MLHG) a été utilisé. Le tableau 2 présenté à la fin de la section nous renseigne sur le coefficient de corrélation (γ), le rapport de cote (RC) et l'intervalle de confiance (IC). Le coefficient de corrélation indique le sens de la relation (est-ce que cet indicateur augmente ou diminue le risque que le comportement se produise lorsque les autres indicateurs sont maintenus constants?) et le rapport de cote (en anglais *Odds Ratio*) mesure la taille de l'effet de l'indicateur. Les trois premiers modèles intègrent les trois groupes de facteurs statiques (caractéristiques de la victime, caractéristiques du conjoint et caractéristiques de la relation) et le quatrième modèle intègre les facteurs dynamiques (les circonstances de vie). La corrélation entre les facteurs statiques et l'occurrence de la violence physique est mesurée en comparant les victimes entre elles (changements interindividuels) alors que la corrélation entre les facteurs dynamiques et l'occurrence de la violence est mesurée en fonction des propres expériences de la victime en comparant la victime à elle-même (changements intra-individuels). Les paragraphes qui suivent présentent les résultats statistiques obtenus pour chaque modèle.

Les caractéristiques individuelles de la victime

Le premier modèle analyse l'impact des caractéristiques individuelles de la victime sur l'occurrence de la violence physique durant une relation amoureuse ou une période en contact avec un ex-partenaire sur une durée de 36 mois. En tenant compte de l'ensemble des caractéristiques de la victime, trois d'entre elles sont statistiquement associées à l'occurrence de la violence physique dans les trajectoires individuelles : durant les mois observés, la violence physique était moins susceptible de survenir lorsque la victime est plus âgée ($RC=0,95$; $p\leq 0,05$) et possède un niveau de scolarité élevé ($RC=0,56$; $p\leq 0,001$) alors qu'elle est plus susceptible de survenir lorsque la victime a connu des expériences antérieures de victimisation autre que la violence conjugale ($RC=3,78$; $p\leq 0,05$). Bien que l'origine ethnique et la source de recrutement soient présentées comme des facteurs de risque dans la littérature, ils ne permettent pas de prédire l'occurrence de la violence physique dans cette étude. Regardons maintenant plus en détail les résultats obtenus et leur interprétation.

Tout d'abord, l'âge est un facteur de protection dans notre étude : les jeunes femmes sont plus à risque de vivre de la violence durant les mois observés et l'effet de majoration est de 0,0526 pour chaque année. À titre d'exemple, une participante âgée de 25 ans est 1,316 fois plus à risque de vivre de la violence à chaque mois qu'une participante âgée de 30 ans. Plusieurs travaux ont mis en évidence l'effet de l'âge sur le risque d'être victime de violence conjugale. Les études menées à partir de sondages de victimisation et des données officielles ont montré que les jeunes sont à risque de subir plusieurs épisodes de la violence en contexte conjugal (Carlson, Harris et Holden, 1999; Ouellet, Blondin, Leclerc, Boivin, inédit; Sinha, 2013). Certaines pistes d'explication peuvent être soulevées. D'abord, les jeunes femmes seraient moins susceptibles de mettre fin à une relation violente en comparaison aux femmes plus âgées, augmentant ainsi le risque d'être victime de violence conjugale à chaque mois durant la relation (Dugal, Fortin, et Guay, 2013). La situation économique souvent précaire des jeunes peut générer d'importants conflits dans la relation favorisant l'émergence de comportements violents physiques en créant une situation de dépendance financière qui place ces victimes dans une position de vulnérabilité (Dugal, Fortin et Guay, 2013; Kim et Gray, 2008). Dans notre échantillon, 23 % des victimes ont mentionné générer un revenu inférieur à leur conjoint durant

la période d'observation. Or, un test de moyenne indique que l'âge et la différence de revenu ne sont pas corrélés, et les résultats d'un test de corrélation entre l'âge et le nombre de mois à l'emploi vont dans le même sens ce qui veut dire que les jeunes femmes de notre échantillon n'ont pas un revenu moins élevé que leur conjoint et ne travaillent pas moins souvent que les femmes plus âgées. D'autres pistes d'explication peuvent être envisagées comme le type de violence conjugale et la nature de l'incident précédent. La violence situationnelle, caractérisée par des incidents mineurs, mais parfois chroniques, serait plus fréquente chez les jeunes couples (Fotin, Dugal et Guay, 2014; Johnson, 2008). Ainsi, il est possible que la gravité de l'incident initial influence la probabilité qu'il se répète, par exemple les événements moins graves seraient plus susceptibles de se reproduire. Or, la présente étude ne permet pas une telle analyse, mais constitue une piste de réflexion pour les recherches suivantes.

L'éducation se révèle également être un facteur de protection dans notre étude. L'effet de majoration est de 1,78, ce qui signifie qu'une participante sans diplôme secondaire est 7,12 fois plus à risque d'être victime de violence physique à chaque mois en comparaison à une victime qui possède un diplôme d'études universitaires. Certaines études remettent en cause l'authenticité d'une telle relation en raison d'une possible interaction avec d'autres indicateurs du statut socioéconomique comme la précarité financière. En ce sens, un test d'indépendance de type Khi-carré montre une association, bien que faible ($p=0,07$; $\Phi=0,11$), entre le niveau d'éducation et l'occupation d'un emploi légitime durant la période fenêtre. Les personnes qui ont un niveau d'éducation plus faible peuvent vivre des difficultés financières occasionnant des conflits au sein du couple qui agit comme précipitant de la violence ou se retrouvent davantage dans des relations de dépendance financière qui les exposent à des risques plus élevés. Par conséquent, la scolarité est un facteur de protection pour les femmes victimes de violence conjugale dans notre étude.

Dans cette étude, les expériences antérieures de victimisation contribuent à une meilleure explication de l'occurrence de la violence : les femmes marquées par une telle expérience sont près de quatre fois plus à risque de subir de la violence conjugale chaque mois en comparaison aux femmes qui n'ont pas d'antécédents. Nos résultats vont dans le même sens que la littérature en victimologie. Une première victimisation est souvent annonciatrice d'une seconde : le fait

d'être victimes d'un acte criminel augmente le risque de l'être à nouveau puisqu'elle est signe de vulnérabilité (Wemmers, 2003).

Finalement, il est surprenant de constater que les femmes recrutées dans les maisons d'hébergement ne présentaient pas un risque plus élevé de subir de la violence physique à l'intérieur de la période fenêtrée. Pourtant, les études féministes tendent à conclure que les femmes en maison d'hébergement rapportent davantage être victimes de « terrorisme intime » caractérisé par de la violence physique récurrente et sévère avec l'intention de soumettre et de contrôler l'autre partenaire (Giles-Sims, J, 1983, Johnson, 2008). Or, ce n'est pas le cas dans notre échantillon : les femmes recrutées en maison d'hébergement ne sont pas plus à risque de subir de la violence physique durant la période observée que les femmes recrutées dans d'autres services ou dans la population générale. Rappelons toutefois que le calendrier d'histoire de vie est de 36 mois et que la durée moyenne des relations est de 61 mois. Par conséquent, cette technique ne permet pas de capturer l'ensemble de la trajectoire individuelle de ces femmes. À titre d'exemple, certaines femmes ont noté une « diminution » de la violence physique une fois le climat de terreur installé. La violence physique n'était plus nécessaire pour que la victime adopte le comportement attendu par le conjoint, laissant en quelque sorte la place à d'autres types de violence comme la violence psychologique et économique.

Les caractéristiques individuelles du conjoint

Le deuxième modèle intègre les caractéristiques individuelles du conjoint. Tout d'abord, les résultats indiquent que l'habitude de consommation d'alcool du conjoint est un facteur de risque pour la victime et apporte une part importante d'explication au phénomène : une femme est deux fois plus à risque de subir une agression physique lorsque le conjoint présente une consommation d'alcool quotidienne ou plus ($RC=1,93$; $p=0,071$ †). Ce résultat va dans le même sens des études orientées vers les auteurs de violence conjugale et les personnes violentes en général. Celles-ci s'entendent pour dire que l'abus d'alcool est l'un des principaux facteurs de risque associés aux comportements violents. Deux modèles explicatifs peuvent être mis de l'avant pour expliquer le rôle de l'alcool dans l'émergence de comportements violents commis dans un contexte conjugal : le modèle psychopharmacologique et le « *spurious model* ». Le

premier modèle s'intéresse au rôle de l'intoxication dans la manifestation de comportement agressif. L'hypothèse émise est que l'intoxication agirait sur l'inhibition et l'agressivité du consommateur augmentant ainsi la perpétration d'agressions physiques sur la conjointe (Brochu, 2006). Le deuxième modèle associe plutôt la consommation d'alcool abusive à la détérioration de la qualité de la relation (d'où le nom *spurious model*) favorisant l'émergence de conflits et le risque de violence physique (Fals-Stewart, 2003; Leonard et Quigley, 1999).

Ensuite, bien que la proportion de consommateurs de drogues dans notre échantillon soit plus élevée (56 %) que celle des personnes qui présentent une consommation d'alcool quotidienne et plus (31 %), la consommation de drogues n'influence pas l'occurrence de la violence physique dans notre échantillon. D'ailleurs, les effets directs de ce type de consommation sur les comportements violents sont moins évidents dans les études que les effets produits par l'alcool (Brochu, 2006). La présence d'antécédents judiciaires et l'absence d'un emploi légitime considérés dans les études empiriques comme des facteurs associés à la violence conjugale ne permettent pas de prédire le risque d'occurrence dans cette étude (Kingsnorth, 2006; Ouellet, Blondin, Leclerc et Boivin, inédit; Ouellet et Cousineau, 2014).

Finalement, lorsqu'on contrôle pour les caractéristiques du conjoint, le niveau de scolarité ($RC=0,63$; $p\leq 0,01$) et les antécédents de victimisation des participantes ($RC=3,2$; $p\leq 0,05$) sont toujours significatifs, mais l'âge de la victime n'est plus un facteur discriminant.

Les caractéristiques de la relation

Le troisième modèle intègre les caractéristiques propres à la relation conjugale. Toute chose étant égale par ailleurs, l'occurrence des victimisations physiques est marquée par le niveau de violence psychologique dans le couple : les participantes étant souvent victimes de violence psychologique sont plus à risque chaque mois d'être victime de violence physique en comparaison aux participantes n'étant jamais ou rarement victimes de violence psychologique ($RC=3,65$; $p\leq 0,001$). Nos résultats vont dans le même sens que les études empiriques menées sur la revictimisation dans lesquelles la violence psychologique et la violence physique ont été associées positivement (Bennett et Goodman; 2005). Dans notre échantillon, la violence

psychologique a débuté en moyenne quatre mois après le début de la relation conjugale alors que la violence physique s'est manifestée beaucoup plus tard, en moyenne 24 mois après le début de la relation. En effet, les victimes de violence physique en contexte conjugal sont généralement marquées au préalable par un niveau de violence psychologique et verbale plus élevé et qui tend à perdurer dans le temps (Winstok, 2008; 2013). Selon la typologie de Johnson (2008), la violence physique que subissent les victimes de terrorisme conjugal serait récurrente et accompagnée d'un niveau élevé de violence psychologique étant donné l'intention de domination du partenaire sur l'autre. À l'opposé, les femmes victimes de violence situationnelle caractérisée par des conflits sporadiques seraient moins à risque de vivre un niveau général de violence psychologique élevé. Partant du fait que les femmes étant plus souvent victimes de violence psychologique sont plus à risque de vivre de la violence physique à chaque mois, il est encore plus intéressant de connaître l'effet de l'augmentation ponctuelle du niveau de violence psychologique sur l'occurrence de la violence physique.

La durée de la relation identifiée comme facteur de protection dans une étude menée sur la récurrence ne permet pas d'expliquer l'occurrence de la violence physique dans cette étude (Carlson, D. Harris et W. Holden, 1999). L'intérêt était d'examiner l'influence d'une longue relation (l'effet de maturation) sur la tolérance de la violence physique ainsi que sur le risque d'occurrence, mais celle-ci ne s'est pas avérée significative. La présence d'un enfant peut être une source importante de conflit dans une relation et augmenter le risque d'être victime de violence conjugale (Carlson, D. Harris et W. Holden, 1999; Wathen, 2012). Or, dans la présente étude, les femmes avec des enfants (36 % de notre échantillon) ne sont pas plus à risque d'être victimes de violence physique durant sa trajectoire individuelle que les femmes sans enfant. Certaines femmes ayant été enceintes durant la période d'observation ont mentionné au cours de l'entrevue que la violence physique avait augmenté durant les mois de grossesse. Il serait peut-être intéressant d'analyser l'occurrence de la violence physique sous cet angle, mais les données dans cette étude ne s'y prêtent actuellement pas (les mois de grossesse dans l'échantillon étant trop peu fréquents).

En considérant uniquement l'ensemble des indicateurs statiques, quatre d'entre eux ont un impact significatif sur l'occurrence de la violence physique, soit le niveau de scolarité, les

antécédents de victimisation, les habitudes quotidiennes de consommation d'alcool du conjoint et le niveau de violence psychologique.

Les circonstances de vie de la victime

Le quatrième modèle intègre les facteurs circonstanciels, c'est-à-dire les indicateurs dynamiques de notre étude. La corrélation entre les facteurs dynamiques et l'occurrence de la violence est mesurée en fonction des expériences vécues par la victime (changements intra-individuels). Nos résultats mettent de l'avant l'impact des circonstances de vie liées à la situation relationnelle sur l'avènement d'épisodes à travers le temps. Être en relation conjugale est le facteur de risque le plus important pour prédire l'occurrence de la violence physique (RC=11,7; $p \leq 0,001$). Durant ces mois, les victimes sont 11 fois plus à risque de subir de la violence physique comparativement aux mois durant lesquels les victimes maintiennent un contact avec un ex-partenaire. Bien que ce résultat puisse sembler peu surprenant, rappelons que certains comportements violents sont à risque de persister ou d'émerger après une séparation. La rupture est considérée comme une période risquée : au Canada près de 20% des femmes en 2009 ont affirmé avoir été victimes de violence par un ex-partenaire ou un ex-conjoint (Sinha, 2013). Dans notre étude, les mois de séparation diminuent fortement le risque que d'autres épisodes de violence physique surviennent. Le type de victimisation étudiée dans cette étude peut expliquer ce résultat. La commission d'agressions physiques nécessite une certaine proximité avec la victime et une séparation peut, par le fait même, diminuer l'exposition à la violence physique. Dans notre échantillon, les contacts avec un ex-conjoint ou partenaire étaient surtout de nature téléphonique et étaient maintenus pour diverses raisons comme les enfants en commun, les procédures judiciaires ou les excuses du conjoint. À la lumière de ces informations, on peut s'interroger sur l'effet que la séparation pourrait avoir si l'on s'intéressait à d'autres formes de violence comme la violence psychologique et économique.

À l'instar de l'échelle de la violence psychologique précédemment présentée, les mois durant lesquels la violence psychologique s'intensifie augmentent le risque que de la violence physique survienne. Dans notre étude, les victimes sont trois fois plus à risques de subir une ou plusieurs agressions physiques durant les mois où la violence psychologique est plus intense

(RC=3,08; $p \leq 0,001$). La fréquence des conflits et des disputes est identifiée comme un facteur de risque important : le risque de violence physique augmente dans les relations où les conflits et les disputes sont plus fréquents (Jaquier et Guay, 2013).

Le quatrième modèle permet de rendre compte de l'importance du temps. En contrôlant pour les caractéristiques de la relation, du conjoint et de la victime, à chaque mois où les victimes s'exposent à des risques (en relation ou fréquentation d'un ex-conjoint) il devient de plus en plus probable qu'elles subissent de la violence physique (RC=1,02; $p \leq 0,05$). L'effet de majoration est de 1,02. Cela signifie, dans le contexte de notre étude, que la probabilité de subir de la violence physique augmente de deux pour cent à chaque mois de la période fenêtre où la victime est exposée à des risques.

Au final, nos analyses ne permettent pas de discriminer l'impact de certaines circonstances de vie traditionnelles des victimes comme la cohabitation, le statut d'emploi et ses habitudes de consommation qui sont présentés comme des facteurs de risque dans la littérature (Ouellet et Cousineau, 2014; Sinha, 2013). Bien que les femmes ayant des problèmes de consommation soient surreprésentées dans les études portant sur la prévalence de la violence conjugale, les épisodes de consommation de ces dernières ne semblent pas augmenter le risque d'occurrence de la violence physique durant ces mois (Sinha, 2013). La consommation d'alcool du conjoint contribue davantage à la venue d'épisode de violence physique. Il est important de rappeler que la consommation des victimes est mesurée de manière binaire (épisode de consommation ou non) pour chaque mois sans considérer le niveau d'intensité de la consommation (p. ex. épisode de consommation excessive), contrairement à la consommation d'alcool du conjoint où le débit de consommation est pris en compte (consommation d'alcool quotidienne ou plus). Ces données n'étaient pas disponibles au moment des analyses, mais il serait intéressant d'en tenir compte dans les prochaines études.

Finalement, malgré l'inclusion des facteurs dynamiques, certains indicateurs traditionnels qui ne varient pas à travers le temps sont toujours influents; plus une femme est scolarisée et moins elle est à risque de vivre de la violence physique (RC=0,63; $p \leq 0,01$). Mais les indicateurs statiques les plus importants sont sans aucun doute la présence des antécédents

de victimisation ($RC=4,32$; $p \leq 0,01$) et un score élevé à l'échelle de violence psychologique ($RC=4,32$ $p \leq 0,01$). Les épisodes de violence physique sont 4,3 fois élevés pour ces victimes en comparaison aux victimes sans antécédents de victimisation ou qui vivent moins de violence psychologique. Les indicateurs dynamiques les plus importants sont les périodes de relation conjugale et les périodes de violence psychologique plus intense.

Les résultats précédents ont montré que l'occurrence de la violence physique à travers le temps n'est pas stable et que certains facteurs individuels, relationnels et circonstanciels influencent les changements à court terme. Les quatre premiers modèles de type multiniveaux ont permis de montrer l'intérêt d'inclure des indicateurs statiques et dynamiques. Regardons maintenant quels facteurs influencent l'intensité de la violence physique.

Tableau 2 : Les circonstances de vie et les caractéristiques individuelles et relationnelles sur l'occurrence de la violence physique : modèle linéaire hiérarchique généralisé (MLHG), coefficients logistiques (Y), rapport de cotes (RC) et intervalles de confiance (IC)

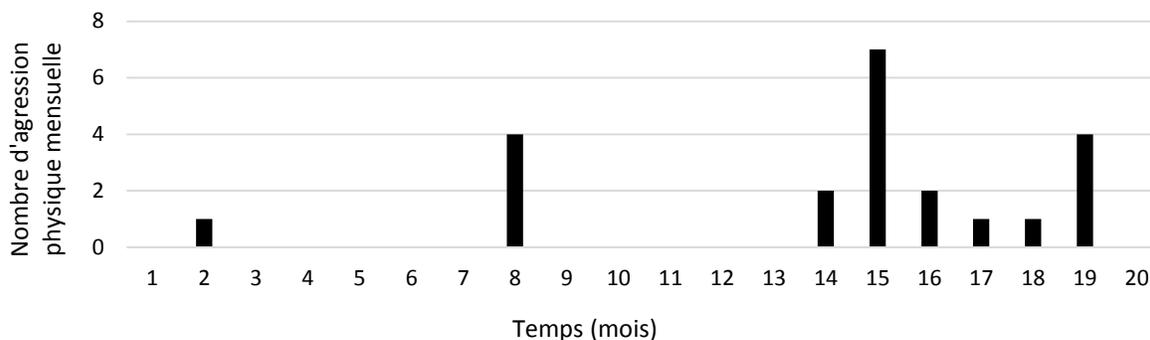
Occurrence de la violence physique	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3			Modèle 4		
	Caractéristiques de la victime			Caractéristiques du conjoint			Caractéristiques de la relation			Circonstances de vie		
Variables	Y	IC	RC	Y	IC	RC	Y	IC	RC	Y	IC	RC
NIVEAU2												
Emploi										-0,18	3,13-43,9	0,83
Cohabitation										0,65	0,53-1,30	1,92
Consommation de drogues										0,56	0,86-4,25	1,75
Consommation d'alcool										0,84	0,52-2,17	2,33
Consommation de médicaments										0,06	0,32-9,54	1,06
En relation										2,46***	1,00-1,05	11,7
Violence psychologique élevée										1,12***	1,80-5,26	3,08
Temps										0,02*	0,65-1,58	1,02
NIVEAU1												
Source d'échantillon	-0,13	0,37-2,05	0,87	-0,24	0,03-0,27	0,09	-0,37	0,03-1,52	0,68	-0,63	0,17-1,56	0,52
Âge de la victime	-0,04*	0,91-0,99	0,95	-0,02	0,91-1,83	0,97	-0,06	0,86-1,01	0,93	-0,03	0,86-1,07	0,96
Origine ethnique	-0,35	0,28-1,70	0,69	-0,05	0,34-2,58	0,94	-0,70	0,16-1,45	0,49	0,15	0,25-5,45	1,16
Scolarité	-0,57***	0,28-1,70	0,56	-0,45**	0,46-0,86	0,63	-0,49***	0,46-0,79	0,61	-0,44**	0,48-0,83	0,63
Antécédents de victimisation	1,31*	0,40-0,77	3,78	1,25*	1,22-10,1	3,52	1,04*	1,09-7,42	2,85	1,46**	1,62-11,4	4,32
Âge du conjoint				-0,02	0,92-1,01	0,97	-0,01	0,93-1,35	0,98	-0,00	0,93-1,05	0,99
Emploi légitime				0,01	0,74-1,38	1,01	0,06	0,79-1,44	1,07	0,10	0,82-1,50	1,11
Antécédents criminels				0,55	0,70-4,26	1,73	-0,01	0,36-2,65	0,97	0,22	0,42-3,70	1,25
Consommation d'alcool				0,65†	0,87-4,26	1,93	0,83†	0,94-5,68	2,32	0,76	0,67-6,91	2,14
Consommation de drogues				0,02	0,41-2,55	1,02	0,13	0,50-2,60	1,13	0,29	0,51-3,53	1,34
Durée							0,28	0,61-1,77	1,32	0,01	0,37-4,38	1,01
Enfant(s)							-0,38	1,80-7,39	0,65	0,24	1,73-10,7	1,27
Échelle violence psychologique							1,29***	0,86-2,03	3,65	1,46**	0,65-1,58	4,32

† = p ≤ 0,1 * = p ≤ 0,05 ** = p ≤ 0,01 *** p ≤ 0,001

3.2 L'intensité de la violence physique

À l'instar de l'occurrence, l'intensité de la violence physique est un paramètre qui varie à travers le temps. En effet, les statistiques descriptives suggèrent une importante variation de l'intensité de la violence physique : les victimes ont subi en moyenne 236,49 agressions (E-T=667,88) durant l'ensemble de la période d'observation, et sur une base mensuelle, la moyenne est de huit agressions (E-T=34,7). De plus, durant l'entrevue, la question suivante était posée aux femmes après qu'elles aient complété l'échelle de la violence physique (CTS2) dans le calendrier : « Durant la période où vous étiez ensemble, de manière générale est-ce que la violence physique a augmenté, diminué ou est demeurée stable ? ». En somme, 55 % des femmes ont affirmé que la violence physique avait augmenté en intensité depuis le début de la relation, en comparaison à 28 % qui ont mentionné que la violence est restée stable et 15 % pour lesquelles la violence aurait diminué. La figure 4 présente les variations d'intensité de la violence physique de la même trajectoire de victimisation présentée précédemment. On peut observer le nombre d'agressions qui fluctue entre zéro et sept par mois. Il est légitime de croire que ces variations d'intensité plus ou moins forte peuvent être influencées par plusieurs types de facteurs (individuels et circonstanciels). Il s'avère donc pertinent de déterminer les facteurs qui font varier l'intensité et les analyses suivantes apportent de nouvelles connaissances à ce sujet.

Figure 4 : Exemple d'une trajectoire de victimisation en contexte conjugal selon l'intensité de la violence physique



Sélection du sous-échantillon : les relations avec violence physique

Afin d'analyser les changements associés à l'intensité de la violence physique, seules les relations dans lesquelles cette forme de violence s'est manifestée durant la période de 36 mois ont été sélectionnées (n=45), mettant de côté les relations conjugales sans violence physique (n=16). Des analyses de type univarié et bivarié ont été réalisées pour examiner si certaines caractéristiques individuelles, relationnelles et contextuelles distinguent les relations violentes des relations non violentes²² (voir le tableau 3 pour les résultats).

De manière générale, les deux groupes sont similaires bien que quelques différences les distinguent. En ce qui concerne les caractéristiques personnelles des victimes, les expériences de victimisation antérieures caractérisent significativement les relations violentes ($p \leq 0,01$; $\eta^2 = 0,81$) : 82 % des victimes de violence physique ont connu d'autres expériences de victimisation en comparaison à 53 % des participantes de l'autre sous-échantillon. Par ailleurs, dans les deux sous-échantillons, les participantes étaient âgées en moyenne de 31 ans, d'origine canadienne, possédaient un niveau moyen de scolarité similaire et ont été recommandées par

²² Dans cette section, le terme « non-violente » fait référence à la violence physique.

une maison d'hébergement dans environ la moitié des cas. Ensuite, aucune caractéristique personnelle du conjoint ne permet de distinguer de manière significative les partenaires violents des partenaires non violents. La moyenne d'âge est de 37 ans, dont le tiers des cas n'ont jamais été en emploi durant la période d'observation. Les analyses univariées révèlent néanmoins que les partenaires violents sont un peu plus nombreux à consommer des drogues (60 % comparativement à 43 %) et de l'alcool (33 % comparativement à 25 %) et sont moins criminalisés (75 % comparativement à 64 %). En ce qui a trait aux caractéristiques relationnelles, les relations violentes se différencient des relations non violentes par un score plus élevé sur l'échelle de la violence psychologique ($p \leq 0,01$) : le score moyen est de 1,39 pour les relations violentes physiquement en comparaison à 0,95 pour les relations non violentes. La distribution des données affiche une proportion plus élevée de relation violente avec des conjoints qui ont un enfant en commun (40 % comparativement à 25 %). Finalement, en ce qui concerne les facteurs dynamiques, un nombre plus élevé d'épisodes de violence psychologique intense ($p \leq 0,05$) et de consommation d'alcool des victimes ($p \leq 0,01$) distinguent les relations violentes physiquement des autres relations, alors que les autres circonstances de vie ne sont pas statistiquement différentes. En somme, en comparaison aux relations sans violence physique, les relations violentes se démarquent par une plus grande proportion de femmes avec des antécédents de victimisation, de victimes vivant de la violence psychologique plus fréquente et intense et un nombre plus élevé d'épisodes de consommation d'alcool de la victime.

Tableaux 3 : Statistiques descriptives des circonstances de vie et des caractéristiques individuelles et relationnelles des relations sans violence physique et des relations avec violence physique; analyses bivariées

Variables indépendantes	Sous-échantillon 1 Relation non violente (n=16)	Sous-échantillon 2 Relations violentes (n=45)	Force (Sig.)
Emploi	68,8%	71,1%	—
Cohabitation	68,8%	82,2%	—
Consommation de drogues	18,8%	33,3%	—
Consommation d'alcool	87,5%	44,4%	0,81(p=0,03)
Consommation de médicaments	37,5%	44,4%	—
Violence psychologique intense	43,8%	75,6%	0,28 (p=0,02)
Source d'échantillon	68%	51,1%	—
Âge de la victime (en année)	33 (12,37)	31,17 (9,24)	—
Origine ethnique (Canadienne)	75%	66%	—
Scolarité : Primaire	18%	31%	—
Secondaire	12%	6,7%	—
Cégep/DES	25%	46,7%	—
Études supérieures	43%	15,6%	—
Antécédents de victimisation	50%	84,4%	0,35 (p=0,01)
Âge du conjoint (en année)	37,81 (14,97)	37,80 (9,18)	—
Emploi légitime : Jamais	37,5%	33,3%	—
Parfois	18,8%	22,2%	—
Souvent	12,5%	11,1%	—
Toujours	31,3%	33,3%	—
Antécédents criminels	75%	64,4%	—
Consommation d'alcool	25%	33,3%	—
Consommation de drogues	43,8%	60%	—
Durée de la relation (en mois)	66.1 (87,104)	67,2 (68,12)	—
Enfant (s)	25%	40%	—
Échelle violence psychologique (score)	0,95 (0,728)	1,39 (0,55)	0,09 (p=0,01)

L'intensité de la violence physique a été calculée à partir de la somme du nombre d'agressions physiques mensuelles et comparée à chaque mois de la période d'observation. Puisque l'intensité de la violence est une variable de nature quantitative discrète, le modèle hiérarchique linéaire (HLM) a été utilisé pour les analyses. Ce modèle nous renseigne sur la proportion de variance pour chaque niveau d'analyse. Les résultats indiquent que 61 % des variations s'expliquent par des circonstances de vie et 39 % par les caractéristiques individuelles et relationnelles. La force du coefficient de corrélation intra-classe (CCI=61 %) justifie l'utilisation conjointe d'indicateurs statiques et dynamiques. Le tableau 4 présente le coefficient de régression (Y) et l'erreur standardisée (ES)²³ pour chaque modèle. Le coefficient de régression nous renseigne à la fois sur le sens et la taille de l'effet. La même séquence des modélisations a été utilisée dans l'analyse des variations de l'intensité de la violence physique. Les paragraphes suivants présentent les résultats obtenus à chaque modèle.

Les caractéristiques individuelles de la victime

Le cinquième modèle analyse l'impact des caractéristiques individuelles des victimes sur l'intensité de la violence physique. Les femmes plus âgées ($B=-0,03$; $p=0,07†$) et les femmes scolarisées ($B=-0,36$; $p\leq 0,01$) sont moins à risque de voir la violence physique s'intensifier avec le temps. Les mêmes hypothèses proposées pour expliquer l'occurrence de la violence peuvent être avancées. La pression personnelle et économique vécue par les jeunes couples et la difficulté à gérer les conflits pourraient favoriser l'apparition de la violence physique et l'intensification de celle-ci (Jaquier et Guay, 2013). L'appartenance à une minorité ethnique a un effet négatif sur l'intensité de la violence physique ($B=-0,55$; $p=0,06$) ce qui signifie que les femmes d'une autre origine ethnique sont moins à risque que la violence s'intensifie avec le temps en comparaison aux femmes d'origine nord-américaine de notre échantillon. Nos résultats vont à l'opposé de ce qui peut être rapporté dans les études empiriques précédentes (Rinfret-

²³ Les résultats qui suivent font référence aux sous-échantillons des relations violentes, le nombre d'unités d'observation au premier niveau ($n=1246$) et au second niveau ($n=45$) ont diminué.

Raynor, Lesieux, Brodeur et Dugal, 2013). Dans notre sous-échantillon, la majorité des participantes sont d'origine canadienne (66 %) et les autres origines culturelles sont diversifiées : 8 % des participantes sont d'origine africaine, 8 % de l'Amérique centrale ou du sud, 14 % de l'Europe et 4 % de l'Asie. Il est possible que la violence conjugale subie par ces dernières présente un portrait différent de celle vécue par les femmes canadiennes, par exemple au niveau de la violence psychologique, économique et sociale ainsi que de la violence exercée par la famille du conjoint, et que ce soit pour ces raisons qu'elles se distinguent dans notre étude (Rinfret-Raynor, Brodeur, Lesieux, et Dugal, 2013). Notre résultat mérite d'être interprété avec précaution dans la mesure où l'échantillon utilisé ne permet pas d'approfondir cette question, car nous ne pouvons pas, en raison de représentativité des différents groupes ethniques, isoler l'effet de l'appartenance à une autre origine ethnique. Les antécédents de victimisation, révélés être un facteur significatif qui prédit l'occurrence de la violence physique, ne permettent pas d'expliquer l'intensité des épisodes de violence. Les antécédents de victimisation sont connus pour être un facteur de risque d'une nouvelle victimisation, mais ceux-ci n'influencent pas forcément l'intensité des victimisations suivantes dans notre échantillon. Finalement, la source d'échantillonnage ne permet également pas de discriminer l'intensité de la violence.

Les caractéristiques individuelles du conjoint

Le sixième modèle intègre les caractéristiques des conjoints. Nous avons vu précédemment qu'une consommation d'alcool quotidienne ou plus par le conjoint est un facteur de risque pour l'occurrence de la violence et augmentait le risque qu'une participante soit victime de violence physique à chaque mois. Cet effet est également significatif lorsqu'on s'intéresse à l'intensité de la violence physique ($B=0,59$; $p \leq 0,07^{\dagger}$). En d'autres mots, les épisodes de violence conjugale sont plus à risque de s'intensifier lorsque le conjoint a une consommation d'alcool quotidienne ou plus. Les pistes d'explication soulevées dans la section précédente sont aussi pertinentes pour expliquer le lien entre la consommation d'alcool et l'intensité de la violence physique. Comme nous l'avons soulevé précédemment, la consommation d'alcool constitue un trait récurrent chez les auteurs de violence conjugale. Les études s'entendent pour dire que la consommation d'alcool du conjoint est un déterminant majeur de la violence conjugale. D'ailleurs, de nombreux outils conçus pour évaluer le risque

de récurrence des auteurs de violence conjugale sont composés de questions portant sur les habitudes de consommation d'alcool de ceux-ci (Hanson, Helmus, Bourgon, 2007). Les autres caractéristiques typiques qui marquent une vie délinquante plus active comme la consommation de drogues, les antécédents criminels et l'absence d'un emploi légitime ne discriminent pas l'intensité de la violence. Finalement, la considération des caractéristiques personnelles du conjoint n'a pas changé l'impact des caractéristiques des victimes; les victimes plus âgées, les victimes scolarisées et les femmes d'une autre origine ethnique que canadienne sont moins à risque de voir la violence s'intensifier à l'intérieur de la période fenêtre.

Les caractéristiques de la relation

Le septième modèle intègre les caractéristiques de la relation. Les résultats soulignent à nouveau l'importance de la violence psychologique : les participantes qui sont plus souvent victimes de violence psychologique sont plus à risque de subir un grand nombre d'agressions physiques ($B=0,84$; $p\leq 0,03$). Il reste maintenant à savoir si l'évolution de l'intensité de la violence psychologique est concomitante à l'évolution de la violence physique. Les autres facteurs relationnels, soit la présence d'un enfant avec le conjoint actuel et la durée de la relation, ne sont pas statistiquement significatifs. Finalement, lorsqu'on contrôle pour les caractéristiques du conjoint et de la relation, l'âge et l'origine ethnique de la victime ne sont plus significatifs, mais la scolarité constitue toujours un facteur de protection important ($B=-0,33$; $p\leq 0,01$) et la consommation d'alcool du conjoint un facteur de risque ($B=0,61$; $p=0,07$).

Les circonstances de vie de la victime

L'analyse des indicateurs statiques demeure limitée pour étudier l'intensité de la violence puisque le contexte de vie immédiat de la victime peut influencer le cours des événements comme apparu dans les modèles portant sur l'occurrence de la violence physique. En effet, la force du coefficient de corrélation intra-classe ($CCI=61\%$) justifie amplement l'utilisation conjointe d'indicateurs dynamiques et statiques pour prédire l'intensité de la violence physique. Le dernier modèle (modèle 8) intègre les indicateurs dynamiques. Les résultats mettent à nouveau en lumière l'importance des circonstances de vie pour expliquer

l'évolution à court terme de la violence physique. Plusieurs indicateurs vont en effet accroître le nombre d'agressions physiques qu'une victime subit chaque mois.

D'abord, les mois en relation conjugale ont un effet significatif sur l'intensification de la violence physique ($B=0,70$; $p\leq 0,05$). En opposition, les mois de séparation représentent des périodes qui marquent une diminution des agressions physiques commises en contexte conjugal, et ce, dans la mesure où la victime garde un contact avec le conjoint violent. Contrairement au modèle lié à l'occurrence, cet indicateur n'est pas le plus important. La cohabitation conjugale se révèle être un meilleur indicateur pour prédire l'intensité de la violence physique ($B=0,36$; $p\leq 0,01$) : les femmes qui cohabitent avec leur conjoint sont plus à risque de voir la violence physique s'intensifier durant ces mois en comparaison aux femmes aux prises avec une relation violente, mais ne cohabitent pas avec le conjoint. En effet, la cohabitation peut augmenter le risque de conflits et par le fait même de violence conjugale (Johnson, 2008). Toutes choses étant égales par ailleurs, l'intensité de la violence psychologique et l'intensité de la violence physique sont concomitantes dans notre étude : les mois durant lesquels la violence psychologique est plus intense, les épisodes de violence physique tendent également à s'intensifier ($B=0,32$; $p\leq 0,01$). Le temps est aussi un facteur déterminant de l'intensité de la violence physique : plus on avance dans la trajectoire, plus la violence tend à s'intensifier ($B=0,01$; $p\leq 0,05$). L'intensification de la violence est souvent une raison pour laquelle une victime décide de mettre un terme à la relation (Dugal, Fortin, et Guay, 2013) et la majorité des victimes de notre échantillon étaient séparées, ce qui peut contribuer à ce résultat. À l'instar de l'occurrence de la violence, les mois de travail et de consommation de la victime ne font pas varier l'intensité de la violence physique dans notre échantillon. Finalement, malgré l'inclusion des indicateurs dynamiques, certains indicateurs statiques demeurent significatifs : la scolarité ($B=0,01$ $p\leq 0,05$) la consommation d'alcool du conjoint ($B=0,70$; $p\leq 0,01$) et le niveau de violence psychologique ($B=0,84$; $p\leq 0,001$) sont associés à l'occurrence de la violence physique.

Tableau 4 : Les circonstances de vie et les caractéristiques individuelles et relationnelles sur l'intensité de la violence physique : modèle linéaire hiérarchique (MLH), coefficient de régression non standardisé (B) et erreur type

Intensité de la violence physique	Modèle 5 Caractéristiques des victimes		Modèle 6 Caractéristiques du conjoint		Modèle 7 Caractéristiques de la relation		Modèle 8 Circonstances de vie	
	Y	ES	Y	ES	Y	ES	Y	ES
NIVEAU2								
Emploi							0,093	0,15
Cohabitation							0,36**	0,14
Consommation de drogues							0,27	0,53
Consommation d'alcool							0,29	0,38
Consommation de médicaments							-0,15	0,15
En relation							0,71*	0,37
Violence psychologique élevée							0,32**	0,12
Temps							0,01*	0,00
NIVEAU1								
Source d'échantillon	-0,39	0,31	-0,42	0,02	0,43	0,02	-0,37	0,32
Âge de la victime	-0,03†	0,01	-0,03†	0,20	-0,03	0,03	-0,03	0,03
Origine ethnique	-0,55†	0,26	-0,56†	0,30	-0,70	0,41	-0,54	0,30
Scolarité	-0,36**	0,14	-0,32*	0,15	-0,33**	0,15	-0,28*	0,12
Antécédents de victimisation	-0,24	0,51	-0,40	0,57	-0,42	0,43	-0,20	0,47
Âge du conjoint			0,00	0,01	-0,00	0,02	0,00	0,01
Emploi légitime			-0,04	0,12	-0,00	0,13	0,02	0,10
Antécédents criminels			-0,09	0,03	-0,42	0,36	-0,40	0,27
Consommation d'alcool			0,59†	0,32	0,61†	0,34	0,70*	0,32
Consommation de drogues			0,02	0,40	0,17	0,35	0,21	0,32
Durée					-0,01	0,02	-0,09	0,20
Enfant (s)					0,18	0,18	0,22	0,16
Échelle violence psychologique					0,67*	0,20	0,84***	0,21

† = $p \leq 0,1$ * = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** $p \leq 0,001$

CHAPITRE 4 - DISCUSSION

L'objectif général de ce mémoire était d'améliorer nos connaissances sur les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale et de déterminer les facteurs qui provoquent des changements à court terme sur différentes dimensions caractérisant la violence subie par elles. Nous avons montré que les trajectoires étaient à la fois variées et instables à travers le temps et que ces changements sont influencés tant par les caractéristiques de la victime, du conjoint et de la relation que par certaines circonstances de vie immédiates entourant la victime. Johnson (1995) note à cet effet que la violence conjugale n'est pas un phénomène unidimensionnel attribuable à une seule cause, mais est plutôt un ensemble de comportements découlant de sources multiples et qui peuvent se manifester de différentes façons selon les personnes et les familles. Le cadre théorique utilisé dans cette étude, celui de la carrière criminelle, nous a permis de structurer et d'organiser les différents facteurs et paramètres de la violence conjugale, et comprendre par quoi est influencée l'évolution de la violence à travers les trajectoires individuelles de femmes victimes de violence conjugale.

Ce mémoire a permis d'examiner simultanément plusieurs types de facteurs liés tant au niveau des acteurs impliqués qu'à la dynamique contextuelle entourant cette violence. Cette étude considère que la violence conjugale n'est pas un phénomène unidimensionnel, mais s'inscrit à l'intérieur d'une trajectoire de vie et d'une séquence rapprochée d'événements. Alors que la majorité des études se sont surtout penchées sur la prévalence de la violence et la revictimisation (Bennett et Goodman, 2003), la présente recherche s'intéresse de manière plus détaillée à l'évolution de violence physique, l'occurrence et l'intensité, à chaque mois sur une période de trois ans.

Ce mémoire visait deux objectifs spécifiques. Le premier objectif était d'examiner les caractéristiques individuelles de la victime et du conjoint et relationnelles (facteurs fixes ou statiques) ainsi que les caractéristiques contextuelles (facteurs dynamiques) qui influencent, à court terme, l'occurrence de la violence physique à l'intérieure des trajectoires de violence

conjugale et de comparer leur apport respectif d'explication. Le second objectif était d'examiner et comparer l'effet des mêmes caractéristiques sur l'intensité de la violence physique. Il est pertinent de s'intéresser à l'ensemble de ces caractéristiques pour rendre compte de l'aspect multidimensionnel de la violence.

D'abord, l'analyse des caractéristiques individuelles de la victime permettant l'identification des personnes les plus vulnérables est essentielle dans un objectif de prévention et d'intervention. Ces résultats pourraient aider les intervenants et les cliniciens dans la détection des personnes les plus à risque ainsi que dans le choix des services d'aide offerts aux victimes. Le troisième chapitre portant sur les résultats des analyses a mis en évidence la vulnérabilité de certaines victimes : les jeunes femmes, les femmes moins scolarisées et les femmes avec des antécédents de victimisation sont plus vulnérables et à risque, à chaque mois, d'être victimes de violence physique. Il devient pertinent de se questionner sur les ressources d'aide offertes et utilisées par ces dernières. Le gouvernement du Québec a contribué de façon importante à la reconnaissance du problème de la violence conjugale et des diversités des trajectoires et des besoins avec l'instauration et la révision de la *Politique d'intervention en matière de violence* (Gouvernement du Québec, 1995). Le troisième axe d'intervention du plan d'action concerne la prise en compte et l'adaptation des mesures d'intervention en fonction des réalités particulières. Bien que cette politique soit sensible à la réalité des femmes plus âgées, aucune mesure pour les femmes plus jeunes n'est entreprise alors qu'elles sont présentées tant par les sondages de victimisation que dans les données officielles comme des personnes plus vulnérables (Sinha, 2013). Les études s'entendent pour dire que les jeunes victimes seraient plus nombreuses à rester ou retourner avec un conjoint violent en comparaison aux femmes plus âgées. Or, les services en maison d'hébergement sont souvent offerts aux victimes ayant quitté leur conjoint, ce qui ne colle pas à la réalité des jeunes victimes (Alexander, Tracy, Radek et Koverola, 2009; Dugal, Fortin et Guay, 2013). Il serait pertinent de considérer les jeunes femmes comme appartenant à une réalité particulière et de mettre en place des mesures d'intervention adaptées pour celles-ci. On peut penser à l'application de programmes d'intervention axés sur l'enseignement de méthodes non violentes dans la gestion des conflits conjugaux ou à une grande utilisation du réseau social de la victime, par exemple, en impliquant les proches de la victime dans le processus d'aide (Fortin, Dugal, Guay, 2014).

Ensuite, pour comprendre les expériences des femmes victimes de violence conjugale, il est important de considérer l'ensemble des victimisations vécues par la personne. Nos analyses mettent en évidence les antécédents de victimisation autres que la violence conjugale comme un facteur important de l'occurrence de la violence physique dans les trajectoires de victimisation à court terme. Dans notre échantillon, 75 % des participantes ont reconnu avoir eu au moins une expérience de victimisation antérieure. Les expériences sont variées, mais celles avec violence apparaissent plus fréquentes : 35 % des participantes ont été victimes d'agression sexuelle et/ou d'attouchements sexuels, 33 % d'agression physique, 22 % de vol et/ou vandalisme et 16 % de cambriolage et/ou de menaces ou d'extorsion. Les recherches en victimologie s'entendent aujourd'hui pour dire que les expériences de victimisation antérieures sont un élément important dans la prédiction de victimisations subséquentes (Wemmers, 2003). Par exemple, les études s'entendent pour dire que les expériences d'abus sexuels durant l'enfance sont fortement associées aux risques d'être victime de violence conjugale (Wathen, 2012). Les expériences de victimisation tendraient à influencer la manière dont une victime réagit à un nouvel acte criminel; un problème d'estime personnel, un sentiment d'impuissance ou un manque de discernement entre le bien et le mal découlant de ces expériences peuvent amener une victime à être plus tolérante face à de nouvelles victimisations et à adopter des stratégies d'adaptation négatives telles le déni, la culpabilisation ou des comportements autodestructeurs (Hill, 2009). Indépendamment du patron de violence, les femmes victimes de violence physique ou psychologique vivraient davantage de détresse psychologique que les non-victimes, et celles ayant connu des expériences de victimisation violente dans le passé seraient deux fois plus à risque de déclarer une dépression (Ouellet-Morin, Fisher, York-Smith, Fincham-Campbell, Moffitt, Arseneault, 2015). Par conséquent, les personnes travaillant auprès des victimes de violence conjugale doivent se placer au-delà de la victimisation actuelle dans leurs interventions en s'intéressant à l'histoire personnelle de la victime. Nos résultats devraient aider les intervenants de première ligne à être en mesure de reconnaître les indicateurs d'une violence physique récurrente en posant les questions adéquates, et ainsi de mieux comprendre, conseiller et guider les victimes.

Il est intéressant de constater que la source d'échantillon n'a pas permis de distinguer différentes dynamiques de violence conjugale en ce qui concerne l'occurrence et l'intensité de

la violence physique : les femmes recrutées en maison d'hébergement n'étaient pas plus à risque de vivre plusieurs épisodes de violence physique ou de voir la violence s'intensifier au courant de leur trajectoire, en comparaison aux femmes issues des autres ressources ou de la population générale. Nos résultats vont dans le sens contraire de la littérature dans laquelle les femmes en maison d'hébergement sont souvent présentées comme des victimes de terrorisme conjugal caractérisé par de la violence plus récurrente et sévère (Johnson, 2008). Un test de moyenne indique qu'une proportion plus importante de femmes rencontrées en maison d'hébergement a affirmé avoir été victimes de violence physique ($p=0,01$). Par contre, lorsqu'on s'intéresse plus spécifiquement à certains paramètres de la violence physique, l'occurrence et l'intensité, utilisés pour présenter les différents types de violence conjugale comme le terrorisme conjugal et la violence situationnelle, les résultats indiquent que les femmes en maison d'hébergement ne se distinguent pas des autres femmes. Nos résultats mettent en perspective la pertinence d'une approche plus inclusive pour traiter des différents types de violence conjugale et remettent en question les différents modèles présentés dans la recension des écrits.

Bien que la victime soit placée au centre de cette recherche, les caractéristiques liées aux agresseurs sont aussi essentielles pour mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre. L'identification des individus les plus dangereux permettrait de mieux orienter les interventions, en réservant davantage d'attention et de services à ceux-ci. Nos analyses ont mis en évidence l'importance de la consommation d'alcool du conjoint pour prédire l'occurrence de la violence physique et l'intensification de celle-ci ($RC=1,9$; $p=0,071$ †). Les travaux empiriques dans le domaine reconnaissent les problèmes d'alcool comme un facteur de risque associé à la prévalence de la violence conjugale (Devries et coll., 2013; Ouellet et Cousineau, 2014). À la différence de ces études, celle-ci montre que ce facteur est persistant et influence l'évolution à court terme de la trajectoire de victimisation : les participantes étaient plus à risque à chaque mois d'être victimes de violence physique lorsque le conjoint présentait une consommation d'alcool quotidienne ou plus. Au Canada en 2012, dans un peu moins de la moitié des causes avec condamnation concernant de la violence conjugale, la probation était la peine la plus sévère et près du tiers se sont soldées par une peine d'emprisonnement (Beaupré, 2015). Pour compléter les interventions des maisons d'hébergement, les groupes communautaires ont mis en place des centres d'aide pour les hommes ayant des comportements violents qui sont devenus une pratique

courante des mesures judiciaires mises en place à l'endroit des conjoints violents (Rinfret-Raynor, Brodeur, Lesieux et Turcotte, 2010). Cependant, les problèmes d'alcool du conjoint seraient un facteur important d'abandon des programmes d'aide aux conjoints qui axent leur intervention sur la résolution des conflits, la gestion de la colère, la responsabilisation et l'acquisition de compétences et d'habiletés sociales. Une détection des problèmes de dépendance à l'alcool et une intervention orientée en ce sens seraient à privilégier tant lors de l'incarcération que lors de l'exécution de son ordonnance de probation.

Finalement, l'examen détaillé des caractéristiques relationnelles nous apprend que le niveau de violence psychologique générale dans une relation est déterminant dans la trajectoire de victimisation physique en contexte conjugal : les femmes qui présentaient un score élevé sur l'échelle de la violence psychologique étaient plus à risque de vivre d'autres épisodes de violence physique au courant de la période d'observation. Nous avons vu que les différentes formes de violence pouvaient s'exprimer indépendamment les unes des autres ou en cooccurrence. En effet, les études à ce sujet ont montré que les femmes victimes de violence physique sont exposées à d'autres formes de violence à un niveau élevé tandis que plusieurs femmes victimes de violence psychologique n'ont jamais été confrontées à la violence physique (Sinha, 2013, Winstok, 2013). Straus, Boney-McCoy et Sugarman (1996) ont démontré à l'aide d'une matrice de corrélation, une association positive entre l'échelle de la négociation et l'échelle de la violence verbale et une association positive entre l'échelle de la violence verbale et l'échelle de la violence physique. Dans notre échantillon, les épisodes de violence psychologique intense sont corrélés modérément avec les épisodes de violence physique ($Rho\ Spearman = 0,269; p \leq 0,05$). La violence psychologique a débuté en moyenne quatre mois après le début de la relation alors que la violence physique s'est manifestée beaucoup plus tard, en moyenne 24 mois après le début de la relation. Ces comportements, qui incluent le rabaissement, l'humiliation et l'insulte, peuvent être un signe avant-coureur d'agressions physiques. Une intervention de type secondaire devrait être effectuée dans les relations conflictuelles qui se situent à la jonction de la violence conjugale, et une intervention de type tertiaire devrait avoir lieu auprès des victimes de violence psychologique. La prévention de type secondaire a pour but d'intervenir auprès de groupes cibles identifiés comme vulnérables alors que la prévention de type tertiaire est une prise en charge des personnes identifiées comme des victimes et des

agresseurs pour contrôler leurs comportements et les aider. La violence psychologique est difficile à définir, mais constitue un indicateur important de la victimisation physique, et c'est pourquoi il est important de mettre des outils de détection efficaces la concernant.

Cette étude soutient aussi l'intérêt d'une étude dynamique de la violence conjugale. La méthode du calendrier d'histoire de vie est limitée sur plusieurs aspects : par exemple les données utilisées peuvent ne refléter qu'une partie de la trajectoire de victimisation pour certaines participantes, mais cette méthode présente l'avantage de soulever l'impact des circonstances sur l'occurrence de la violence physique. Rappelons que la force du coefficient de corrélation intra-classe justifiait l'utilisation conjointe d'indicateurs statiques et dynamiques : 61 % des variations s'expliquaient par des circonstances de vie et 49 % par les caractéristiques individuelles et relationnelles.

Il est connu que la violence psychologique est associée à la violence physique et nos résultats des analyses des indicateurs statiques vont dans le même sens (Winstok, 2008). Or, cette recherche va au-delà de la prévalence en montre qu'au même titre que l'occurrence de la violence psychologique, l'intensification ponctuelle des épisodes de violence psychologique influence significativement le déroulement des événements à venir.

Nos résultats suggèrent aussi l'importance d'une intervention axée sur des victimes qui ont de la difficulté à quitter le conjoint violent : les mois en relation conjugale positionnent la victime dans une situation de vulnérabilité, celles-ci étaient 11 fois plus à risque que la violence survienne durant ces mois. La *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (Gouvernement du Québec, 1995) constitue vraisemblablement un pas dans cette direction avec l'instauration d'une politique d'arrestation d'office. Les policiers sont maintenant tenus d'arrêter le conjoint violent sans une plainte officielle de la victime ou un mandat préalable s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une infraction criminelle de violence conjugale a été commise. Grâce à une étude menée par Boivin et Ouellet (2013) sur les répercussions de cette loi 15 ans après sa mise en application, nous savons que le profil des femmes qui souhaitent porter plainte est significativement différent du profil des femmes qui ne souhaitaient pas une mise en accusation. L'une des principales caractéristiques qui distinguaient ces deux groupes

était le statut de la relation entre la victime et l'accusé; les femmes qui étaient encore avec leur conjoint au moment de l'intervention étaient moins nombreuses à vouloir porter plainte. Toutefois, les chercheurs restent encore aujourd'hui divisés sur l'efficacité à long terme de ces mesures. Dans un bon nombre de cas, les victimes refusent de poursuivre les accusations pour des raisons diverses comme le désir de sauver la relation ou la peur de représailles (Jaquier et Vuille, 2013). L'étude de Gartner et Macmillan (1995) dévoile que la raison principale derrière le signalement de la violence conjugale était le désir de mettre fin au délit alors que moins du tiers des victimes ont mentionné l'intention de faire arrêter le conjoint. Il est donc important de bien cibler les besoins des victimes avant de mettre en place certaines mesures. On sait que l'âge, le niveau de scolarité, la difficulté à exprimer ses émotions et la présence d'un enfant commun avec le conjoint sont des facteurs qui vont influencer les décisions des victimes dans leurs processus de rupture et de dénonciation, mais une meilleure connaissance des conditions qui influencent la prise de décision des femmes est importante pour aider les intervenants à mieux comprendre, guider et conseiller les victimes (Dugal, Fortin et Guay, 2013). La mise en place de cours de justice spécialisées en matière de violence conjugale axées sur une approche personnalisée s'adaptant aux besoins des victimes et des auteurs a conclu à de meilleurs résultats (Jaquier et Vuille, 2013). Elles offrent une aide spécialisée aux victimes qui doivent se présenter à la Cour criminelle à la suite d'un événement de violence conjugale ou familiale et elles permettent une approche intégrée pour les familles qui vivent de la violence (Giguère et Coderre, 2012). D'autres stratégies d'interventions doivent néanmoins être développées en parallèle. À cet effet, Sonia Gauthier et collaborateurs (2014) propose une piste de réflexion en lien avec l'utilisation de l'approche de la réduction des méfaits (ARM) par les intervenants qui travaillent avec des victimes de violence conjugale qui ne quittent pas leur conjoint, une approche qui a fait ses preuves avec d'autres populations comme les toxicomanes. L'ARM aspire à aider la personne à développer des stratégies pour minimiser les incidents et conséquences liés à la violence en fonction des besoins de la personne, par exemple en développant des techniques de gestion de conflit. Il s'agit d'une approche pragmatique qui préconise la compréhension puisqu'on conçoit que certaines femmes ne quitteront pas immédiatement leur conjoint.

Le deuxième objectif de ce mémoire était d'identifier les caractéristiques individuelles, relationnelles et contextuelles qui influencent l'intensité de la violence physique. Tout d'abord,

en ce qui concerne les indicateurs significatifs, les résultats présentent quelques similarités avec les résultats obtenus sur l'occurrence de la violence physique : les jeunes femmes, les femmes moins scolarisées, les femmes en relation avec un conjoint consommant de l'alcool sur une base quotidienne ou plus et les femmes souvent victimes de violence psychologique sont plus vulnérables à chaque mois d'être victimes de violence physique, et de voir la violence s'intensifier à travers le temps. Ces résultats témoignent que la robustesse des indicateurs étudiés et de l'importance pour les praticiens d'intervenir sur ces derniers. Ensuite, l'examen de la dynamique de la violence présente également quelques similitudes avec l'occurrence de la violence. Les mois en relation et les épisodes de violence psychologique intense augmentent à la fois le risque d'occurrence et d'intensification de la violence physique.

Hormis les similitudes identifiées, il est important de souligner que le poids des indicateurs se présente différemment dans les modèles finaux. La consommation d'alcool du conjoint est le facteur individuel qui présente le seuil de signification le plus important pour prédire l'intensification de la violence physique : la violence risque davantage de s'intensifier à chaque mois lorsque le conjoint présente une consommation d'alcool quotidienne ou plus. Une étude menée par Quigley et Léonard (1999) nous apprend que l'alcool serait prédominant dans les événements de violence physique grave en comparaison aux événements de violence physique de moindre gravité ou de violence verbale. Il serait intéressant de regarder si l'augmentation ponctuelle de la consommation d'alcool du conjoint et de la victime influence également l'intensité de la violence physique, mais nos données ne permettent pas une telle analyse.

L'examen distinct de ces deux paramètres a également permis de soulever quelques différences relatives aux circonstances de vie. La cohabitation conjugale est l'indicateur dynamique le plus important associé à l'intensité de la violence alors que pour l'occurrence de la violence il s'agit des mois en relation conjugale : le seuil de signification pour les mois en relation s'est avéré marginal dans le modèle finalement ($p=0,058$). Ainsi, les femmes qui cohabitent avec leur conjoint sont plus à risque de voir la violence physique s'intensifier durant ces mois en comparaison aux femmes aux prises dans une relation violente, mais ne cohabitent pas avec le conjoint. Ces résultats soulèvent l'importance d'étudier la dynamique de la violence

physique. En effet, est légitime de croire que cet effet n'est pas simplement le résultat d'une plus grande exposition à la violence puisque ce facteur ne permet pas de prédire l'occurrence, mais pourrait s'expliquer par exemple, par un changement dans la dynamique du couple. Johnson (2008) mentionne à cet effet que la cohabitation augmente le risque de conflits et de violence conjugale. Notre étude a montré que la cohabitation est un changement augmentant de manière ponctuelle l'intensité de la violence physique, mais plus important encore, est l'effet du temps. Toute chose étant égale par ailleurs, plus le temps passe et plus la violence s'intensifie, et ce, peu importe les autres facteurs considérés. C'est donc sans surprise qu'une intervention rapide doit être effectuée auprès de ces femmes. Nos résultats soutiennent l'importance d'utiliser une analyse temporelle du phénomène afin de bien discerner les nuances et les spécificités des dynamiques.

En somme, nos résultats montrent qu'il est important pour les études quantitatives de ne pas simplement rapporter la prévalence de la violence, mais de trouver des méthodes permettant de replacer la victime dans son contexte. Le contexte dans lequel se trouve une victime contribue de façon indéniable à la violence dont elle est victime. L'identification des facteurs à risque généraux et l'intervention sur les bons facteurs de risques spécifiques en fonction du contexte de la victime sont essentielles dans un contexte où les ressources sont limitées et ce mémoire fait certainement un pas dans cette direction.

CONCLUSION

Cette étude est novatrice pour deux raisons 1) elle utilise un cadre théorique audacieux réservé habituellement à l'étude des trajectoires déviantes et criminelles et 2) elle utilise une méthode avant-gardiste, celle des calendriers d'histoire de vie, pour appréhender la question de la violence conjugale

La perspective des parcours de vie est fondée sur l'idée que les trajectoires de vie, comme les changements qui y surviennent, doivent être vues d'une façon dynamique en fonction des expériences passées et présentes de l'intéressé. Les recherches qui se sont plus spécifiquement intéressées aux individus responsables de violence conjugale trouvent que les trajectoires suivies par les agresseurs sont hétérogènes et que la trajectoire d'un même individu peut changer même pendant une courte période d'observation (Piquero et coll., 2006). À l'instar des trajectoires déviantes, cette étude a montré que les trajectoires des victimes de violence conjugale ne maintiennent pas toutes une trajectoire linéaire, certaines sont marquées par des épisodes de non-violence éphémères qui laissent place à des épisodes de violence physique de diverses intensités, et ce, en l'espace d'une courte période. Les résultats de cette recherche soulignent l'importance d'étudier à la fois des facteurs statiques comme les caractéristiques de la victime, du conjoint et de la relation et des facteurs dynamiques comme la cohabitation et les épisodes de violence psychologique. Le paradigme de la carrière criminelle propose des dimensions centrales à l'analyse des trajectoires comme la fréquence, la précocité, la durée, la diversification, et l'intensité qui peuvent facilement se transposer à l'étude des trajectoires de victimisation comme cette étude a permis de le confirmer (Piquero et coll., 2003).

Toutefois, peu d'études quantitatives ont été effectuées sur les trajectoires de victimes de violence conjugale, notamment à cause du manque de disponibilité des données. Les données employées dans le cadre de cette recherche ne sont pas issues de données officielles ou de sondage de victimisation nationaux, mais ont été colligées à partir d'un questionnaire autorapporté personnalisé et synchronisé à la méthode du calendrier d'histoire de vie. L'utilisation d'une telle méthode s'est révélée concluante pour analyser l'évolution à court

terme de la violence conjugale et les événements qui les accompagnent. Quelques aspects techniques relatifs à cette méthode méritent d'être soulevés. D'abord, le choix de l'unité de mesure ainsi que l'étendue de la période d'observation peuvent avoir un impact sur la précision des résultats et la forme de la trajectoire. Parce qu'un des objectifs majeurs de cette méthode est d'établir le séquençage exact des événements, le choix de l'unité de mesure doit être établi en fonction de la rapidité avec laquelle les événements et les transitions d'intérêt sont censés se produire. En d'autres mots, l'unité de temps désignée doit être assez fine pour mesurer avec précision à la fois la séquence et l'interaction de différents événements (Robert et Horney, 2009). Considérant le caractère récurrent de la violence conjugale et la durée des relations, l'examen des trajectoires sur une base mensuelle est adéquat dans l'analyse des changements à court terme dans ces relations. Ensuite, bien que la mesure de ces changements soit réputée pour être fiable avec le calendrier d'histoire de vie, il s'agit d'une technique difficile, minutieuse et chronophage pour obtenir des données de qualité, surtout auprès des sujets qui ont une trajectoire plus chaotique (Sutton, Bellair, Kowalski, Light et Hutcherson, 2010). Le rappel des victimisations est particulièrement difficile chez les victimes de violence conjugale étant donné qu'elles sont souvent en contact avec leur agresseur, que la violence est récurrente, sans périodes nettes de cessation ou de reprises et qu'elle peut se poursuivre sur une longue période. Yoshihama et ses collègues (2002; 2005; 2011) et Hayes (2015) ont entrepris d'appliquer cette méthode pour faciliter le rappel des victimes de violence conjugale et celle-ci s'est révélée bénéfique. Par ailleurs, il était particulièrement difficile d'appliquer ce type de méthode aux participantes qui présentaient des problèmes de consommations de drogues altérant le rappel précis des circonstances.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons remarqué un effet bienfaisant chez plusieurs participantes durant l'entrevue. La reconstruction visuelle du parcours des participantes leur a permis de réaliser l'ampleur de leur situation, la séquence des événements, la dynamique relationnelle et l'impact de leurs décisions. Le calendrier d'histoire de vie pourrait devenir un outil privilégié par les intervenants pour cibler les besoins spécifiques des victimes. En effet, la diversité des trajectoires reflète la diversité des besoins des victimes qui ne sont pas toujours évidents à déceler pour les intervenants.

Le présent mémoire est exploratoire et ne représente qu'une première étape dans l'analyse des changements des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale traitant avec de nouvelles données complexes et diversifiées. Cette étude utilise une vision plus restreinte de la violence conjugale, celle de la violence physique, et n'a pas la prétention de refléter l'ensemble des trajectoires de violence conjugale. D'autres facteurs doivent être tenus en compte et peuvent influencer les trajectoires comme la grossesse, les mois de thérapie et les décisions prises par les victimes pour faire face à la violence. Ce mémoire veut avant tout ouvrir la porte à une multitude de possibilités de recherches à l'avenir. Il serait intéressant d'aller au-delà de la distribution de la fréquence de la violence conjugale et de décortiquer les données pour en dégager les profils et les différentes dynamiques de la violence. Bien que notre étude soulève le caractère changeant des trajectoires de victimisation, d'autres trajectoires de victimisation peuvent quant à elles être plus stables. Il serait dès lors enrichissant de conceptualiser les trajectoires de violence conjugale présentes dans l'échantillon en fonction de la forme (p. ex psychologique, économique, physique et sexuelle), du type de violence (p.ex selon le niveau de coercition et la bidirectionnalité de la violence) ou de réalités particulières (p. ex les femmes enceintes, les femmes immigrantes) afin d'examiner par quoi elles se distinguent. Une méthode de modélisation basée sur le regroupement de trajectoires individuelles (*group-based modeling*) permet de conceptualiser les trajectoires comme appartenant à un nombre déterminé de sous-groupes relativement homogènes et d'analyser l'effet de covariables stables dans le temps sur la probabilité de l'appartenance au groupe et l'effet de covariables dépendantes du temps sur la trajectoire elle-même (Dupéré et coll, 2007). Ce type d'analyse pourrait aider à apporter des réponses plus adaptées aux victimes en considérant leurs divergentes selon le patron de violence subi. Dans cette optique, il serait intéressant d'accroître l'échantillon pour avoir une plus grande variété de trajectoire et être en mesure de réaliser des analyses plus spécifiques liées à des dynamiques négligées dans les études comme la violence situationnelle. Jonhson (2008) stipule à cet effet que la violence situationnelle est plus courante que le terrorisme conjugal alors que les différentes réponses sociales liées à la violence conjugale de même que les études empiriques s'articulent principalement autour du terrorisme conjugal et négligent les autres types de violence conjugale.

Les recherches s'entendent pour dire que la violence conjugale ne relève pas d'une seule causalité, mais résulte d'une interaction entre plusieurs contextes. L'utilisation d'un modèle de type multiniveaux s'est révélée appropriée dans l'étude des trajectoires de violence conjugale et a permis d'apporter une vision globale du phénomène. La mise en place de stratégies d'intervention efficaces dépend de l'amélioration de nos connaissances sur le sujet et de la mise en évidence des facteurs de vulnérabilités et de protections, et ce mémoire contribue certainement au développement de ces connaissances. Il serait aussi intéressant d'utiliser une méthodologie mixte en intégrant des entrevues plus élaborées. Une méthode mixte est pertinente lorsqu'elle permet la convergence ou corroboration des résultats via différentes méthodes, et permet l'élaboration, la mise en valeur, ou la précision sur les résultats d'une méthode grâce à l'utilisation d'un autre (Maruna, 2009). L'une des principales forces de l'instrument de collecte est qu'il place la victime au cœur de la recherche et offre la possibilité aux participantes d'expliquer et de nuancer les réponses en fonction de leur réalité. L'adoption d'un modèle mixte irait dans ce sens et contribuerait à valider et approfondir les résultats. De plus, les rapports de police pourraient être utilisés pour valider et compléter certaines informations obtenues liées au système de justice.

Puisque la violence conjugale a des conséquences physiques et émotionnelles sur la victime et ses proches, elle occasionne aussi des coûts économiques importants reflétant l'importance du problème. Les résultats obtenus suite à une étude menée par Statistique Canada estiment à 7,4 milliards de dollars l'incidence économique de la violence conjugale pour l'année 2009 au Canada et le coût assumé par les victimes représenterait près 80% de ceux-ci (Zhang, Hoddenbagh, McDonald, Scrim, 2012). Pour lutter contre ce fléau, un large éventail de chercheurs issus de nombreux domaines ont mis la violence conjugale au cœur de leur préoccupation. Bien que de nombreuses recherches aient été réalisées sur le sujet, nous avons toujours de la difficulté à avoir une idée claire et consensuelle de la problématique et des interventions qui doivent être faites. Dans une vision plus pragmatique, il serait important de s'intéresser aux facteurs sur lesquelles nous pouvons intervenir et qui peuvent faire une différence sur le cours des événements, en s'intéressant davantage aux indicateurs dynamiques et en replaçant la victime dans son contexte. Les chercheurs et les intervenants doivent synchroniser leurs expertises pour identifier et intervenir sur les bons facteurs. L'étude de la

violence conjugale présente un défi en soi, mais se révèle essentielle lorsqu'on prend connaissance de son ampleur et des conséquences individuelles, sociales et économiques qu'elle engendre.

La réalisation des entrevues a révélé la diversité des histoires de vie, la vulnérabilité des victimes ainsi que leur nombreux des besoins. Certes, toute forme de violence conjugale est intolérable, mais ces dernières ne sont pas toutes les mêmes en fonction de la dynamique relationnelle et de l'histoire de vie des personnes impliquées. L'étude des trajectoires de violence conjugale constitue assurément un chemin vers une meilleure connaissance du phénomène de la violence conjugale et une meilleure intervention auprès des victimes.

Bibliographie

Archer, J. (2000). Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytic review. *Psychological Bulletin*, 126(5), 651-680.

Aldarondo, E. et Sugarman, D. B. (1996). Risk marker analysis of the cessation and persistence of wife assault. *Journal of consulting and clinical psychology*, 64(5), 1010-1019.

Alexander, P., Tracy, A., Radek, M. et Koverola, C. (2009). Predicting stage of change in battered women. *Journal of interpersonal violence*, 24(10), 1652-1672.

Belli, R. (1998). The structure of autobiographical memory and the event history calendar: Potential improvement in the quality of retrospective reports in surveys. *Memory*, 6, 383-406.

Beaupré, P. (2015). *Les causes réglées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes relatives à la violence entre partenaires intimes*. Juristats, Statistique Canada

Bennett L. C. et Goodman L. A. (2005). Risk factors for reabuse in intimate partner violence: A cross-disciplinary critical review. *Trauma Violence Abuse*, 6, 141-175.

Boivin, R. et Ouellet, F. (2013). La Politique d'intervention en matière de violence conjugale, dix-huit ans plus tard : évaluation de l'impact sur le système judiciaire québécois. *Service social*, 59(2), 51-64.

Bressoux, P., Coustère, P. et Leroy-Audouin, C. (1997). Les modèles multiniveaux dans l'analyse écologique : le cas de la recherche en éducation. *Revue française de sociologie*, 38, 67-96.

Brochu, S. (2006). *Drogue et criminalité. Une relation complexe*. Québec : Les presses de l'université de Montréal

Carlson, M. J., Harris, S. D. et Holden, G. W. (1999). Protective orders and domestic violence: risk factors for re-abuse. *Journal of family violence*, 14(2), 5-55.

Catalano, S. (2006). Intimate partner violence in the United States. Bureau of Justice Statistics, U.S. Department of Justice, Washington, DC.

DeKeseredy, W. et MacLeod, L. (1997). *Woman abuse: A sociological story*. Toronto: Harcourt Brace.

DeKeseredy, W. et Schwartz, M. D. (1998). Measuring the Extent of Woman Abuse in Intimate Heterosexual Relationships: A Critique of the Conflict Tactics Scales. National Electronic Network on Violence Against Women.

Devries, K-M., Child, J-C., Bacchus, L. J, Mak, J., Falder, G., Graham, K., Watts, C. et Heise, L. (2013). Intimate partner violence victimization and alcohol consumption in women: a systematic review and meta-analysis. *Addiction*, 109, 379-391.

Dugal, N., Fortin, I. et Guay, S. (2013). Victime de violence conjugale : quitter son agresseur. Dans Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F. (dir), *Traité de violences criminelles*. Québec: Édition Hurubise.

Dugan, L., Rosenfeld, R. et Nagin, D. S. (2003). Exposure reduction or retaliation? The effect of domestic violence resources on intimate partner homicide. *Law & Society review*, 37(1), 169-197.

Dupéré, V., Lacourse, E., Vitaro, F., et Tremblay R. E. (2007). Méthodes d'analyse du changement fondées sur la trajectoire de développement individuelle : modèles de régression mixtes paramétrique et non paramétrique. *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 97, 1-28.

Eisikovits, Z. et Winstok, Z. (2001). Overdrawing and balancing: The contribution of past events to the escalation process from the batterer's perspective. *Violence against women*, 7(1), 5-21.

Ehrensarft, M. K., Moffitt, T. E., et Caspi, A. (2004). Clinically abusive relationships in an unselected birth cohort: men's and women's participation and developmental antecedents. *Journal of Abnormal Psychology*, 113(2), 258–271.

Fals-Stewart, W. (2003). The occurrence of partner physical aggression on day of alcohol consumption: a longitudinal diary study. *Journal of consulting and clinical psychology*. 71(1), 41-52.

Feld, S. et Straus M. A. (1989). Escalation and desistance of wife assault in marriage. *Criminology*, 1(27), 141-161.

Fischer, R., Amador, M., et Geiselman, E. (1989). Field test of the cognitive interview: Enhancing the recollection of actual victims and witnesses of crime. *Journal of applied psychology*, 74(5), 722-727.

Flynn, C., Lessard, G., Montminy, L., Rinfret-Raynor, M et Gervais, L. (2015). Étudier la violence conjugale en contexte interdisciplinaire et en partenariat : enjeux et perspective. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes : https://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_31032015_105649.pdf

Foran, H., et O'leary, D. (2008). Alcohol and intimate partner violence: a meta-analytic review. *Clinical psychology review*, 28(7), 1222-2234.

Fortin, I., Dugal, N et Guay, S. (2014). Les conséquences de la violence conjugale chez les jeunes couples. Détresse psychologique et soutien recherché. Dans Rinfret-Raynor, M., Lesieux, E., Cousineau, M-M., Gauthier, S et Haper, E (dir). *Violence envers les femmes*.

Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Friend, J., Laughinrichsen-Rohling, J. et Eichold, B. (2011). Same-Day substance use in man and women charged with felony domestic violence offenses. *Criminal justice and behavior*, 38(6), 619-633.

Garcia-Moreno, C., Jansen, H., Watts, C., Ellsberg, M., Heise, L. (2005). *WHO multi-country study on women's health and domestic violence against women: Initial results on prevalence, health outcomes and women's responses*. Genève, Suisse: World Health Organization.

Gartner, R. et Macmillan, R. (1995). The effect of victim-offender relationship on reporting crimes of violence against women. *Canadian journal of criminology*, 37, 393-429.

Gauthier, M-A. (2014). *Regard sur deux décennies d'évolution du niveau de scolarité de la population québécoise à partir de l'Enquête sur la population active*. Institut de la statistique du Québec.

Gauthier, S., Bolduc, C., Montminy, L., Bouthillier, M.-È., Grenier, J., & Martel, J. (2014). Les bénéfices attendus de l'utilisation de l'approche de la réduction des méfaits chez les intervenantes qui travaillent auprès des victimes de violence conjugale qui ne quittent pas la situation de violence. Dans Rinfret-Raynor, M., Lesieux, É., Cousineau, MM. Gauthier, S. et E. Harper (dir). *Violence envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Giguère, N., & Coderre, N. (2012). Violence familiale et justice – Côté Cour. *Revue du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations*, 5(3). Repéré dans <http://www.cremis.ca/revue-du-cremis/recherche/violence-intrafamiliale-et-justice-cote-cour>

Giles-Sims, J. (1983). *Wife-Beating: A Systems Theory Approach*. New York: Guilford.

Gottfredson, M. R. et Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford: Stanford University Press.

Gouvernement du Québec. (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Récupéré de <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-807/95-842.pdf>.

Guide d'implantation pour une pratique concertée en violence conjugale et maltraitance. (2014). Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. Repéré dans https://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_251.pdf

Hanson, R. K., Helmus, L. et Gourgon, G. (2007). *The Validity of Risk Assessments for Intimate Partner violence: A Meta-Analysis*. Public Safety Canada

Harrell, A. et Smith, B. (1996). Effects of restraining orders on domestic violence victims. Dans Buzawa, E. S. et Buzawa, C. G. (dir), *Do arrests and restraining orders work?* Thousand Oaks: Sage.

Hill, J. K. (2009). *Guide de traitement des victimes d'actes criminels : Application de la recherche à la pratique clinique*. Ministère de la justice du Canada.

Hutchins, H et Beattie. (2015). *Refuges pour femmes violenté*. Juristats, Statistique Canada.

Holtzworth-Munroe, A. et Stuart, G.L. (1994). Typologies of male batterers: three subtypes and the difference among them. *Psychological bulletin*, 116(3), 101-124.

Horney, J., Osgood, D. W. et Haen Marshall, I. (1995). Criminal Careers in the Short-Term: Intra-Individual Variability in Crime and Its Relation to Local Life Circumstances. *American Sociological Review*, 60(5), 655-673.

Jaquier, V. et Guay, S. (2013). Les violences conjugales. Dans Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F. (dir), *Traité de violences criminelles*. Québec: Édition Hurubise.

Jaquier, V. et Vuille, J. (2013). Les violences conjugales ; de l'intervention à la prévention. Dans Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F. (dir), *Traité de violences criminelles*. Québec: Édition Hurubise.

Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57(2), 283-294.

Johnson, M. P. (2008). *A typology of domestic violence: intimate terrorism, violence resistance and situational couple violence*. Lebanon : Northeastern University Press.

Johnson, M. P. (2014). Les types de violence conjugale. Dans Rinfret-Raynor, M., Lesieux, E., Cousineau, M-M., Guathier, S. et Harper, E. (dir), *Violence envers les femmes*. Québec: Presse de l'Université du Québec.

Johnson, M. et Leone, J. (2005). The differential effects of intimate terrorism and situational couple violence: findings from the National violence against women survey. *Journal of Family Issues*, 26(3), 322-349.

Kim, J. et Gray, K. (2008). Leave or stay? Battered women's decision after intimate partner violence. *Journal of interpersonal violence*, 23(10), 1465-1482.

Kim, H. K., Laurent, H. K., Calpaldi, D. M., et Feingold, A. (2008). Men's aggression toward women: a 10-year panel study. *J Marriage Fam*, 70(5), 1169-1187.

Kimmel, M. S. (2002). Gender symmetry in domestic violence : a substantive and methodological research review. *Violence Against Women*, 8(11), 1332-1363

Kingsnorth, R. (2006). Intimate partner violence predictors of recidivism in a sample of arrestees. *Violence Against Women*, 12(10), 917-935.

Kramer, A., Lorenzon, D. et Mueller, G. (2004). Prevalence of intimate partner violence and health implications for women using emergency departments and primary care clinics. *Women's Health Issues, 14*, 19-29.

Lang, A. J., M. B. Stein, C. M. Kennedy et D. W. Foy. 2004. Adult psychopathology and intimate partner violence among survivors of childhood maltreatment. *Journal of Interpersonal Violence, 19*(10): 1102-1118.

Larouche, G. (1987). *Agir contre la violence*. Québec : Éditions de la Pleine Lune.

Lauritsen, J. L. et Rennison, C. M. (2006). The role of race and ethnicity in violence against women. Dans K. Heimer et C. Kruttschnitt (dir.), *Gender and crime: Patterns of victimization and offending*. New York University Press.

Leblanc, M. (2010). Un paradigme développemental pour la criminologie : développement et autorégulation de la conduite déviante. *Criminologie, 43*(2), 401-428.

Leblanc, M. (1986). La carrière criminelle : définition et prédiction. *Criminologie, 19*(2), 79-99.

Lemieux, D. (1994). La violence conjugale. Dans Dumont, F., Langlois, S. et Matin, Y. (dir), *Traité des problèmes sociaux*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

Lussier, Y. (1997). *Questionnaire sur la résolution des conflits conjugaux*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières.

Luke, D. A. (2004). *Multilevel modeling*. Thousand Oaks: Sage publications.

Maruna, S. (2009) Mixed method research in criminology: why not go both ways? Dans Piquero, A. R., et Weisburd, D. (dir), *Handbook of quantitative criminology*. London: Springer.

McCarthy, R. J., Rabenhorst, M. M., Milner, J. S., Travis, W. J. et Collins, P. S. (2014). What difference does a day make? Examining temporal variations in partner maltreatment. *Journal of family psychology*, 28(3), 421-428.

McGloin, J. M., Christopher, S., Piquero, A. et Pratt, T. C. (2007). Local life circumstances and offending specialization/versatility: comparing opportunity and propensity models. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 44, 321-46.

Mears, D., Carlson, M., Holden, G. et Harris, S. (2001). Reducing domestic violence revictimisation: the effects of individual and contextual factors and type of legal intervention. *Journal of interpersonal violence*, 16(12), 1260-1283.

Meister, K. (2007). Distinguishing association from causation: A background for journalist. Rapport de recherche. New York : American Council on Science and Health.

Melton, H. C. et Belknap, J. (2003). He hits, she hits: Assessing gender differences and similarities in officially reported intimate partner violence. *Criminal justice and behavior*, 30(3), 328-348.

McPhail, B., Busch, N., Kulkarni, S. et Rice, G. (2007). An Integrative Feminist Model: The Evolving Feminist Perspective on Intimate Partner Violence. *Violence against women*, 13(8), 817-841.

Moffitt, T. E. et Caspi, A. (1999). *Findings about partner violence from the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*. Washington : National Institute of Justice.

Organisation mondiale de la santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève.

Ouellet-Morin, I., Fisher, H., York-Smith, M., Fincham-Campbell, S., Moffitt, T. E. et Arseneault, L. (2015). Intimate partner violence and new-onset depression: a longitudinal study of women's childhood and adult histories of abuse. *Depression and anxiety*, 32, 316-324.

Ouellet, F. (2012). « "All in or fold" : les hauts et les bas de la carrière des joueurs excessifs ». *Criminologie*, 45(1), 181-211.

Ouellet, F. (2012). La dynamique des séquences de rechute chez des joueurs excessifs et des joueurs délinquants. *Criminologie*, 45(2), 51-85

Ouellet, F. et Cousineau M-M. (2014) Les femmes victimes de violence conjugale au Québec : Examen des caractéristiques de la femme, de l'homme et de la relation. Dans *Violence envers les femmes*. Québec. Presse de l'Université du Québec.

Ouellet, F. et Tremblay, P. (2014) Épisode d'inactivité et de revenus criminel dans une trajectoire de délinquance. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 56(5), 527-562.

Osgood, D. W. (2010) Statistical models of life events and criminal behavior. Dans Piquero, A. R., et Weisburd, D. (dir), *Handbook of quantitative criminology*. London: Springer.

Perreault, S. et S. Brennan (2010). *La victimisation criminelle au Canada 2009*. Juristats, Statistique Canada

Piquero, A. R., Farrington, D. P. et Blumstein, A. (2003). The criminal career paradigm. *Crime and Justice*, 30(6), 359-506.

Piquero, A. R., Brame, R., Fagan, J. et Moffitt, T. E. (2006). Assessing the offending activity of criminal domestic violence suspects: offense specialization, escalation, and de-escalation evidence from the spouse assault replication program. *Public Health Reports*, 121, 409-418.

Quigley, B.M. et Leonard, K.E. Husband (1999). Alcohol expectancies, drinking, and marital conflict styles as predictors of severe marital violence among newlywed couples. *Psychology of Addictive Behaviors* 13(3), 49-59.

Raj, A. et Silverman, J. (2002). The roles of culture, context, and legal immigrant status on intimate partner violence. *Violence against immigrant women*, 8(3), 367-398.

Rand, M. et Rennison, C. M. (2005). Bigger is not necessarily better: an analysis of violence against women estimates from the National Crime Victimization Survey and the National Violence Against Women Survey. *Journal of Quantitative Criminology*, 21(3), 267-291.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. (1990). *La violence conjugale ... c'est quoi au juste? C'est un moyen pour un homme de contrôler sa conjointe*, Montréal.

Robert, J. et Horney, J. (2010). The life event calendar method in criminological research. Dans Piquero, A. R., et Weisburd, D. (dir), *Handbook of quantitative criminology*. London: Springer.

Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, É. et Dugal, N. (2013). *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale. État des pratiques dans les milieux d'intervention*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.

Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1993). *Crime in the Making: Pathways and Turning Points through Life*. London: Harvard University Press.

Sécurité publique du Québec. (2013). *Criminalité dans un contexte conjugal au Québec en 2012*. Gouvernement du Québec.

Séguin, L., Pimont, M., Rinfret-Raynor, M. et Cantin, S. (2000). Violence conjugale pendant la grossesse : recension des écrits. *Érudite*, 25(1), 288-312.

Shannon, B. (2012). La violence conjugale autodéclarée, 2009 (publication n° 85-224-X au catalogue). Consulté sur le site de Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2010000-fra.pdf>

Sherman, L. W. et Beck, R. A. (1984). The specific deterrent effects of arrest for domestic assault. *American Sociological review*, 49(5), 261-271.

Snijders, T. (2002). Recherche en cours. Analyse multiniveaux. *Bulletin de méthodologie sociologique*, 73, 31-41.

Sinha, M. (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances et statistiques*. Juristats, Statistique Canada.

Stark, E. (2014). Une re-présentation des femmes battues. Contrôle coercitif et défense de la liberté. Dans Rinfret-Raynor, M., Lesieux, E., Cousineau, M-M., Gauthier, S et Haper, E (dir). *Violence envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Straus, M. A. (2001). *Scoring the CTS2 and CTSPC*. University of New Hampshire, Family Research Laboratory.

Straus, M. A. (1995). Injury and frequency of assault and the representative sample fallacy in measuring wife beating and child abuse. Dans Straus, M. et Gelles (dir) *Physical violence in American families, 1976*. New Jersey: Transaction Publishers.

Straus, M. A. (2008). Dominance and symmetry in partner violence by male and female university students in 32 nations, *Children and youth services review*, 30(3), 252-275.

Straus, M. A. et Gelles, R. J. (1988). *Intimate violence*. New York: Simon & Schuster.

Straus, M. A., Hamby, S., Boney-McCoy, S. et Sugarman, B. (1996). The revised conflict tactics scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data. *Journal of family issues*, 17(3), 283-316.

Stewart, D. E. et Ceccutti, A. (1993) Physical abuse in pregnancy. *Canadian Medical Association Journal*, 149, 1257-1263.

Sutton, J. E., Bellair, P. E., Kowalski, B. R., Light, R. et Hutcherson, D. T. (2010). Reliability and validity of prisoner self-reports gathered using the life event calendar method. *Journal of Quantitative Criminology*, 27(2), 151-171

Tolman, R. M. et Weisz, A. (1995). Coordinated community intervention for domestic violence: The effects of arrest and prosecution on recidivism of woman abuse perpetrator. *Crime and delinquency*, 41(4), 481-495.

Vazquez, S. P., Stohr, M. K., et Purkiss, M. (2005). Intimate Partner Violence Incidence and Characteristics: Idaho NIBRS 1995 to 2001 Data. *Criminal justice policy review*, 16(1), 99-114.

Wathen, N. (2012). *Victimisation avec violence: repercussion sur la santé des femmes et des enfants*. Division de la recherche de la statistique. Ministère de la justice du Canada.

Walker, L. E. (1984). *The battered woman syndrome*. New York: Springer.

Wemmers, J-A. (2003). Introduction à la victimologie. Québec : La Presses de l'Université de Montréal.

Whitfield, C. L., Anda, R. F., Dube, S. R., et Felitti, V. J. (2003). Violence childhood experiences and the risk of intimate partner violence in adults. *Journal of interpersonal violence*, 18(2), 166-185.

Winstok, Z. (2013). *Partner Violence: a new paradigm for understanding conflict escalation*. New York: Springer.

Winstok, Z. (2008). Conflict escalation to violence and escalation of violent conflicts. *Children and Youth Services Review*, 30, 297-310.

Yoshihama, M., Hammock, A. C., et Horrocks, J. (2006) Intimate partner violence, welfare receipt, and health status of low-income African American women: a lifecourse analysis. *American Journal of Community Psychology*, 37(1/2), 95-109.

Yoshihama, M., Clum, K., Crampton, A. et Gillespie, B. (2002). Measuring the lifetime experience of domestic violence: application of the life history calendar method. *Violence and victims*, 17(3), 297-317.

Yoshihama, M., Gillespie, B., Hammock, A. C., Belli, R., et Tolman, R. (2005). Does the Life History Calendar method facilitate the recall of intimate partner violence? Comparison of two methods of data collection. *Social work research*, 29(3), 151-163.

Yoshihama, M. (2009). Application of the life history calendar approach: understanding women's experiences of intimate partner violence over the life course. Dans Belli R, Stafford F, Aldwin D (dir) *Calendar and time diaries methods in life course research*. Thousand Oaks: Sage publications.

Yoshihama, M. et Bybee, D. (2011). The Life History Calendar Method and Multilevel Modeling: Application to Research on Intimate Partner Violence. *Violence Against Women*, 17(3), 295-308.

Zhang, T., Hoddenbagh, J., McDonald, S. et Scrim, K. (2012) Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009. Division de la recherche de la statistique. Ministère de la justice du Canada.

ANNEXE 1

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
VILLES												
EVÉNEMENTS												
VICTIMISATION												
JUSTICE												
EMPLOI												
AUTRES REVENUS												
CRI. ACQUISITIVE												
CRI. MARCHÉ												
CRI. VIOLENTE												
RELATION CONJUGALE												
Cohabitation												
Fréquence contact												
Bonheur	1234567	1234567	1234567	1234567	1234567	1234567	1234567	1234567	1234567	1234567	1234567	1234567
PARTENAIRE												
V. PSYCHOLOGIQUE	début											
occurrence	Oui / Non											
intensité	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +
V. ÉCONOMIQUE	début											
occurrence	Oui / Non											
intensité	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +	- +
V. PHYSIQUE												
Lancé												
cheveux												
bousculé												
agrippé												
giflé												
arme												
coup-de-poing												
étrangler												
projeté												
battu												
brûlé												
coup de pied												
BLESSURE												